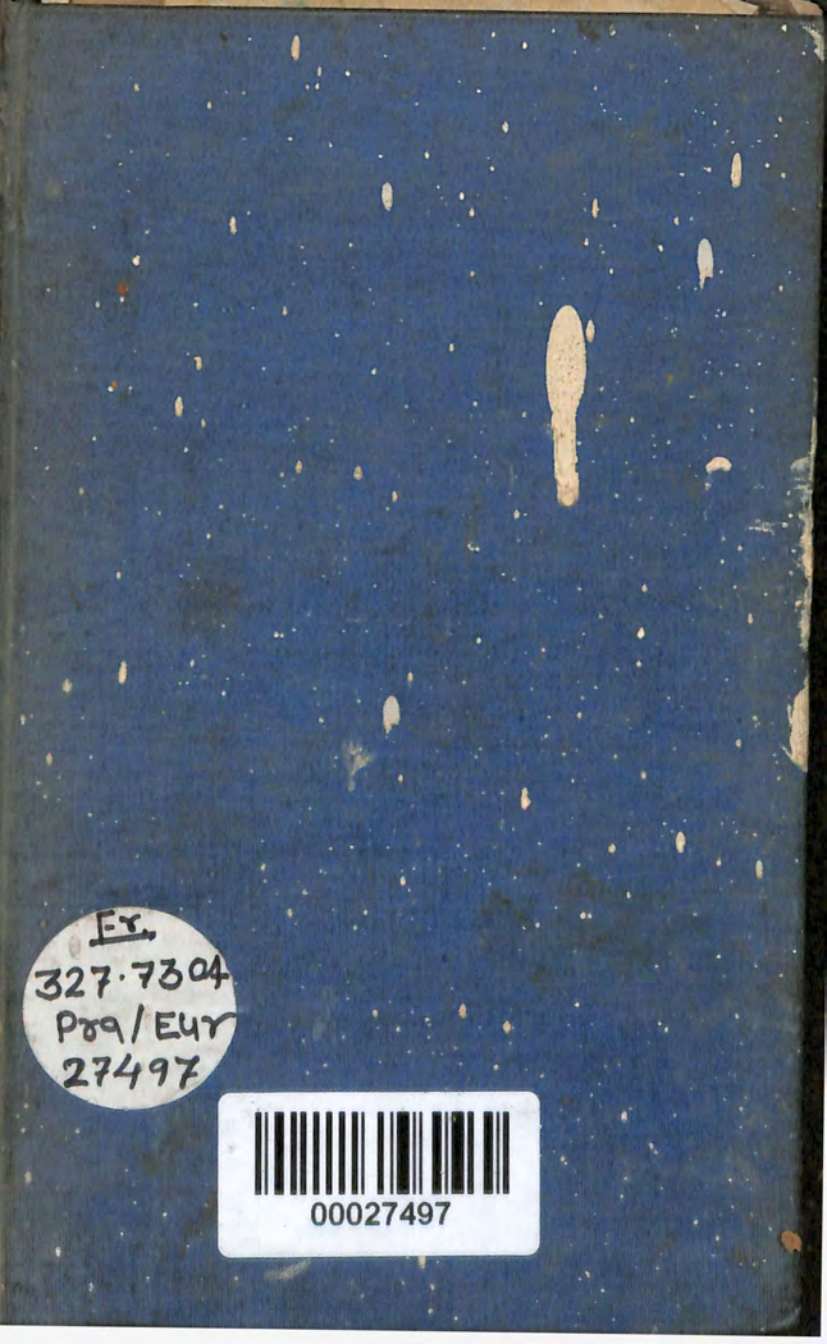
Ex.
327.7304
P89/Eur
27497
00027497

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015

L'EUROPE

ET

L'AMÉRIQUE

EN 1822 ET 1823,

PAR M. DE PRADT,

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE MALINES.

27497

PREMIÈRE PARTIE.

A PARIS,

Chez BECHET aîné, Libraire, quai des Augustins, n°. 57.

1824.

Fr [illegible]
Pra/Eu6
27497

00027497

TABLE DES MATIÈRES.

		pag.
PRÉFACE.		1
CHAP. Ier.	*Des sociétés humaines.*	1
CHAP. II.	*Coup d'œil sur le monde.*	17
CHAP. III.	*Coup d'œil sur l'Europe.*	24
CHAP. IV.	*Du bonheur des Européens comparé à celui des autres peuples.*	33
CHAP. V.	*Phases diverses du gouvernement de l'Europe.*	52
CHAP. VI.	*Quatrième mode de gouvernement général de l'Europe.*	60
CHAP. VII.	*L'Europe peut-elle être constitutionnelle?*	65
CHAP. VIII.	*L'Europe a-t-elle le droit d'être constitutionnelle?*	77
CHAP. IX.	*De l'ordre constitutionnel.*	86
	Avertissement.	89
CHAP. X.	*Principe monarchique.*	93
CHAP. XI.	*De la légitimité.*	99
CHAP. XII.	*De l'appellation du gouvernement paternel.*	125
CHAP. XIII.	*Civilisation ancienne et moderne.*	129

pag.
CHAP. XIV. *Libéraux, libéralisme.* 142
CHAP. XV. *Du pouvoir absolu.* 188
CHAP. XVI. *Du bon ordre dans les sociétés humaines.* 206
CHAP. XVII. *Grandeur des événemens pendant les années 1822 et 1823.* 220
CHAP. XVIII. *Paix avec la France en deux parties.* 223
CHAP. XIX. *Occupation principale en 1822 et 1823.* 225
CHAP. XX. *Toutes les questions ont été de sociabilité et de civilisation.* 227
CHAP. XXI. *Deux zônes de sociabilité en Europe : effets de cette division.* 231
CHAP. XXII. *État réel du monde social.* 233
CHAP. XXIII. *Des élémens sociaux en Europe.* 236
CHAP. XXIV. *Des emprunts publics en 1822 et 1823.* 250
CHAP. XXV. *Vœu de l'Europe.* 255
CHAP. XXVI. *Partage de la civilisation.* 260
CHAP. XXVII. *Liberté de la presse en 1822 et 1823.*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

PRÉFACE.

Cet écrit est la continuation de ceux que j'ai publiés, en 1820 et 1821, sur l'*Europe* et l'*Amérique*, ou plutôt c'est la suite du travail auquel je me suis livré depuis la publication de quelques réflexions sur le congrès de Vienne. Long-temps avant cette époque, j'avais consigné dans divers écrits des observations sur plusieurs objets de politique, le temps les a justifiées. Attaché ainsi à la considération du mouvement du monde, je n'ai pu qu'y porter un redoublement d'attention à une époque dans laquelle ce mouvement atteint son plein et entier développement... Car il ne faut pas s'y méprendre, tout ce qui s'est passé dans les deux hémisphères depuis trente ans, n'a été que le prélude de l'action au dénouement de laquelle

nous touchons. Jamais plus grand spectacle ne s'est offert aux yeux des hommes, jamais résultats plus graves n'auront atteint l'humanité : voyez si j'exagère et dites, si à cette heure, comme dans les temps antérieurs, le combat est seulement d'homme à homme et non pas de monde à monde, s'il s'agit d'intérêts d'individus ou d'intérêts d'espèce, d'assignation de portions de territoire, ou bien de la place et du rang que l'homme occupe dans la société même : ce résultat était inévitable : depuis long-temps il était évident que le tour des questions sociales allait venir, et que de discussions en discussions, on arriverait au fond des choses ; nous y sommes : témoin de cette marche progressive, frappé de l'importance de ses résultats, j'ai regardé comme un devoir de continuer l'ouvrage entrepris depuis quelques années, et de présenter de nouveau au public la revue des événemens qui ont rempli le cours des années

1822 et 1823 ; mais comme dans les écrits antérieurs qui ont traité du même sujet, je ne me suis pas occupé de retracer chaque fait particulier, de même dans celui-ci, je n'ai attaché seulement à rechercher la nature, la tendance, la liaison entre eux des faits des deux dernières années, ainsi qu'à indiquer la conformité qu'ils peuvent avoir avec le monde qui leur sert de théâtre, leur influence sur sa direction, et le résultat qu'ils semblent promettre, et qu'il est permis d'entrevoir et d'annoncer : en un mot, si je puis appliquer cette locution à mon écrit, c'est l'*esprit* des deux années 1822 et 1823 que j'ai voulu réunir dans un même foyer, et faire passer de l'espace dans lequel il est répandu et comme épars, dans un cadre resserré où l'on puisse facilement l'apercevoir tout entier, l'apprécier et en faire son profit.

Le plus grand service qu'un écrivain puisse rendre aux hommes, ainsi que son

premier devoir envers eux, consiste à ne leur présenter que des notions précises et assez claires pour guider sûrement leur jugement et lui donner des bases solides; pour cela, il doit commencer par écarter d'eux, soit les ténèbres qui voilent la vérité, soit les erreurs qui la dénaturent. La recherche de la vérité est l'obligation primitive, celle de la conscience et de l'honneur pour tout homme qui assume la charge périlleuse de parler au public, et quand ses paroles portent sur les intérêts, bien plus, sur le sort même de plusieurs millions de ses semblables, alors avec quel scrupule ne doivent-elles pas être pesées! Cette considération m'a montré comme indispensable de faire précéder la narration des faits par l'exposition des principes mêmes de la sociabilité, comme bases de tout... De là j'ai dû passer à tracer le tableau général et comparatif des diverses parties du monde, ainsi que celui des modes variés de gouverne-

ment qu'a subis l'Europe depuis quinze cents ans.

J'avais besoin de rattacher le fil à ce point de départ, pour me guider sûrement dans la route, jusqu'à celui auquel, par des voies et des fortunes diverses, nous sommes arrivés... Cette marche était la seule naturelle, la seule propre à mon sujet, de plus elle était commandée par la diffusion de doctrines qui acquièrent de l'importance et de la faveur, et qui sont propres à détourner de ce grand but de vérité, le seul digne de l'homme, le seul qui finisse par lui être vraiment utile : tout le reste est rempli de dangers pour lui, et le laisse égaré sur une mer où s'agitent les intérêts, où les passions soulèvent les flots, où les ténèbres dérobent la vue des écueils : heureux qui peut en préserver les hommes ! Aujourd'hui, quand on arrive à des discussions importantes, il faut, comme Énée entrant aux enfers, commencer par écarter les fantômes qui

en défendent les avenues et les remplissent de prestiges décevans.

Une partie de nos maux vient de ce que l'on ne s'entend pas, et de ce que l'on ne veut pas s'entendre, on pourrait même dire de ce que l'on ne peut pas s'entendre, parce que presque toujours on parle de choses indéfinies : si quelquefois l'impuissance crée ces obscurités, trop souvent aussi l'intérêt se les approprie et s'en fait une arme soit pour attaquer, soit pour se défendre. *Définissez*, disait sans cesse Voltaire avec un sens exquis, *c'est le seul moyen de s'entendre :* quel autre en effet pourrait-il y avoir d'arriver à un langage convenu et préservatif de contestations ? Le conseil était trop judicieux pour ne pas me servir de règle : j'ai donc cherché à fixer l'état de toutes les questions à mesure qu'elles se sont présentées, en commençant par des définitions assez claires pour en bien faire connaître la nature : sans cette précaution,

il eût été superflu de s'engager dans cette discussion : car il est évident que l'on ne se fût pas entendu, et à quoi bon parler, sans la possibilité de s'entendre?

Un écrit de la nature de celui-ci ne porte avec lui que les caractères de la généralité, et ne peut avoir pour objet que des intérêts généraux, tels que l'ordre des sociétés en général, et en particulier l'ordre si nouveau dans lequel le cours des événemens a fait entrer le monde. A cette hauteur disparaissent également les intérêts et les passions privées, les jalousies réciproques des peuples, les critiques (1)

(1) La généralité des vues et des principes, d'après lesquels j'ai toujours écrit, aurait bien dû me mettre à l'abri de ces odieuses imputations que la haine prodigue. Depuis huit ans, on n'a pas cessé de me présenter comme un écrivain de parti, comme si la conformité des pensées avec celles que beaucoup de personnes ont adoptées, suffisait pour constituer un homme de parti. Cette méthode de juger et d'imputer est la source des plus cruelles injustices... Ainsi lorsqu'en 1823, je publiai le *Parallèle de l'Angleterre et de la Russie*, un journal ne trouva

et les apologies, les masses seules restent et s'y font remarquer : tout le reste se fond dans l'ensemble du mouvement général.

---

rien de mieux à dire, sinon que j'étais l'organe du parti qui voulait mettre aux prises ces deux puissances : une pareille pensée serait un crime. Comment l'imputer sans la moindre apparence de preuves ? Quand mettra-t-on un terme à ces diffamations, car elles en sont de très-réelles? Cet écrit était marqué au coin de la plus exacte impartialité : ce caractère n'avait pas échappé aux intéressés directs, et plusieurs de ceux qui habitaient alors Paris, hommes distingués parmi les Russes, m'en avaient exprimé leur satisfaction ; et voilà que des Français découvrent dans ce même écrit l'organe d'un parti ennemi ! J'ignore ce qu'ils parviendront à découvrir dans celui-ci ; mais il faudrait une malveillance bien opiniâtre pour y trouver autre chose qu'une discussion générale, entreprise dans les vues du bien, et poursuivie avec les égards et les convenances qui sont dues à-la-fois à la vérité, au bon ordre et à la civilisation des lecteurs. Dans cet écrit, j'ai multiplié les recherches et les soins pour éviter tout ce qui pourrait blesser qui que ce soit, et pour ne pas m'écarter de cet ordre de discussion générale dans lequel on ne rencontre aucun intérêt privé qui puisse se croire fondé à réclamer ; car il ne s'agit ici que d'instruire en fixant l'attention sur des faits d'une haute importance, et montrant leur liaison avec les principes.

Les collines et les vallées disparaissent à la vue de l'observateur placé sur la cime des montagnes : il en est de même pour l'observateur du mouvement général du monde... Les individus, les localités ne deviennent plus pour lui que des parties d'un grand tout, sur lequel il promène à-la-fois un regard d'impartialité et de bienveillance ; c'est dans cet esprit de dégagement complet de toute tendance, soit à rabaisser, soit à faire valoir, que cet écrit a été composé : fait pour les hommes éclairés que dans cet âge le monde renferme en si grand nombre, il ne s'adresse qu'à leurs lumières ; elles suffisent pour ôter tout danger à ce qu'il peut contenir d'erreurs : tel est l'avantage des temps éclairés. Alors le public forme un tribunal inaccessible à l'erreur, toujours prêt à corriger par une juste appréciation celle des écrivains, comme à les récompenser ou bien à les punir par la place qu'il leur assigne dans l'opinion. Juridiction natu-

relle et puissante, qui s'exerce dans un siége compétent, l'ordre moral, celui d'où est venue et où se passe l'action qui lui est soumise.

Lord Erskine a dit dans son écrit sur la Grèce : *Le monde marche rapidement à de hautes destinées...* Ce peu de mots renferme toute l'histoire de notre temps ; mais ce n'est pas assez que d'énoncer généralement cette pensée ; dans cette généralité, elle peut bien suffire à frapper les esprits, mais non pas à les convaincre ; car ceux-ci ne se livrent qu'à la démonstration : il faut de plus indiquer le point de départ et la nature de cette marche si haute et si accélérée. C'est ce que j'ai cherché à faire, en montrant 1°. que ce mouvement a été imprimé par les grandes découvertes du quinzième et du seizième siècle ; 2°. qu'il s'est fortifié par les accroissemens continuels de la civilisation ; 3°. que des progrès de celle-ci il s'est formé successivement un ordre de choses

nouveau, étranger à l'ancien, de manière à ce que le monde soit partagé entre ce qui finit, en faisant effort pour se raffermir, et ce qui vient de naître, en faisant effort de son côté pour s'établir, et pour garder le poste d'où l'on veut l'évincer; 4°. que c'est la lutte des deux intérêts qui cause les agitations que le monde ressent; 5°. que par conséquent il n'y a plus qu'une question, celle de l'état de la civilisation, c'est-à-dire celle même de l'esprit humain. Celui-ci a été enchaîné jusqu'au seizième siècle; il avait comme disparu sous le poids de la barbarie entassée par les invasions du Nord: alors l'Europe ne différait guère de l'Asie et de l'Afrique de nos jours, les instrumens même manquaient à l'action de l'esprit humain; en aucun genre, la science n'était créée. Le travail de dix générations a chassé l'antique pauvreté; il a réussi à soulever une partie des anciens fardeaux; de là se sont formées de nouvelles relations sociales:

c'est au milieu d'elles que nous existons ; c'est à les faire bien connaître que l'écrivain doit s'attacher, car en dehors de cette considération, il ne peut que rencontrer et propager des erreurs. Jamais spectacle plus grand ni plus nouveau ne s'est présenté aux hommes ; jamais le monde ne s'est élevé à un degré de richesse intellectuelle comparable à celle qu'il possède aujourd'hui, et que rien ne peut plus lui faire perdre. Il existe en Europe au moins vingt-cinq millions d'hommes possédant ce que j'appellerai la faculté électorale, c'est-à-dire étant aptes à connaître des affaires publiques... Avant la révolution, ce nombre ne s'élevait pas à quatre millions : encore à cette époque, les notions étaient-elles fausses, incomplètes et mal débrouillées ; aujourd'hui tout est couvert de clarté, et porté au complet : quelle prodigieuse différence ! quelle rapidité dans l'accroissement ! et il est de nature à grandir dans une proportion géomé-

trique. C'est ainsi qu'a grandi la lutte entamée en 1789. De la France, elle a passé en Europe, et de l'Europe la voilà en Amérique, c'est-à-dire que c'est le genre humain tout entier qui est mis en cause et qui paraît sur la scène : aucune époque de l'histoire ne retrace rien de pareil. J'ai dû ne pas perdre de vue un seul instant cet ordre de choses, et c'est parce que l'on se le dissimule à soi-même ou qu'on le cache aux autres, que tant de doctrines singulières sont mises en circulation. La vérité est que les deux hémisphères sont partagés en deux zônes opposées de sociabilité, qu'ils parlent deux langages qui n'ont rien de commun ensemble (1),

(1) Voyez le langage tenu en Angleterre et aux États-Unis : dans ces deux contrées, on part de principes différens de ceux qu'admet l'Europe; on parle un autre langage, on énonce d'autres vœux. Cette différence s'est marquée de la manière la plus sensible dans les trois affaires d'Espagne, de Grèce et des colonies espagnoles. L'Amérique a appelé la révolution de la Péninsule *un*

et qu'ils se menacent déjà du regard, des deux extrémités opposées de l'Océan. Tel est l'état réel du monde; j'ai dû le dire pour ne pas induire en erreur des hommes qu'au contraire je n'aspire qu'à éclairer; mais cette opposition n'est pas la seule que j'ai eue à faire remarquer : il en existe dans notre propre intérieur, sur-tout celle qui résulte du partage tenté dans la civilisation même, que l'on voit acceptée, promue même sous quelques rapports et repoussée sous d'autres. Cet accueil à-la-fois gracieux et repoussant est contre la nature des choses, car la civilisation n'est pas souple à ce point; elle se veut, se

---

grand effort pour l'amélioration du sort des peuples de ces contrées ; elle a dit *que les vœux de l'Univers sont en faveur des Grecs...* Elle a reconnu les cortès jusqu'au dernier instant, et tendu une main fraternelle aux républiques de l'Amérique du sud... L'Angleterre a parlé aussi péremptoirement, sans agir encore avec autant de décision. Sa réserve dans ce dernier cas a des causes dont les Etats-Unis sont affranchis.

donne ou se refuse tout entière : ainsi lorsque l'on promeut la civilisation afférante aux jouissances de la vie, à l'industrie, aux moyens de richesse dont les gouvernemens peuvent profiter, et qu'en même temps on l'exclut lorsqu'elle atteint la sociabilité, il est évident que l'on tombe dans une erreur contradictoire avec la nature même de la civilisation : de même encore, lorsque la moitié de l'Europe est devenue un théâtre sur lequel l'œil de l'autre moitié suit les acteurs élevés sur la scène constitutionnelle, ne se retrouve-t-on pas de nouveau au centre d'une contradiction dont il est impossible d'interdire le ressentiment, et quand celui-ci subsiste légalement, que peut-il en résulter? Les discussions publiques, distribuées régulièrement chaque matin par les agens de l'autorité, arrivant chaque jour des quatre points cardinaux du globe, forment un contraste frappant, une anamolie véritable avec les restrictions invoquées

d'autre part, avec la latitude que se donne le pouvoir ; les gouvernemens patens donnent des espèces de démentis journaliers et publics aux gouvernemens occultes ; les secrets échappent à qui veut les retenir, l'on vit ainsi sur les frontières de deux états qui n'ont rien de commun ensemble, et qui cependant doivent marcher de front : de là cette espèce de tangage qui se fait ressentir dans la société, et qui la tiraille en sens divers. Mon devoir était d'en signaler la cause ; j'ai dû de même indiquer la formation des élémens sociaux qui se disputent aujourd'hui la possession du monde : en les mettant en présence, je n'ai eu que la pensée de les porter à se bien connaître et à compatir ensemble : se bien connaître est un moyen de se supporter et la résignation conduit à la paix... Quand on voit un travail persévérant pour trouver des appuis au pouvoir, comme si aujourd'hui le pouvoir en avait besoin, il est naturel

de se demander si les appuis se créent à volonté, ou s'ils résultent de la nature même des choses, d'établissemens formés dans des vues privées, ou bien des satisfactions données à la généralité des intérêts : ainsi on entend parler de la nécessité de l'aristocratie et des moyens de son rétablissement, et ceux-ci consisteraient dans quelques attributions privilégiées et dans des retraits faits aux masses : par là on emprunterait au passé les réalités de l'avenir; mais que sont quelques dotations de famille, quelques infortunes fraternelles pour compenser les effets du mouvement que le génie humain a donné à la masse et qui, dans l'exercice d'une seule de ses facultés, peut dépasser tous les obstacles que l'on voudrait opposer à son essor, et qui tendraient à lui donner de nouveau des supérieurs? Voilà ce dont il est nécessaire de se faire une idée juste pour bien apprécier la position actuelle : je l'ai ramené souvent dans cet écrit : 1°. à cause de son

importance ; 2°. à cause du peu d'attention qu'on lui donne. Il est vraiment amusant d'entendre parler d'aristocratie et de démocratie, sans tenir compte de ce qui les forme, à part de l'état nouveau des sociétés et de celui du monde : comme si la démocratie et l'aristocratie pouvaient résulter d'autre chose que des réalités ; comme si elles pouvaient représenter autre chose que des réalités ; comme si elles avaient jamais été instalées dans le monde à d'autre titre, et qu'elles signifiassent autre chose que supériorité effective et infériorité relative !

La Sainte-Alliance tient une trop grande place dans les faits de notre temps, pour qu'elle n'en trouve pas une dans cet écrit ; je l'ai proportionné à l'importance de cette alliance, et par elle je n'entends que les trois puissances du Nord, homogènes dans leurs principes de gouvernement, et directrices suprêmes de l'alliance totale. J'ai dû assigner la nature, l'action

et les intentions de cette alliance, ainsi que les contrariétés qu'elle a éprouvées de la part de l'Angleterre et des États-Unis. En traitant de pouvoirs aussi élevés, je n'ai pu perdre de vue les égards qui leur sont dus ; mais je n'ai pas dû non plus oublier les droits des peuples : ceux-ci sont imprescriptibles, et si ces pouvoirs sont grands, cette grandeur ne leur vient-elle pas des peuples mêmes? Sans doute, c'est un bien précieux que le repos de la société, c'est une louable intention que celle qui la fait désirer ; mais pour que ce bien soit pur et durable, pour qu'il soit justement apprécié, il faut qu'il n'en coûte pas aux peuples le sacrifice de leurs droits, et qu'ils ne soient pas réduits à échanger le despotisme pour le repos ; et comment ne pas craindre cet échange funeste, lorsqu'on voit le nom des droits des peuples tenus à l'écart, et le pouvoir absolu se reformer par-tout où pénètre la Sainte-Alliance? L'Italie et la Péninsule attes-

tent la vérité de mes paroles ; le système de cette alliance semble être écrit sur ses bannières, et s'y faire lire en ces mots : *Pouvoir absolu avec modération , peuples tranquilles, mais sans droits*... L'opposition de ce système avec les idées généralement répandues en Europe est manifeste, et aussi prononcée que la soumission contrainte à son pouvoir est acceptée... D'Archangel à Cadix s'exerce librement l'empire de cette alliance, et dans cette latitude l'espace ne manque pas à l'étendue de son zèle; mais là aussi il s'arrête : tout pouvoir a ses colonnes d'Hercule; la Sainte-Alliance a donc les siennes : pendant quelque temps, elle sembla les avoir transportées et reconnues sur les Pyrénées ; en 1823, elles ont été replacées dans leur siége naturel : ainsi par-tout où commence l'Océan, finit la Sainte-Alliance, barrière imposante et dont l'orgueil humain n'a point à murmurer.

La nature a ainsi élevé entre l'Angleterre, l'Amérique et la Sainte-Alliance des barrières insurmontables, derrière lesquelles ces états, ayant toute liberté de se régir d'après leur propre principe d'existence, sans craindre ni intervention ni contrôle, montrent *sous le soleil* cette opposition, bornée en d'autres pays à l'enceinte des assemblées où l'on discute les intérêts publics. La contre-partie sociale du Continent européen se trouve en Angleterre et en Amérique, et divise le monde en deux zônes séparées, d'où part un enseignement contradictoire pour les habitans de ces deux parties... Position étrange, encore inconnue au monde, qui ne peut manquer d'être féconde en événemens singuliers, et qui charge l'esprit du poids d'un problème dont la solution échappe à toute prévoyance. Depuis 1814 jusqu'à la fin de 1823, le Continent s'est comme balancé entre un ordre de liberté et un ordre de restrictions : ce dernier a

prévalu, car la Grèce n'est encore qu'une espérance, dont la réalité peut dépendre de la Sainte-Alliance, tandis que l'Angleterre et l'Amérique sont des réalités et ne dépendent que d'elles-mêmes...

La peinture des temps de révolutions est triste; elle est toujours un peu confuse et participe à l'indéfini, qui s'y rencontre inévitablement : de plus, même en satisfaisant la curiosité, cette peinture ne peut satisfaire tous les esprits, car dans ce temps il n'y a guère d'esprit que celui des intérêts, et ceux-ci ne sont jamais sans exigence et sans empressement dans leur désirs. A défaut de pouvoir les satisfaire chacun en particulier, j'ai dû me borner à montrer l'amélioration successive de la condition humaine, attachée aujourd'hui à des mobiles dont on ne peut plus arrêter l'action : c'est l'avenir *de l'espèce*, et dont elle ne peut être déshéritée, que j'ai dû montrer comme le dédommagement des maux inhérens à ces époques d'agita-

tions, telles que celles que nous éprouvons. Il ne s'écoule guère de jour qui, sous une forme ou sous une autre, n'apporte quelque réforme amélioratrice : depuis trois cents ans, la richesse des sociétés s'est composée de ces acquisitions successives; on ne les leur ravira plus : la lumière ne permet pas de les méconnaître, et la sagesse prescrit de ne pas en détourner ou en interrompre le cours, en voulant les brusquer ou leur faire dépasser une juste mesure. C'est ce qu'en écrivant, j'ai eu en vue de bien persuader aux autres, comme j'en suis convaincu moi-même.

L'EUROPE

ET

L'AMÉRIQUE

EN 1822 ET 1823.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des sociétés humaines.

Image du Créateur, le plus accompli de ses ouvrages, toi dont la formation semble avoir épuisé sa puissance et rendu le repos nécessaire à ton auteur; être immense dans ta petitesse, merveilleux dans ta composition, sublime dans ta destination; homme, quel contraste présentent ta formation et ta condition ici-bas! La terre est ton domaine; tout ce qui l'habite est soumis à tes lois; dans cette chaîne immense d'êtres qui, croissant en force et en beauté, forment la décoration ou la richesse de l'Univers, tous semblent n'avoir reçu leurs

attributs brillans ou utiles que pour t'en faire hommage ; ta pensée conçoit, atteint, discerne tout... ; ta main a le pouvoir de façonner tout : une architecture semblable préside à la formation de tous ; chez tous, de longs ruisseaux de pourpre circulent dans des canaux pareils ; le soleil réfléchit de même ses rayons dans l'œil de tous les hommes ; en tout temps, en tous lieux, leur esprit s'ouvre aux mêmes connaissances et aux mêmes vérités ; leur cœur bat aux mêmes affections ; leur conscience adopte ou rejette les mêmes principes d'action : dans tout son être, l'homme est donc égalité avec son semblable, et dans sa condition, tout est inégalité entre eux : il se montre dans l'ordre social tel qu'il est dans l'ordre religieux ; son esprit est naturellement religeux ; il s'élève de lui-même vers le Ciel ; ce Ciel *est un*, et l'homme en a créé des milliers, cruels et bizarres, mais sur-tout ennemis ; il a passé des autels arrosés du lait pur des troupeaux, à des autels arrosés du sang de ses semblables, et des toisons offertes par les mains de l'innocence, celles d'Abel, à des fournaises brûlantes où la main dénaturée des mères précipitait le fruit de leurs propres entrailles aux pieds des horribles dieux du Mexique. Ainsi, dans l'ordre social comme dans l'ordre religieux, on

est parti d'un point vrai, uniforme, naturel et sensible, pour arriver, dans une course égarée, à des résultats contraires entre eux, contraires à leur propre principe d'existence, contraires à leur destination évidente. Un ciel unique semblait n'indiquer qu'un seul culte; une organisation uniforme au physique comme au moral, devait conduire à un résultat social uniforme, et dans les deux cas, on n'a abouti qu'à des résultats dissemblables, ennemis les uns des autres, et qui pis est, entièrement difformes avec leur principe d'existence. Comment résoudre le problème que présente un pareil tableau? Comment trouver les routes par lesquelles il a fallu passer pour former et maintenir cette longue chaîne d'égaremens? Qui pourrait nombrer les rameaux divers entre lesquels s'est partagée la sève uniforme d'un tronc commun? Chaque arbre, dépositaire obéissant et fidèle, élabore avec exactitude la sève qui lui est confiée pour rendre les fruits que l'on exige de lui; et la sève déposée par le Créateur dans l'esprit humain n'a su que s'égarer en déréglemens et en contradictions. Si l'on pouvait réunir dans une même enceinte tous les fabricateurs des codes et des cultes qui ont régné sur le monde, que n'aurait-on pas à leur demander et à apprendre de leur sincérité,

telle qu'on peut la trouver chez les morts ? Mais à défaut de ces révélations vengeresses de tant de maux faits à l'humanité, bornons-nous à un seul point, qui, dans sa simplicité, suffit pour tout expliquer parce qu'en lui, rien n'est vague, fictif ou bien emprunté au dehors : au contraire tout s'y montre clair, positif, procédant d'un principe incontestable et conduisant par là à une conséquence irrécusable... Or, quel est ce point régulateur ? La nature de l'homme. Je la vois, je l'analyse ; les attributs qui la forment, se développent devant moi ; en les connaissant je puis prononcer avec certitude sur leur destination. Ainsi, dans leur savant travail, les observateurs de la nature, avertis par un seul trait caractéristique, assignent à des débris la place qu'ils occupaient parmi les animaux, et rapprochant entre elles des parties éparses, d'une main rivale de celle même du Créateur, ils rétablissent son ouvrage. Connaître la nature de l'homme suffit donc pour déterminer sa destination et assigner sa place : si tous ses attributs sont d'égalité, sa destination ne peut être d'inégalité, car la nature ne fait rien de contraire à elle-même : les contrastes sont bien au nombre de ses richesses, mais les contradictions ne sont pas au nombre de ses œuvres : si toutes les facultés de l'homme sont sociales,

sa destination doit l'être aussi ; des êtres doués de tous les moyens de communiquer entre eux sont naturellement sociaux : la multiplication qui les rapproche les uns des autres, les fait entrer dans la société, dont la nature leur a fourni les moyens ; et comme dans ce cas, la conclusion de la nécessité de la société suit nécessairement de l'existence des moyens de la sociabilité, de même, dans le premier cas, l'égalité sociale suit, par une conséquence aussi légitime, de l'égalité naturelle qui existe entre les attributs communs à ceux qui la composent, et là se trouve le principe véritable et démonstratif de l'ordre des sociétés ; car à quoi peut-on les rattacher plus sûrement qu'à l'ordre même de leur nature, et la société est-elle autre chose que cet ordre lui-même approprié à l'usage des hommes devenus nombreux, et ayant seulement besoin de règles et de secours pour n'éprouver dans cet état, ni ne causer de dommages. Devant ce principe si simple, s'évanouissent tous les systèmes façonnés par les intérêts, maintenus par la force, acceptés par la faiblesse, accrédités par l'ignorance, propagés par l'imposture intéressée, enracinés par la crédulité. L'homme est un être égal dans tous ses attributs avec ses semblables : l'égalité est donc sa destination. En le contemplant,

il semble entendre la voix du Créateur lui-même, qui crie : Regarde mon ouvrage, et par sa formation juge pourquoi je l'ai fait... De ce principe découle tout l'ordre social... Comme il est grand ce principe ! comme il est fécond ! comme il explique tout !.. La société n'est pas un état volontaire, un état de choix ; l'homme s'est multiplié, il est pourvu des moyens de communiquer avec ses semblables : la société a du naître ; mais il n'a pas pu faire des sociétés contraires à leur principe d'existence ; elles résultent des réunions formées par des êtres doués de facultés semblables, comment pourraient-ils avoir une destination dissemblable, comment pourrait-il se faire que le front dès uns se perdît dans les nues, et que celui des autres n'eût qu'à se cacher dans la poussière ; qu'entre des êtres égaux l'un eût tout et les autres rien ; que l'un disposât de tous, de leur sang, du fruit de leurs travaux ; qu'à un seul appartînt de commander sans réserve, et à tous les autres d'obéir sans examen ; que le murmure dût être étouffé dans le sang et qu'un seul, dégagé de toute discussion, de toute responsabilité, fût, par là même, déclaré infaillible, et tous les autres, écartés de tout conseil sur ce qui les touche de plus près, par ce rejet insultant, restassent frappés d'un arrêt d'éter-

nuelle incapacité et rapprochés ainsi de l'état de la brute? Qui a pu établir cette régence éternelle d'un côté, et cette minorité sans terme de l'autre? Tout cela est contraire au but de la nature, car il est contraire aux facultés qui poussent l'homme vers la société, et comme il jouit de ses facultés, par cela même qu'il est homme, il doit aussi, tant qu'il restera homme, jouir également de leurs fruits... De cette source sortent purs et transparens pour tous les yeux, les principes de l'ordre social; il est une réunion commandée par l'intérêt de tous et par conséquent pour leur avantage, formée d'êtres qui déposent dans un trésor commun tous leurs droits pour en faire une propriété commune, où tous puisent dans une mesure égale, où le sacrifice de l'un est compensé par ceux de tous; échange admirable, qui dépouille de la propriété individuelle pour investir de la propriété de tous, et qui fait sacrifier un droit faible et souvent nuisible, pour acquérir un droit sans bornes et sans danger: là, éclate cette grande vérité que des réunions d'êtres formées par des principes égaux, et tendant vers un même but, ne peuvent avoir que des chefs et point de maîtres; que tout s'y fait au nom, à l'avantage, par le moyen et en vue de la société; que tout vient de

celle-ci et s'y rapporte, et que si dans l'ordre de la propriété, le maître véritable est celui qui l'a payée et qui l'entretient, de même les sociétés humaines se soutenant par le secours des bras, par le fruit des travaux de leurs membres, s'appartiennent à elles-mêmes ; que ne pouvant être achetées ni entretenues par les moyens personnels d'un seul, elles n'appartiennent à personne en particulier, mais à tous les membres de l'association : d'où il suit encore que les sociétés ne sont pas des moyens de domination pour les uns sur les autres, mais des réunions d'intérêt général, dont le droit est d'assigner la forme, les règles et les divers degrés des pouvoirs chargés de faire exécuter les lois dans l'intérêt de la société ; de là, toutes les magistratures sous les noms et avec les formes que les sociétés ont instituées d'après leur composition propre et leurs intérêts... Le monde a porté durement la peine de l'oubli de ce principe, il la porte encore : en faire d'effrayans tableaux, serait trop facile ; mais comme toute pensée d'incriminer ou d'irriter est loin de nous, bornons-nous à faire observer que quelque étouffé par le fait qu'ait été ce principe sous mille formes diverses de gouvernement, en aucun temps, en aucun lieu, nul, même parmi les

plus violens, et il n'en a pas manqué de ce genre, en parlant de la chose publique, n'a jamais osé le faire en nom personnel ou dans son intérêt propre et isolé, mais que toujours le nom de la société et la considération de ses avantages ont été mis en avant, et quoiqu'en se cachant derrière ce nom protecteur et alors décevant, on ait souvent porté de rudes coups, cependant on n'a jamais manqué de s'en couvrir comme d'une égide. Depuis les décemvirs jusqu'aux farouches maîtres de Constantinople, le même langage a été tenu par les dispensateurs des pouvoirs, même les plus redoutables, les plus effrénés, tant la force de ce principe est grande, tant le sentiment de la nécessité de sa protection a la puissance de courber les têtes les plus altières. *On a défini l'hypocrisie l'hommage rendu à la vertu;* on peut *définir ce langage du despotisme l'hommage rendu à la sociabilité* (1).

---

(1) Cette confession involontaire, dictée et comme arrachée par la nature des choses, se retrouve dans les mots *fonctions* et *fonctionnaires publics*, par lesquels on désigne les divers emplois de la société et les agens qui les remplissent. Ces dénominations constatent à-la-fois l'origine et la destination de toutes les autorités préposées au maintien de la société... C'est comme si l'on lisait gravé sur chacune d'elle : *Délégation sociale en vue de la société.* Toute fonction pu-

La base de la sociabilité est donc bien certaine, l'égalité : composées d'êtres en qui tout

---

blique porte sur elle cette inscription ; c'est là son honneur, comme elle est aussi un avertissement sur l'usage qui doit en être fait : exercer sur ses semblables les pouvoirs de ses semblables est une chose grande en elle-même, et dont la richesse découle d'une double source : le principe et le but, tous deux sublimes dans leur origine et dans leur objet. L'homme mandataire de l'homme pour le bien de l'homme, réunit en lui la dignité de ses mandans, et grandit de toute leur hauteur... C'est ce qui a fait la majesté des rois, qui se montrent réunissant en eux seuls, comme dans un foyer unique, tous les rayons de celle de la société dont ils sont les chefs. Séparés de l'une, ils perdent l'autre et n'ont plus que la dignité qui appartient à tout membre de l'humanité. Les fonctions publiques appartiennent donc à la société, et sont sa propriété, car c'est elle qui en fait les frais dans son intérêt propre : en elle, il n'y a rien de privé, d'individuel ; tout est commun dans le principe et dans le but ; c'est encore la société qui en détermine les formes, les règles et la répartition : celles-ci sont donc à la communauté ; autrement la société existerait en partie pour quelques-uns, elle aurait imposé à tous le fardeau gratuit et sans but d'une partie de ses membres. Cela répugne à la nature même des choses ; et comme les corps moraux, quoique errant quelquefois dans les moyens, ne peuvent jamais errer dans le but, comme ils ne peuvent avoir que des volontés saines, et qu'en eux tout tend à la conservation

est égal, les diverses sociétés dans lesquelles le genre humain s'est partagé, n'ont pu que re-

---

et au maintien du principe d'existence, la société, en établissant des fonctions, n'a point fait ni pu voulu faire des propriétés, mais seulement confier des dépôts.

Fonctions et fonctionnaires publics sont des dénominations qui fixent clairement leur nature et l'intention de la société qui les a créés et ordonnés, comme de son côté, le nom de société exclut celui de domination pour une partie de l'association, et rapporte tout ce qui s'y passe à l'idée de communauté... Le contraire est contradiction dans les termes et dans les choses. Il place celui qui reçoit le pouvoir au-dessus de celui qui le confère, et fait surpasser l'auteur de la délégation et du dépôt par le dépositaire : ce qui, à proprement parlé, est le monde renversé.

Les fonctions publiques sont des postes élevés, des éminences placées au sein des sociétés pour faciliter la vue de l'ensemble, le jeu de ses diverses parties et pour les contenir dans la règle tracée pour l'utilité commune; leur élévation et leur séparation de la foule sont les moyens de les mettre à l'abri de l'atteinte des passions qui peuvent agiter celle-ci : clairvoyance, impassibilité sont les deux attributs essentiels des fonctions publiques : sans eux, comment connaître l'avantage général ou décider dans le sens social, qui est toujours l'intérêt de tous... Les fonctions publiques sont donc et ne peuvent être que des propriétés sociales, et les fonctionnaires les délégués et non les maîtres de l'association.

tracer le principe constitutif qui les forme et par conséquent se rapporter à l'égalité, d'où elles proviennent primitivement, *totum conflatur ex partibus :* tout ce qui a été commis de contraire à ce principe est dégénération de l'ordre primitif et source de malheurs. Nous n'avons pas plus à rechercher le nombre que les formes des sociétés qui ont existé : ce sont des faits que rien ne peut changer, et ce sont des principes, que rien aussi ne peut changer, que nous établissons. Que l'on dise ce qu'il y a dans un homme qui lui donne un droit primitif à commander à un autre homme, à son semblable par l'ordre de leur nature ; à quel titre un être doué de la faculté de penser et de vouloir peut être tenu de soumettre cette faculté à la faculté correspondante de celui-ci : ce droit est donc une concession, dès-lors l'inégalité n'est plus qu'un artifice social pour l'avantage de tous les membres de l'association et pour le sien propre. Avec ce fil conducteur on parcourt, sans s'égarer, tous les détours de l'ordre social, ou plutôt d'un labyrinthe on fait une route droite dont l'œil saisit à-la-fois les deux extrémités et les parties qui les lient ensemble. A l'aspect de ce principe, disparaissent tous les fantômes de propriété et de domination sur les sociétés, enfans des in-

térêts privés, et restent seulement les pouvoirs créés pour le bon ordre de la société ; là tout est satisfaisant pour le cœur et pour l'esprit. L'humiliation ne peut suivre des concessions faites à des intérêts personnels bien entendus ; l'esprit n'a rien à contester à ce qui est facile à comprendre et à ce qui satisfait pleinement sa curiosité ; s'il faut un échafaudage de prétextes pour élever l'édifice des dominations sur les sociétés, il ne faut qu'un acte de la raison la plus simple et la plus commune pour établir et sentir le principe constitutif des sociétés, celui qui les fait résulter d'une association volontaire dans l'intérêt de tous... Les sociétés humaines en général ne diffèrent pas de celles que des particuliers forment entre eux : l'intérêt de celles-ci en est la base, l'ordre en est la vie : se trouve-t-il autre chose dans les associations humaines, grandes ou petites ? Les moyens de cet ordre, ce qu'on appelle les règles, dépendent des membres de la société au moment où ils la forment : c'est à eux de les peser dans leurs intérêts ; incapables de prêter tous à-la-fois la main à l'exécution de ces règles, c'est à eux de choisir ceux qui le feront en leur nom et dans leurs intérêts. Que se passe-t-il de contraire dans les sociétés plus étendues, plus développées, que l'on appelle *les na-*

tions ? Les sociétés privées ne sont-elles pas, de leur côté, des espèces de petites nations placées au sein de plus grandes, et vivant sous leur égide et comme sous leur ombre, ainsi que les grandes sociétés vivent et se soutiennent au sein de l'Univers et sous la protection d'un Ciel commun à toutes. Quelques formes qu'aient prises les sociétés, leur idée mère *est une réunion en vue d'intérêt commun ;* tout le reste suit de là : l'égalité des attributs entre les membres des sociétés forme le principe de la réunion, l'égalité des avantages forme le but : née sous les auspices de l'égalité et de la liberté, cette association ne peut aboutir à l'inégalité et à la servitude, autrement elle serait contraire à elle-même : tous les moyens de remplir sa destination lui appartiennent donc en propre, si elle se trompe dans le choix, elle en est avertie par les effets et en porte la peine ; mais quels que soient ceux auxquels elle s'arrête, elle a le droit du choix primitif... Cela suffit pour constater le droit des sociétés humaines sur leur propriété propre, pour exclure toute idée de domination réelle sur elles, et l'humiliante idée que l'homme formé par un souffle divin et animé par lui puisse être possédé comme un champ, pour que cela pût être, un préalable serait nécessaire, la

destruction des attributs de l'humanité, car tant qu'il les possédera, l'homme continuera de penser, d'agir et de vouloir en homme, c'est-à-dire dans l'ordre de l'égalité, pour lequel ses attributs l'ont formé et vers lequel ils le rappellent sans cesse... Donnez-lui des attributs inégaux, et sur-le-champ les sociétés disparaissent et font place aux dominations; conservez l'égalité dans les attributs humains, et l'égalité reste en permanence dans la société, comme dans un poste d'où l'on ne peut l'arracher sans la détruire elle-même.

Retenons donc ces mots... : l'égalité dans la formation de l'homme fait l'égalité dans la société... Bien comprises, ce peu de paroles suffisent à tout, expliquent tout, mettent tout à la place qu'a voulu assigner le premier ouvrier, celui dont la main a agi avant celle de l'homme et qui l'ayant façonné elle-même, a déposé sur son propre ouvrage ces caractères d'autorité que l'homme ne peut jamais donner aux siens propres (1).

(1) Cette théorie n'atteint en rien les choses existantes qui résultent de conventions positives, d'acceptations formelles ou tacites, d'un ordre quelconque établi d'une manière quelconque : c'est à ceux qui en sentent les effets

à rechercher l'origine de ces faits particuliers ; ici, il ne s'agit que du droit général, et nullement d'assigner en quels lieux, de quelle manière, en quelle mesure on s'y est tenu, ou bien l'on y a dérogé. Nous traçons les règles de l'architecture de l'édifice sans nous occuper de la composition ni des actions de ses habitans.

Cette théorie n'a rien de commun non plus avec ce que l'on a appelé la *Souveraineté du peuple :* mot dont on a également abusé de deux parts : de l'une, pour exiger et troubler, et de l'autre pour accuser. Dans l'écrit sur l'*Europe et l'Amérique*, qui précède celui-ci (1), je me suis expliqué sur cette doctrine de la souveraineté du peuple, de manière à n'avoir nullement besoin d'y revenir. Il n'est pas bien difficile de distinguer entre la souveraineté *du peuple* que l'on traduit en *populace et la souveraineté des sociétés* sur elles-mêmes.

---

(1) 2 vol. in-8°., chez Béchet aîné, quai des Augustins, n°. 57.

CHAPITRE II.

Coup d'œil sur le monde.

Oh! qu'une mappemonde est un vaste sujet de réflexions, un sûr et fécond moyen d'instruction! Oh combien de pensées superbes confond sa contemplation! combien de passions elle est propre à amortir! A son aspect, quelles sensations font éprouver ces cris hautains, enfans d'une exaltation insensée, qui donnent le titre pompeux de l'Univers à un point qui est comme perdu dans l'espace! Qu'est la terre dans le vaste Univers? Qu'est-elle par rapport à tout ce qu'il enferme? Qui connaît les limites et les richesses de celui-ci? La terre a-t-elle par elle-même quelque valeur, ou la tire-t-elle seulement de sa liaison avec le système général dont elle fait partie, et dans lequel, peut-être, ne figure-t-elle que comme un atôme, au même rang où l'insecte caché sous l'herbe est placé par rapport à elle... Quand des globes lumineux roulent dans l'espace, à des distances que l'œil de l'homme, aidé de tous les secours de la science

et de l'art, ne peut atteindre, et que la faiblesse de nos idées et de notre langage soustrait à toute définition, à quoi se rapportent ces dénominations emphatiques que l'homme donne à son séjour? Toujours il en a parlé en style oriental. D'où naît cet orgueil d'ambition, qui, au milieu de tant de monumens de sa petitesse, de tant de motifs d'humilité, lui persuade que tout a été créé pour lui seul? L'homme connaît-il la création tout entière ou seulement ses préliminaires? A-t-il épuisé la connaissance du ciel comme celle de la terre? Si les yeux de quelques sages ont su, de nos jours, découvrir dans les parties reculées de l'espace des corps brillans qui avaient échappé aux recherches des âges précédens, pourquoi les âges suivans n'ajouteraient-ils pas la connaissance d'autres soleils à celle des astres qui nous ont déjà apparu? Pourquoi, comme on vient de le faire, ne déroberait-on pas au ciel de nouveaux secrets? Où est la borne, où sont les limites? Dans tout ce qui apparaît aux yeux de l'homme, ou qui frappe son esprit, où se trouve l'absolu? Tout n'est-il pas terme de comparaison? En quoi consistent la grandeur ou la petitesse, la force ou la faiblesse, la richesse ou la pauvreté, la jeunesse ou la vieillesse?

Qu'est la création elle-même, cette question qui a tant embarrassé l'antiquité savante? Qu'est l'éternité déjà écoulée, et celle qui, comme un fleuve intarissable, continue ses inépuisables épanchemens? Que l'on définisse cela en termes clairs et intelligibles... Qu'a-t-il été fait pendant la durée de toute cette partie de l'éternité qui a précédé la création d'une date précise, date qui assigne à celle-ci, dans *le temps*, un espace moins étendu que n'en occupe dans la vie l'existence fugitive de l'animal, chez lequel la naissance et la mort se touchent sans intermédiaire. De ces considérations générales, descendez-vous à ce qui nous touche de plus près, à ce que nous pouvons apprécier sous tous les rapports par ceux qu'elle a avec nous-mêmes: qu'apercevez-vous? *la terre*, qu'une circonférence de neuf mille lieues seulement place au rang des dernières planètes, et qui n'est qu'un point en comparaison de ses compagnes dans les régions célestes. Voilà cette terre dont l'homme fait tant de bruit, sur laquelle il s'agite avec tant de fracas pour en posséder un point pendant un quart d'heure; encore plus de la moitié de ce point est-il inhabité et inhabitable. La vie n'appartient pas à la moitié de la terre; tout le reste s'y refuse et tend à resserrer

l'espace qui est animé. La succession des âges fera de toute l'étendue comprise entre la mer Glaciale et les côtes de la mer Caspienne vers les bouches du Volga, un désert saturé de sel, dans lequel tout principe de fertilité va en s'éteignant graduellement sous une croûte inerte, usurpatrice de ces contrées, comme l'*aria cativa* l'est des rivages de la Méditerranée, et s'avance progressivement jusqu'aux murs du Capitole. Le centre et le nord de l'Asie sont vides d'habitans et voués à un veuvage éternel d'êtres humains; l'intérieur de l'Afrique ne nourrit guère que des monstres, et les peuplades qui occupent ses bords sont les émules de ceux-ci en ignorance, en férocité, en crainte de la société de l'homme. Une population nombreuse, agglomérée, ne se rencontre que dans les contrées orientales et méridionales de l'Asie et dans les extrémités occidentales de l'Europe : tout l'orient de l'Europe est peu différent des déserts; la grande population européenne commence à la Vistule, et va en s'élevant à travers l'Allemagne, jusqu'aux confins de l'Occident, la France et l'Angleterre; la population de l'Espagne, concentrée sur ses rivages, présente l'image du cadre d'un désert, et ces hommes en si petit nombre encore, à leur tour, qu'offrent-ils aux

regards ? Un chaos de cultes, de mœurs, de langages et de lois. Avec des organes semblables, par-tout l'homme forme des sons différens, et la faculté la plus propre à le rapprocher, est celle-là même qui a élevé le plus de barrières entre lui et ses semblables : en tous lieux, on voit l'homme rire de la conformation, des usages et des dieux des autres hommes ; heureux quand les ris ne se changent pas en transports de colère homicide... En combien de membres l'intérêt de quelques-uns a-t-il divisé ou réuni la famille commune de l'homme ? Combien de formes lui a-t-il fait revêtir et abandonner ? Combien de ces diverses figures sociales ont-elles déjà passé sur la terre depuis l'époque assignée pour une création certaine ? Comme les ruines s'accumulent facilement ! Qu'il faut peu de temps pour la destruction, et comme l'oubli marche toujours à sa suite ! Où sont les peuples, les empires, les cités d'un autre temps et d'une autre histoire ? car ils ont existé.

. . . . . *Vixere fortes*
Ante Agamemnona multi. . . . . . .

A quoi tous ces hommes ont-ils employé les instans si courts de leur fugitive apparition ? Est-ce à se rendre mutuellement heureux, ou bien

à s'entredétruire? Hélas! les monumens du malheur sont par-tout? et où trouve-t-on ceux du bonheur? A Rome, un Titus, un Trajan pour cent monstres, et toutes les vertus des premiers insuffisantes pour purifier les annales de l'empire qu'ils partagèrent avec les derniers... Quel est l'état moral de la population qui couvre le globe? A combien appartient la culture de l'esprit et dans quelle somme? Combien participent aux richesses, aux moyens de jouissance que la terre produit sous mille formes? Combien jouissent de la liberté dont le créateur a fait l'apanage naturel de l'homme? Par-tout, l'ignorance, la misère, les préjugés décevans, ridicules ou cruels; quelques lumières brillant à l'extrémité de l'occident de l'Europe et sur des rivages situés au-delà de l'Atlantique: en deçà une nuit profonde, créée d'abord par l'état de barbarie commun à l'humanité de ce temps, ensuite défendue et maintenue par l'intérêt armé de la force, et proscrivant, au nom de la société, ce qui, en la réformant, est destiné à l'améliorer. Voilà ce que la mappemonde montre de l'état de la terre et de celui de ses habitans, et cette instructive contemplation renferme de fort grandes leçons de modération et d'indulgence. Quand on voit la place que la terre tient dans l'Univers, et celle que

l'on tient soi-même sur la terre, on sent l'orgueil se dissiper comme une vaine fumée, et les affections communes à toute l'humanité prendre le dessus sur tous les autres sentimens : alors la terre n'est plus qu'un vaisseau où l'on fait en commun un voyage de quelques instans, sous les auspices d'une bienveillance réciproque, propre à adoucir les ennuis du passage.

CHAPITRE III.

Coup d'œil sur l'Europe.

Tout pays, tout état compte une capitale : ce qui renferme tous les pays, tous les états, la terre, doit aussi avoir la sienne, et cette capitale de la terre est incontestablement l'Europe : par tous les attributs qui lui sont propres, elle rachète son infériorité comparative en etendue avec les autres parties du globe. Sa population est de cent soixante-dix millions d'hommes, nombre que tous les moyens de civilisation que possède l'Europe, ne peuvent manquer d'accroître avec profusion et rapidité. Et que cette annonce ne réveille pas les craintes des hommes, qui, pendant plusieurs années, nous ont épouvanté des suites de la multiplication des Européens, comme de celle de ces animaux qui se dévorent entre eux à défaut de subsistances : ils oubliaient que l'homme produit, et que l'animal est borné à consommer ; que chez l'homme les moyens de production se proportionnent toujours à la consommation, et que la France, qui, à la mort de

Louis XIV, 1715, n'avait pas vingt millions d'habitans, en 1820 en compte trente millions, malgré une guerre de vingt-cinq ans, sans que cet accroissement de consommateurs ait épuisé ses productions, qu'au contraire on voit multipliées au point de rester souvent sans une valeur équivalente aux frais de la production (1).

En Europe ne se rencontrent pas les lacunes d'espaces habitables, les séparations entre les

(1) Quarante départemens comptent de deux cent mille à deux cent cinquante mille habitans; quarante départemens paient d'un million huit cent mille francs à deux millions de contribution foncière.

Plus de quarante départemens n'ont pas le quart de la population que comporte leur étendue. Dans plus de quarante départemens, la culture est encore bornée à l'enfance de l'art; les animaux rares et misérables; les prairies artificielles complétement inconnues; le peuple dans des cahutes; sans meubles, sans souliers, avec des haillons, et du pain noir pas toujours, un ensemble de misères et de douleurs... Le président du parlement de Toulouse, qui disait à Louis XIV qu'il ne fallait pas juger de la France par le parc de Versailles, était un homme de sens : il ne faut pas juger de la France par Paris et quelques riches contrées.

La France est, après l'Espagne, le pays de l'Europe occidentale dans lequel il y a le plus à faire, et qui, par là même prête à plus d'accroissement.

lieux habités qui affligent les regards sur la carte de plusieurs autres parties du globe. La population reçue sur toute la surface du sol de l'Europe s'y est étendue d'une manière uniforme et presque régulière. Des cultes farouches, cruels, bizarres, ne souillent plus les autels élevés sur cette contrée; quoique divers sur quelques points, ils ont tous un air de famille; la douceur n'est étrangère à aucun d'eux; à la différence de l'Orient, la tolérance règne entre eux, et seulement, chose singulière! tandis que les cultes se tolèrent en masse, leurs sectateurs s'excluent d'homme à homme. Le mécanisme qui a fait des Chinois des automates sociaux qui font consister l'ordre de la vie dans la régularité des gestes et des attitudes; les classifications qui dégradent une partie de la population de l'Inde; l'esclavage qui, dans toute l'Asie et dans l'Afrique, font de *presque tous* la propriété de *quelques-uns*, n'enlèvent plus aux habitans de l'Europe affranchie la liberté que la nature a comme infusée dans tout l'être humain, en donnant à l'organisation morale et physique de tous une ressemblance parfaite... Depuis long-temps les fers sont brisés en Europe; des contrats volontaires assurent à l'un les services de l'autre pour l'avantage commun de tous les deux; là se

borne toute la dépendance mutuelle des habitans de cette contrée : par là a été rétabli l'ordre de la nature, qui a donné à l'homme ses facultés pour son service propre et pour celui de ses semblables, et qui l'a laissé l'arbitre de l'application de ce service. En Europe, des mœurs communes, des langages généralisés, les voyages, le commerce, l'imprimerie, mille moyens de communication toujours préparés, ont formé une espèce d'indigénat universel ; et l'on peut dire de l'Europe, par son état social, ce que l'on en disait par sa politique, *la république européenne*... L'Asie, l'Afrique et l'Amérique, antérieures à la domination européenne, n'offrent que des barrières élevées entre les diverses parties de ces contrées. Là, chaque état, chaque peuple représente un grand cloître fermé de hauts murs pour interdire toute communication avec le dehors : les gouvernemens de l'Europe, quelles que soient leurs formes, et quelque chose qu'ils laissent à désirer sous d'autres rapports, sont doux : la civilisation et l'humanité s'acclimatent dans les codes et dans les formes : les deux grandes bases de la société humaine, la liberté de l'homme et la propriété sont posées et reconnues généralement et légalement... La politesse, la science, les arts ont pénétré par-tout,

sont entrés en vainqueurs glorieux et bienfaisans dans les palais et dans toutes les demeures : elles ont banni les habitudes et les formes que les âges de fer avaient introduites. Les chefs de nations policées, pour pouvoir leur commander avec autorité, ont dû participer à leur civilisation... Les grands sévices généraux ou particuliers qui étaient admis dans l'ancien ordre social, sont proscrits dans le nouveau : ainsi les dévastations systématiques font horreur dans cette contrée. En Asie, on peut brûler, détruire vingt lieues de pays sans choquer la civilisation ; l'extermination entre dans les mœurs de ces peuples : l'incendie du Palatinat souleva l'Europe et ne serait pas recommencé de nos jours ; l'extermination de Scio a fait jeter parmi nous un cri d'horreur ; à Constantinople les incendies servent au peuple de moyen de remontrances ; en Europe un recours facile et régulier est ouvert vers l'autorité, et la plainte a des médiateurs et des appuis assurés ; elle peut monter vers les trônes, comme la prière vers le siége de Jupiter ; mais la supériorité réelle de l'Europe sur l'Asie et l'Afrique, le principe qui la maintiendra et l'agrandira, consiste sur-tout dans la disposition de ces foyers de lumières, de ces réservoirs de science où toutes les conditions sont admises à puiser à

toute heure et sous toutes les formes. Des flambeaux lumineux sont suspendus par-tout, et éclairent toute la contrée : l'éducation perpétue la science et l'empêche de périr en même temps qu'elle l'étend ; une tête savante abattue est remplacée par mille qui ne lui cèdent pas ; le trésor va en se grossissant par l'usage ; la science est l'apanage de tous, en Asie, en Afrique, de quelques-uns seulement : c'est ce qui rend ses progrès si lents. Là, un savant peut toujours laisser après lui une lacune ; en Europe jamais, les suppléans y sont toujours prêts : cet état est devenu celui de l'Europe depuis trois cents ans : faible à son commencement, il a acquis de grands développemens, il tend à en prendre tous les jours de nouveaux. Il ne faut pas en exiger plus qu'il n'a pu faire encore ; il est de fraîche date, les siècles avaient fait le mal, les siècles le répareront en entier... La difficulté était de trouver la route et de s'y établir. Cette partie si importante du travail est accomplie ; l'esprit humain, qui a fait le commencement, saura bien aussi faire la fin. Il est trop vrai que le mal arrive par torrens et le bien goutte à goutte ! eh bien ! de ces gouttes réunies, se formera un torrent d'un cours d'autant plus irrésistible, que tout le monde voudra y puiser, et ne plus puiser que

là. L'Europe est élevée aujourd'hui à un haut degré de dignité à l'égard des autres parties du globe ; elle est pour elles comme un second soleil, car elle les féconde, les embellit, les peuple (1),

(1) Voyez les grandes colonisations anglaises. Après avoir peuplé le nord de l'Amérique, les Etats-Unis, et leur avoir donné leur admirable civilisation, ce modèle présenté à l'Univers, l'Angleterre peuple et civilise l'immense espace que renferment ses possessions américaines du Canada et des pays qui y touchent... Elle civilise l'Inde, la pointe de l'Afrique, le grand continent de la Nouvelle-Hollande, et forme des établissemens de la plus haute importance sur la côte d'Afrique... Avec la colonisation marche toujours la civilisation anglaise, ce qui étend l'ordre social dans la mesure de la domination même de l'Angleterre. C'est la qualité particulière de la colonisation anglaise, et ce qui la distingue de toutes les autres ; c'est aussi ce qui la rend si précieuse pour l'Univers, dont elle changera la face : les Espagnols, les Portugais ont exterminé ; ils ont importé leur civilisation toute brute, dont l'extension sur les contrées qu'ils ont conquises n'a rien ajouté à l'ordre social ; les établissemens portugais et espagnols, chose remarquable, ne commencent à servir à la civilisation qu'au moment où ils se séparent de leurs fondateurs ; c'est dans la scission qu'ils ont trouvé la correction de cette civilisation. Les Français ont été d'assez pauvres *colonistes*... Les siècles révéleront au monde ce que porte avec elle la colonisation anglaise.

les police, les ramène des jouissances brutales de l'ignorance aux jouissances sociales et exquises de la civilisation ; elle en reçoit la richesse brute ; mais elle leur donne en échange la science et tous ses produits. Tels sont les titres de la supériorité de l'Europe sur les autres parties du monde, et ils sont aussi glorieux que durables. Comme on le voit par l'exemple des États-Unis, elle ne peut plus être vaincue que par ses propres enfans, et des défaites de famille peuvent être acceptées comme des victoires.

CHAPITRE IV.

Du bonheur des Européens comparé à celui des autres peuples.

De quelle somme de bonheur jouissent les Européens? Cette question présente plusieurs faces, et d'après celles-ci plusieurs moyens de solution. Ici, il ne peut être question de bonheur absolu: en tout, où se trouve l'absolu? ce qui fait le bonheur de l'un fait-il celui de l'autre? Le bonheur est-il autre chose qu'un terme de comparaison? Le mot bonheur se rencontre dans presque toutes les bouches, parce que son désir agite incessamment tous les cœurs: trop souvent, volage et changeant, il se fait poursuivre sans pouvoir être atteint, et fait croire à son existence seulement en laissant vivre son espoir: il faut donc réduire la question à des termes précis et se demander 1°. si de tous les habitans du globe les Européens ne sont pas les plus heureux; 2°. si leur condition ne renferme pas les principes d'une amélioration croissante; 3°. quels sont les inconvéniens de leur situation actuelle... Quant au premier article, qui oserait

comparer la condition des Africains, des Asiatiques, des naturels de l'Amérique à celle des Européens; mettre en parallèle leurs richesses intellectuelles avec celles de l'Europe, leurs cultes féroces, bizarres, ridicules, avec les cultes pompeux, calculés et bien ordonnés de l'Europe, car ils le sont tous; leurs modes de gouvernemens si cruels, si dépourvus de principes réguliers avec les gouvernemens de l'Europe d'une confection calculée et d'une exécution tempérée; les arts, les jouissances de tous ces peuples avec les attributs correspondans qui, en Europe, donnent tant de relief ou d'agrément à la vie? Il est des choses qu'il suffit de mettre en présence pour les faire apprécier: ici il ne faut qu'un coup d'œil sur l'Europe et sur les autres parties du monde, pour assigner à chacune le rang qu'elles doivent occuper à l'égard des autres. Il ne peut donc être question que de fixer l'état réel de l'Europe, et d'indiquer les principes de son amélioration nécessaire, ainsi que les vices de son ordre actuel... C'est ce que nous allons faire. Depuis trois cents ans, les Européens ont fait d'immenses acquisitions en bien-être; ils ont diminué dans la même proportion la masse des maux qui les affligeaient; la bienfaitrice commune a été la civilisation: par elle, les guerres

ont perdu de leur cruauté; les guerres de religion, les plus cruelles de toutes, ont disparu; les contentions religieuses ont subi le même sort; la tolérance, bien immense, dont l'absence a coûté plus de vingt millions d'hommes à l'humanité, s'est enfin introduite en Europe, et y étend ses racines dans ce sol nouveau pour elle, mais profond assez pour qu'elle y prospère. L'homme a appris à se rapprocher de son semblable dans ce monde, même en perdant l'espoir de le retrouver dans un autre : quoique manquant encore d'une profondeur suffisante pour une juste démarcation, cependant les limites des droits respectifs des deux puissances spirituelle et temporelle sont tracées plus fortement qu'elles ne le furent dans d'autres âges; les grands écarts dont ces temps de désordres furent témoins ne trouveraient dans le nôtre ni auteurs ni exécuteurs : la vue des sévices contre les personnes, les violences ouvertes contre la propriété, exciteraient autant d'indignation parmi les spectateurs que parmi les victimes : la Bastille française, en croulant, a ébranlé ou renversé toutes les autres : la disposition de l'homme, par la seule force de l'autorité, ne se conçoit plus parmi les Européens; par-tout la loi et la justice sont réclamées, par-

tout un patronage général, celui du droit, est invoqué... L'homme a appris à discerner la loi d'avec les couleurs apposées seulement à la loi. Si les exigences fiscales n'ont pas perdu de leur intensité, du moins elles se sont régularisées, elles ont emprunté des excuses à l'ordre et à l'égalité... Ce ne sont plus des invasions arbitraires qui fondent sur le citoyen, c'est le tribut volontaire payé par lui au besoin connu de la société; c'est un acte de conservation substitué à un acte de rapine ou de fantaisie. La cupidité inhumaine qui trafiquait d'une population arrachée à son sol natal, à ses familles, est proscrite comme un attentat à l'humanité, et dans une ligue sainte contre son maintien et son retour, l'Europe expie ce qu'elle a commis pendant trop de siècles... Les arts, les sciences, le commerce, les voyages, l'imprimerie sur-tout, une correction générale dans le goût, ont amélioré toutes les parties de la vie humaine. Qu'on examine les villes, les habitations privées, les vêtemens, les alimens, et ce sont bien toutes ces choses qui constituent l'état de la condition humaine, tout présente l'aspect d'un meilleur ordre. Il est visible, il est palpable; il se fait ressentir en tout... La charité publique elle-même a appris à se diriger plus utilement, et à ne plus se revêtir de

de formes dures, à ne plus tolérer ces usages inhumains qui démentaient ses propres bienfaits(1). La science, épurée et généralisée, prête à la vie de nouveaux moyens de soutien ou de défense, riche et honorable conquête, puisqu'elle étend ses fruits sur l'humanité entière; la richesse provenant du travail et de l'industrie, multipliée et perfectionnée, a porté ses dons dans mille canaux qu'elle ne fécondait pas; il ne faut que des yeux pour constater cet état de prospérité ascendante, établie aujourd'hui au sein de l'Europe, et vivifiant toutes ses parties: car toutes sont entrées dans les routes de la civilisation d'où coulent ces sources d'amélioration... Mais ce n'est pas tout, il s'en faut, ou plutôt ce n'est que la moindre partie de l'amélioration qui se fait remarquer en Europe : la plus précieuse partie de cette amélioration a porté sur le

(1) Le régime des hôpitaux est immensément amélioré, les méthodes curatives mieux entendues; la nourriture plus saine, moins parcimonieuse; sur-tout a été bannie la pratique vraiment barbare qui réunissait dans le même lit un malade, un agonisant et un mort. Honneur aux hommes éclairés et sensibles auxquels l'humanité doit ces nouveaux bienfaits! Le régime des prisons a aussi profité de cette tendance générale vers l'améliorations et les infortunes qu'elles recèlent ont du moins été allégées.

moral même des Européens, et en a fait comme d'autres hommes... Par elle, que de difformités ont disparu ou sont devenues impossibles? Dans quels lieux, dans quels rangs est reléguée de nos jours l'ivrognerie si chère à nos pères, l'âme des plaisirs de ces temps grossiers? Où se trouve la débauche bruyante, la susceptibilité homicide contre laquelle les lois s'armaient vainement, et qui arracha à Henri IV huit mille lettres d'abolition pour cause de duel? Où sont les scandales publics dans les mœurs qui étaient comme l'apanage de la grandeur, ou des preuves du bon ton? Où sont les contrastes choquans entre la gravité et les habitudes des professions régulatrices des autres états? La force de cette innovation épuratrice a monté au point de forcer l'intérêt lui-même à rentrer dans la morale, à embrasser le culte de la bonne foi et à rejeter les infracteurs parmi les calculateurs maladroits. Aujourd'hui Charles II ne fermerait plus l'échiquier, le contrôleur général Emmery ne dirait plus que la bonne foi ne convient qu'aux bourgeois; l'homme au masque de fer n'attesterait plus, par son énigmatique existence, la largeur des voies ouvertes au pouvoir sans responsabilité; l'incendie du Palatinat ne paraîtrait plus une simple mesure de politique et de guerre;

le czar Pierre ne montrerait plus une main royale frappant de la hache la tête de ses sujets; Frédéric ne se permettrait plus d'élever un théâtre pour des jeux profanes entre deux édifices religieux, et Madrid ne reverra plus ni princesse des Ursins ni prince de la Paix (1). La

(1) Cent cinquante ans ne sont pas un long espace de temps dans la vie des nations; voyez cependant, quels prodigieux changemens dans les mœurs publiques ce laps de temps a suffi pour introduire dans les actes publics et privés..... Prenons pour exemple le règne de Louis XIII : son historien, *de Bussy*, n'est pas accusé de trop de philosophie. Que nous apprend-il? Que Vitré est fait maréchal de France pour avoir *tué* à coups de pistolet le maréchal d'Ancre...; que le comte de La Perre, fils de ce maréchal, fut arrêté le jour de la mort de son père, dépouillé par les soldats de sa montre et de son manteau; qu'ayant refusé de manger, Anne d'Autriche lui envoya des confitures, et comme il était fort bon danseur, exigea qu'il dansât devant elle...; que *Haut-Castel*, gentilhomme bordelais, condamné à mort pour de grands crimes par le parlement de Bordeaux, le cardinal de Sourdis, alors archevêque de cette ville, sortit avec la croix archiépiscopale, fit enfoncer la prison et le geolier fut assommé.

Le cardinal de Richelieu commandait en chef l'armée devant La Rochelle; le cardinal de Sourdis commandait la flotte; le cardinal de La Valette commandait l'armée

civilisation a mis ordre pour toujours à ces difformités : pour qu'elles revinssent, il faudrait que l'axe du monde, pliant sur lui-même, ramenât l'Europe sur ses pas, et la fît rentrer dans le temps écoulé, en changeant la direction de celui-ci ; car tant qu'il restera tel que l'a fait la nature, ce ne sera pas en arrière, mais en avant, qu'il portera ses pas. La civilisation de l'Europe agit de son côté comme la barbarie agit du sien. En Afrique, en Asie, les lois, les religions, les mœurs, forment un tout complet de barbarie ; tandis qu'en Europe ces mêmes mobiles sont un tout complet de civilisation : c'est ce qui fait

---

française concurremment avec le duc de Saxe-Weymar, protestant.

Le cardinal de Sourdis, amiral, reçut des coups de bâton du maréchal de Vitré, gouverneur de Provence.

Le duc de La Valette est jugé par une commission nommée par le roi, qui préside au procès et qui opine avec le cardinal de Richelieu.

Le procès du duc de Vendôme est fait par une commission nommée par le roi, instruit dans le cabinet du roi, et n'est supendu que sur la demande du cardinal de Richelieu.

Tous ces faits nous paraissent incroyables ; ils seraient impossibles dans notre temps : pourquoi ? par notre civilisation. Ces faits étaient l'ouvrage de la civilisation de ce temps ; ce qu'ils renferment de monstrueux lui appar-

que ces contrées sont irréformables, tandis que l'Europe se réforme tous les jours. Malheur à ces peuples, quand le principe de l'institution est vicieux, car une fois établi, il ne change plus! Les hommes de ces lieux sont stationnaires, arrêtés par deux ancres indestructibles, la religion et les mœurs, sur lesquelles le temps vient appuyer le poids toujours croissant de son sceau: en Europe au contraire vivent des nations mobiles, qui n'ont point aliéné leur raison à quelques fondations, qui savent que nulle jouissance

---

tient: alors on n'en savait pas davantage; la connaissance et le sentiment du droit n'étaient pas plus avancés que cela; on se conduisait d'après ce que l'on connaissait, et ce qui était reçu... Louis XV répondit au duc de Choiseul qui lui faisait des représentations sur l'envoi en exil d'un ministre sortant de place: *C'est l'usage.* Aujourd'hui un ministre remplacé paraît aux Tuileries le lendemain de la remise du portefeuille... Les mœurs en s'améliorant ont effacé toutes ces difformités, et par ces corrections successives, elles ont amendé et amélioré la condition des Européens et continueront sans relâche ce cours d'améliorations. Un certain nombre d'hommes se sont fait une espèce de rôle de l'admiration du règne de Louis XIV: eh! bien! parmi tous ces hommes, il n'y en a pas deux qui voulussent vivre comme on le faisait de ce temps, ni être sujets aux traitemens alors en usage.

n'est interdite à l'homme; nations que leurs lumières croissantes mettent à portée de s'interroger sans cesse elles-mêmes sur leur propre état, d'ajouter au bien, de retrancher au mal, de s'emprunter mutuellement ce qu'elles ont de bon, et de ce commerce composer un trésor de nouvelles acquisitions : les deux états sont donc dans une position inverse l'un à l'égard de l'autre, et l'amélioration de l'Europe est aussi certaine dans le temps présent et dans le temps à venir, que celle de l'Asie et de l'Afrique est impossible... Il y a plus, c'est que l'Europe ne peut plus perdre sa civilisation amélioratrice. Deux fois le monde a été submergé par le déluge des eaux et par celui des nations barbares : le premier noya l'espèce, le second a noyé la civilisation. Celle-ci vient sur la terre pour la seconde fois... La première civilisation fit l'Égypte savante, la grandeur de la Perse, les délices de l'Asie Mineure, les arts, les sciences, les guerriers de la Grèce et cet empire de Rome qui, vainqueur de l'ancien monde, est resté le maître du nouveau par la domination qu'il exerce sur les esprits restés soumis à ses modèles des âges passés et des âges présens : cette civilisation avait créé Carthage, Marseille, aussi bien que Tyr.... Que son devenus tous ces peuples ? Tout

a été englouti par les inondations du Nord... Des Turcs et des Mamelucks occupent la terre de Sésostris et de Ptolomée ; des Vandales ont régné où fut Carthage ; les Gohts, les Lombards, les Huns ont pris la place de ces Gaulois qui, pendant trois cents ans, sur les bords de l'Éridan, occupèrent les armes de Rome ; les Francs, les Visigoths dominent aux lieux où, pendant dix ans, César prépara des fers à Rome et au monde ; les Saxons, les Danois, les hommes du Nord ont pris la place de ces Bretons que le vainqueur des Gaules allait chercher aux dernières limites du monde connu dans son temps ; la Grèce et l'Asie sont défigurées par la présence des essaims hideux et féroces que la Scythie a vomis sur elles ; l'ancienne civilisation périt tout entière dans ces débordemens répétés pendant trois cents ans ; mais rien de pareil n'est possible aujourd'hui : ce sont ces pays qui ont produit les populations dévastatrices qui sont faibles et dépeuplés, et ce sont les pays dévastés par elles qui sont devenus forts et peuplés : les armes ont donc changé de mains... L'Europe peut jouir de ce qu'elle a acquis, et continuer ses conquêtes de civilisation sans craindre une nouvelle destruction pour son ouvrage : toute la force a passé de son côté ; les pays mêmes d'où étaient

sortis les destructeurs font partie d'elle et sont au nombre de ses défenseurs.

L'Europe a consumé douze cents ans dans la dépendance absolue de la barbarie apportée par les grandes invasions du Nord, trop de traces en subsistent encore dans son sein ; mais depuis trois cents ans, elle a entrepris le grand ouvrage de sa réhabilitation sociale ; elle a acquis tous les instrumens nécessaires pour l'exécuter ; elle y a travaillé avec succès ; elle le complétera avec le temps : en la contemplant, on lui fait l'application de la devise adoptée par la persévérance laborieuse des Hollandais : *Luctor et emergo.* Il semble voir un vaisseau qu'un art savant a entouré d'appareils assez puissans pour le retirer de la vase sous laquelle il reposait ignominieusement.

Tel est l'état de l'Europe : on la voit s'élever graduellement au-dessus du limon dans lequel des siècles de barbarie l'avaient enfoncée, et dans lequel aucun pouvoir ne peut plus la replonger : cela est beau, cela est grand, cela est plein de consolation et d'avenir ; mais combien il s'en faut que l'état de l'Europe soit encore ce qu'il devrait être et ce qu'il sera ! Combien de causes d'opposition et de retard ! Le lévier grandit tous les jours, il est vrai ; mais quel fardeau

n'a-t-il pas à soulever? Quel est ce lévier? la civilisation, et elle toute seule. Quel est le fardeau? l'ouvrage de quinze siècles et tout ce qu'ils ont créé d'intérêts contraires à la propagation des effets de cette civilisation. Ainsi l'Europe lutte avec ses seules lumières contre la totalité de la barbarie qui l'a régie pendant quatorze cents ans : la réformation européenne a commencé par la civilisation, tandis que c'est l'institution de l'Angleterre qui a fondé sa civilisation. Les deux points de départ sont entièrement contraires ; ils expliquent les difficultés d'un côté et les facilités de l'autre : il en est de même de l'Amérique, vierge de nos institutions et n'ayant rien d'ancien à effacer. Le combat qui a lieu en Europe est le premier de ce genre qui ait encore été livré dans le sein de l'humanité. Dans tous les temps, dans tous les lieux, quelques hommes ont formé les institutions, celles-ci ont ensuite formé les hommes ; les noms des fondateurs des institutions sont connus. Alors les hommes marchaient dans la ligne tracée par eux; ici, au contraire, c'est l'ensemble des mœurs des peuples divers qui réforme les institutions ; elles sont devenues la conquête des mœurs et de la civilisation.

En Europe, d'où datent les institutions et les

lois soit politiques, soit civiles? Des temps de barbarie dont elles ont conservé l'empreinte. Qui les a ramenées vers la douceur qui les distingue? Sont-ce d'autres lois positives? Non, c'est la civilisation : c'est elle qui, ici, a fait abolir les anciennes institutions, comme difformes avec le temps présent; qui, là, a porté dans leur maintien une tempérance, une modération qui adoucit leur âpreté native. La plus grande partie de l'Europe est encore sous l'arbitraire légal: la civilisation, entrée triomphante dans les palais, comme dans les plus simples demeures, a infusé dans l'esprit des dépositaires de l'autorité une douceur, une modération qui, hors des cas rares, voile le principe de cette même autorité. Le malheur est dans les lois; le bonheur, la correction des lois est dans les mœurs : les codes valent moins que les mœurs; par ces codes, dans une partie de l'Europe, la sûreté de l'homme manque de garantie. Un ordre de cabinet, la signature du souverain dispose de la liberté de l'homme et suffit pour faire perdre de vue jusqu'à la trace de ses pas; les mœurs s'opposent à la fréquence de ces actes. Ailleurs un édit proscrit, bannit, dépouille, ouvre des prisons : la propriété doit céder à des ordres auxquels aucun consentement préalable n'a ou-

vert les voies ; les mœurs sont encore là pour les rendre rares. Les besoins du fisc sont immenses en Europe ; une partie de la population vit ou se brillante par les tributs de l'autre ; les armées sont énormes, et chaque génération leur doit le double tribut de son sang et de son argent. Les codes criminels sont empreints d'une dureté qui rappelle les temps de leur origine ; l'Angleterre elle-même compte encore plus *de deux cents cas* de peine capitale : quelques-uns de ses supplices ont l'air de lui avoir été transmis par ces sauvages que César combattait sur les rivages d'Albion ; l'inquisition se débat encore dans une agonie prolongée.

Ainsi le reptile partagé par la coignée cherche à rejoindre ses parties : d'indignes enfans de l'Europe, réfractaires à sa voix, maintiennent sur les bords africains des comptoirs de sang humain, et ne peuvent être arrachés de ces nouveaux *haceldama*. Favorisé sur beaucoup de points, l'essor de l'esprit humain est entravé sur ce qui touche l'homme de plus près, les discussions politiques : là, se trouve l'écueil ; là, est placée la borne autour de laquelle on ne peut guère courir sans s'exposer à se briser. En combien de lieux cette faible liberté a-t-elle même pénétré ? Combien de peuples sont ad-

mis à traiter eux-mêmes de leurs intérêts, à les stipuler, à défendre leur bourse, à participer à ces grandes décisions qui font plus particulièrement l'état et le sort des nations? Quelle surveillance! Tous les noms écrits sur les visages, tous les pas comptés, toutes les paroles notées, les asiles interdits, la fuite vaine, prévenue par ces couriers rapides qui, à travers les airs, arrivent aux frontières des empires pour en fermer les portes. Quel nombre infini de bras pour mouvoir les machines immenses qui entretiennent les armées permanentes sur terre et sur mer! Que d'yeux et de mains pour faire arriver et circuler les tributs qui de mille sources affluent dans les réservois où se dépose la richesse publique! Quel accroissement de charges pour le citoyen que tous ces surveillans! Quel accroissement de pouvoir pour les gouvernemens qui disposent d'eux, qui les enchaînent par le lien de l'intérêt, par celui de l'état des familles! Dans des pays où la médiocrité de la fortune est l'état habituel; où l'addition d'une place à cette fortune est indispensable au père de famille, le gouvernement est comme de moitié dans toutes les existences, et une grande partie des citoyens est tournée vers lui, comme l'étaient à Rome les habitans exclus de la pro-

priété, qui avaient toujours les yeux fixés vers les vaisseaux qui apportaient aux greniers publics les récoltes de la Sicile et de l'Afrique. L'Italie moderne se ressent encore des largesses de Rome ancienne, et les moines italiens ont achevé l'ouvrage commencé par les chevaliers romains : cette clientèle obligée dans notre état social arme les gouvernemens d'une très-grande force, et la multiplication des fonctionnaires dépendans menace de faire la conquête des états à leur profit. Il faut plus craindre pour les libertés publiques ces vastes registres de l'agence générale des sociétés, nommés Almanachs royaux, et les bourses publiques où s'aiguise la cupidité des peuples, que les champs de bataille (1) : là, du moins, l'âme peut s'élever et le cœur s'anoblir par le danger.

---

(1) L'Angleterre admet un grand nombre de causes d'exclusions parlementaires ; cependant elle compte plus de deux cents fonctionnaires dans son parlement. En 1721, l'armée permanente en Angleterre était de treize mille hommes, en 1823 elle est de quatre-vingt-trois mille hommes. En Angleterre, l'esprit de places et l'esprit militaire ont beaucoup affaibli le caractère national : en 1798 Burke disait que l'existence de la corporation de la compagnie des Indes se faisait ressentir péniblement... La même progression a eu lieu dans tous les états, et ne peut manquer

Chez la plupart des Européens, l'éducation dépasse la richesse, et cette inégalité constitue l'homme dans une contradiction avec lui-même, source de beaucoup de tentations contre la morale; c'est un vice inhérent à nos sociétés modernes, et qui exige de leur part beaucoup d'attention pour parer à cet inconvénient... Le bien lui-même peut renfermer des principes de mal. Ainsi les divers modes d'administration ont acquis par-tout un haut degré de perfection; mais cette perfection même n'a-t-elle pas allongé démesurément les bras des gouvernemens? Toutes les grandes individualités n'ont-elles pas cessé? Tout pouvoir retiré aux individus n'est-il pas passé à l'autorité publique? Dans son isolement, chacun ne se retrouve-t-il pas vis-à-vis d'elle toute entière? Les sociétés ne présentent-elles

---

d'y produire les mêmes effets au grand détriment des caractères nationaux. Tel peuple peut briller de l'éclat du courage militaire le plus décidé, et n'avoir pas à montrer des palmes de courage civique aussi éclatantes; le héros du champ de bataille peut être le moins héroïque des courtisans; les nations en masse ne sont guère héroïques. Chaque pays compte ses héros, et les plus rares parmi eux sont ceux du désintéressement... Les hommes sont sujets à réaliser, à l'égard des gouvernemens, la fable qui représente la terre attachée au ciel par une chaîne d'or.

pas l'image d'un grand parc dans lequel tout se meut, se fait sous l'œil toujours ouvert du pasteur?.. Le mélange du spirituel avec le temporel associe les gouvernemens à la force de la religion : en quelques lieux, le prince en est le chef. Les chaînes des sociétés européennes sont donc encore très-nombreuses et très-fortes: en perdant de leurs aspérités, elles sont devenues plus fermes et plus serrées : le velours étendu sur les mains n'empêche pas qu'elles ne soient de fer et ne change rien à la nature de celui-ci...

Ces maux sont grands, mais la civilisation est là : par ce qu'elle a fait depuis trois cents ans, on peut calculer ce qu'elle fera dans le cours des siècles à venir : c'est un de ces mobiles qui ne sait pas laisser son ouvrage imparfait, que rien ne détourne de son but, que les échecs ne rebutent point et qui, étant fondé sur la nature de l'homme, ou plutôt étant l'homme même rendu à sa nature propre, ne peut pas plus manquer son effet que s'écarter de cette nature même. Tout est donc *espoir* dans la condition présente des Européens : le plus difficile était de commencer; les premiers pas sont faits, d'ordinaire ce sont les plus coûteux, ils ont été les plus heureux; les autres suivront avec le temps, et les progrès s'enchaînant les uns aux autres, l'Europe arri-

vera inévitablement à un état de sociabilité meilleur que celui qu'ont jamais obtenu les sociétés humaines ; et cet état ne sera pas celui d'une peuplade isolée, cachée, devant une partie de son bonheur à l'obscurité protectrice qui, la dérobant aux yeux de l'envie, lui assurait la jouissance d'un bonheur presque clandestin : ce sera *en corps de société* que l'Europe exposera aux yeux du reste du monde un bonheur incomparable et assuré.

CHAPITRE V.

Phases diverses du gouvernement général de l'Europe.

Il y a eu deux grandes dates ou époques pour l'existence et comme pour la vie de l'Europe, ou plutôt il y a eu deux Europes : l'une ancienne, et l'autre moderne : l'ancienne Europe est celle des Romains; la nouvelle est celle qui a suivi la chute de leur empire, et qui les a remplacés. Depuis eux et sur leurs débris, les nations du nord se sont substituées à celles du midi, qu'elles ont exterminées : le nord a comme aboli l'ancien midi de l'Europe; généralement l'Europe des Romains finissait au Rhin, au Pas-de-Calais et au cours du Danube; il ne s'élevait guère dans le nord au-delà de cette limite. Le midi de l'Europe était seul connu, et la géographie du nord n'existait pas encore. Le midi a conquis la connaissance du nord pied à pied, comme le nord avait conquis les provinces du midi. Sa connaissance a été pour le midi une découverte, comme celle de l'Amérique a été une acquisition nouvelle pour la totalité de l'Europe.

Depuis l'effacement de l'empire romain et l'établissement des nations barbares, l'Europe compte trois grandes époques de gouvernement général: 1°. celui des nations germaniques, qui dans un cours irrégulier, s'est résolu dans le gouvernement féodal; 2°. le gouvernement féodal; 3°. le gouvernement royal plus ou moins absolu, tel qu'il existait en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Danemarck, en Portugal et sur-tout en Russie, pays de despotisme oriental; l'Angleterre, à divers degrés, la Suède, la Pologne, dérogeaient à cet ordre général: la Suisse et la Hollande étaient les seules républiques importantes par leur étendue et par leur population : quelques villes libres en Italie et dans l'Allemagne laissaient seules apercevoir de rares traces de liberté sur un vaste et uniforme tableau de servitude... On peut donc dire que l'ordre régalien dans sa plénitude a régi l'Europe depuis l'extinction de l'ordre féodal; le combat entre elle et celui-ci a duré plus ou moins long-temps, sous des formes plus ou moins violentes; mais l'histoire atteste que généralement le grand essor de l'ordre régalien date du temps du règne de Charles-Quint, de cette époque célèbre où se firent les grandes découvertes, qui préparaient au genre humain les

moyens de sa réhabilitation : heureusement le Ciel met presque toujours le remède à côté du mal. Charles abolit les cortès des diverses parties de la monarchie espagnole, une partie des priviléges de la Belgique, il essaya la même destruction sur le protestantisme, et l'effectua un instant ; Henri VIII confisqua à son profit la grande charte et joua, pour ainsi dire, avec les libertés anglaises ; il se fit chef de la religion comme appui du pouvoir royal ; Élisabeth ajouta encore à ces invasions sur les libertés publiques, à sa mort il n'en existait que le nom en Angleterre. Louis XI avait beaucoup ajouté au pouvoir royal en employant de grands retranchemens à la morale ; François Ier, par des voies moins odieuses, accrût encore ce pouvoir. Depuis ce temps, il n'a pas cessé de grandir ; Louis XIV conduisit à sa perfection l'ouvrage de Richelieu ; il acheva par la gloire et par la majesté la conquête que cet impérieux ministre avait poursuivie le glaive à la main.

Le passage du gouvernement irrégulier des nations germaniques au gouvernement féodal, de celui-ci au gouvernement royal plénier, est donc un fait établi par chacune des pages de l'histoire ; c'est l'histoire elle-même, sans panégyrique comme sans critique. D'où il résulte,

1°. que le gouvernement des peuples est sujet à changement, non-seulement partiellement, mais généralement; 2°. que lorsque des changemens importans ont lieu dans un état considérable, ils ne tardent pas à se généraliser et à recevoir une adoption à-peu-près générale. Ainsi en a-t-il été des trois modes de gouvernemens cités plus haut, qui, chacun à leur tour, se sont établis et se sont remplacés d'une manière générale : considération importante et bien propre à calmer des irritations en montrant l'action et l'empire de la nécessité... C'est ainsi qu'en suivant le cours des âges dans les récits de l'histoire qui les retracent, on trouve qu'à une époque à-peu-près uniforme, tous les états de l'Europe se donnèrent des représentations (1), que les républiques d'Italie se formèrent et que les villes d'Allemagne et de la Baltique s'unirent dans cette association célèbre connue sous le nom de Ligue anséatique. En examinant de près

---

(1) Représentans en Angleterre. 1,265
En Allemagne. 1,292
En France. 1,303
En Écosse. 1,306
En Espagne 1,353
En Pologne 1,467

ce mouvement uniforme, on trouve qu'il tient à deux mobiles inhérens à l'esprit humain, 1°. le désir de s'approprier ce qu'il voit exister à l'avantage des autres; 2°. la paresse naturelle à l'homme : qu'il désire prendre part à un bien certain, constaté, quoi de plus naturel? Qu'il s'attache à ce dont la vue frappe ses yeux, et dont la recherche ne coûte ni contention ni effort à son esprit, quoi de plus naturel encore? Ces changemens sont donc dans la nature des choses et dans celle de l'homme : ils sont dans l'histoire, et en forment la plus grande et la plus curieuse partie : ce qui a rempli le théâtre du monde peut encore s'y représenter... Ces droits ont cédé à des droits nouveaux, ceux-ci à d'autres. Quel était le droit primitif de tous? Qui a donné à l'un celui de déplacer l'autre, à un peuple celui de se substituer à un autre peuple? Les faits établis deviennent des droits, qui, à leur tour, cèdent à d'autres faits que le temps confirme, et sur lequel il appose son sceau protecteur de la société; celle-ci serait impossible, s'il fallait sans cesse remonter aux origines... Les écrivains se sont égarés en les recherchant : ils se sont créé de gaieté de cœur des embarras inextricables, pour s'être écartés du principe qui explique tout, le principe social, celui que

Montesquieu n'a pas balancé à énoncer quand il a eu à traiter les grandes questions du transfert d'un pouvoir d'une famille à une autre. Ceux qui n'ont pas eu les mêmes lumières, ou la même bonne foi, se sont jetés dans les opinions les plus bizarres, et dont le fond est toujours *le droit du plus fort...* : aussi les trouve-t-on placés tous à-peu-près sur cette ligne... Les invasions de l'autorité royale ont été favorables aux peuples, elles ont donné de la force et de la sécurité aux sociétés. Rien n'est plus vrai; mais de ce fait utile, comment déduire le droit de dépouiller des droits légaux? Comment les droits de la féodalité formant l'état légal et général, ont-ils pu être légitimement attaqués et envahis par l'autorité des princes, qui, ainsi que le dit le président Hénaut, tenaient leur couronne comme un grand fief (1)?

(1) Président Hénaut, vol. 3, pag. 944.

Le royaume de France était tenu alors selon les lois des fiefs, se gouvernant comme un grand fief plutôt que comme une monarchie. (Paroles de Hénaut.)

Rien n'est plus amusant que la naïveté des aveux de ce président lorsqu'il retrace la manière dont les rois s'y prirent d'abord pour diminuer, ensuite pour anéantir le pouvoir des seigneurs féodaux.

Rien n'est plus curieux et plus instructif à-la-fois que son embarras pour expliquer la substitution des Carlo-

Sûrement il vaut mieux pour l'empire britannique que l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse ne forment qu'un seul état, que d'exister en souverainetés séparées et par là même ennemies : la France a gagné en force, en tranquillité, par la disparition des ducs de Bretagne et de Bourgogne, des comtes de Toulouse et d'Armagnac; mais les inconvéniens de ces souverainetés séparées et les avantages de leur réunion dans le même faisceau ne constituaient pas le droit de les détruire. Une justice uniforme, une monnaie uniforme sont de grands biens dans le même pays; mais ces bienfaits sociaux ne donnaient pas le droit de dépouiller ceux qui en jouissaient : il faut donc remonter toujours 1°. au principe social; 2°. à la considération du changement qui a lieu successivement dans les sociétés humaines; 3°. à la généralité qu'acquiert le mouvement une fois imprimé : là, se trouve la facilité de l'expliquer et de s'y soumettre, et c'est tout ce que demande la raison.

---

vingiens aux Mérovingiens, et celle des Capétiens aux Carlovingiens... Après toutes sortes de tergiversations, il ne trouve de porte de sortie que dans le principe par lequel il devait commencer et dont l'adoption lui aurait épargné tout son travail, le principe social, tel que Montesquieu l'a énoncé et que le président lui-même le rapporte.

Le président Hénaut termine son ouvrage par ces mots : *Les choses ont* si fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui du royaume de France à l'empire germanique, qu'il n'y en a eu des deux premières races à la troisième, et qu'il y a encore plus loin de Hugues Capet à nous, pour la forme du gouvernement, qu'il n'y en avait de Clovis à Hugues Capet; j'invite à réfléchir sur ces paroles.

CHAPITRE VI.

Quatrième mode du Gouvernement général de l'Europe.

Trois modes généraux de gouvernement ont donc existé en Europe depuis l'empire romain : 1°. celui des conquérans, qui, avec leurs armes, ont importé le gouvernement des nations germaniques ; 2°. la féodalité ; 3°. la royauté plénière ; à son tour, un quatrième ordre tend à s'établir, et cet ordre est le gouvernement constitutionnel. Ainsi après des aberrations d'un cours pénible et prolongé pendant quatorze cents ans, on revient au point d'où l'on était parti ; car l'ordre constitutionnel n'est que ce gouvernement admirable que Montesquieu dit avoir été trouvé par nos pères au milieu des forêts de la Germanie. Les choses se sont passées et continuent de se passer dans l'ordre naturel : des nations simples, guidées par le seul bon sens, source de bien et de justice, ont établi, sous la dictée de ce bon sens, un ordre de choses d'après lequel les intéressés étaient appelés à prendre part régulièrement à ce qui in-

téressait toute l'association : de là toutes ces assemblées qui, sous différentes formes, se représentent à chaque page de notre ancienne histoire. Des nations militaires, guidées par des chefs militaires, ont *porté* leur mode de gouvernement dans les pays conquis, comme les mahométans y portent leur religion et leurs lois. Dans ces nations toutes militaires, les chefs inférieurs ont tiré à eux autant de pouvoir qu'ils ont pu; ils se sont assimilés au chef supérieur : de là la féodalité, résultat nécessaire, inévitable d'un ordre tout militaire parmi des hommes illettrés, violens, toujours armés, ignorans du droit et des principes sociaux. Le soldat disputant à Clovis le vase de Soissons, et le brisant avec sa hache plutôt que de le laisser écheoir à son chef, est l'image, le type véritable de la féodalité militaire; à lui seul, il représente tous les féodaux.

Les chefs supérieurs, blessés par toutes ces autorités rivales, ont travaillé, pendant des siècles, à les affaiblir; aidés par les peuples, ils les ont ruinées : ceux-ci, reconnaissans d'être affranchis d'une multitude de charges et de tyrannies privées, ont abandonné le pouvoir et eux-mêmes au pouvoir qui les avait débarrassés de tous ces maux; et comme il est de la nature

du pouvoir de faire servir la force acquise à l'acquisition d'une nouvelle force, toute force s'est trouvée appartenir à lui seul : de là cette plénitude d'autorité royale qui dure depuis trois cents ans ; mais comme d'après la nature de l'homme et celle des choses, tout tend à remonter vers le principe de son institution ; comme rien ne se repose que dans son centre de gravité, la raison humaine et les lumières acquises, de nos jours, ramènent les hommes vers le principe qui les a fait entrer en société, c'est-à-dire vers cet ordre de choses qui assure à chaque membre de l'association un droit à sa direction, et qui règle le mode d'action de ce droit ; et cet ordre n'est que l'ordre constitutionnel. Déjà il existe dans une moitié de l'Europe, l'autre moitié le voit : il est bon à la moitié qui en jouit, l'autre moitié ne peut pas ne pas le désirer pour elle. Ici, se représentent ces deux mobiles puissans qui ont leurs racines dans l'esprit et dans le cœur humains, dont l'un fait désirer à l'homme ce qui est bon, et l'autre lui fait adopter ce qui ne lui coûte pas d'efforts. Si la constitution espagnole a été adoptée avec tant d'empressement à Naples, à Lisbonne, au Brésil, ce fut moins parce qu'elle était bien faite que parce qu'elle était toute faite.

Un point est donc hors de toute contestation, celui que l'Europe veut être constitutionnelle et tend à le devenir ; elle le serait sans l'opposition formelle des uns et les oppositions cachées des autres. Les faibles concessions faites en quelques lieux ne sont que des hommages rendus à ce désir, et un moyen de laisser sans excuse l'insistance pour des satisfactions plus réelles. Quel Européen ne préfère pas l'ordre qui lui assure une participation à l'ordre qui le régit à celui qui l'en exclut, qui l'admet à voter son tribut à celui qui le lui commande, qui donne des garanties à la sûreté individuelle à celui qui la laisse en proie à des volontés arbitraires ? Il serait superflu de continuer ; quand on traite d'êtres doués de raison devant des hommes raisonnables, il est des choses qu'il suffit d'indiquer : la solution, le choix vont tout seuls. Les Européens vivent au milieu des exemples du bonheur produit par l'introduction de l'ordre constitutionnel : en portant leurs regards au loin, ils aperçoivent un monde nouveau se plaçant au milieu de l'univers, en face de l'Europe, plein de jeunesse et d'espérance, et cherchant le bonheur dans des institutions calculées sur les principes de l'ordre social, et tant de choses si propres à agir sur l'esprit et sur le

cœur des Européens les trouveraient froids, insensibles, sans mouvement dans leurs facultés vitales, sans appétit vers l'amélioration de leur condition, n'ayant que des yeux fermés et des sens émoussés ! Oh! cela est impossible, et le plus étonnant des phénomènes serait que cela se trouvât exister.

L'Europe tend donc *évidemment vers un quatrième mode* général de gouvernement, que l'on appelle l'ordre constitutionnel; il ne reste plus à examiner que trois choses : 1°. si elle peut être constitutionnelle; 2°. si elle en a le droit; 3°. ce qu'est l'ordre constitutionnel dans son essence.

Avec la solution de ces trois points, la solution de la question sera complète.

CHAPITRE VII.

L'Europe peut-elle être constitutionnelle?

Cette question n'est pas autre que celle de la civilisation de l'Europe, ou de son état moral; en d'autres termes, l'Europe est-elle capable du régime constitutionnel? Un simple raisonnement et l'exposé du tableau moral de l'Europe sont nécessaires, mais suffisent aussi pour résoudre cette question.

Comment se sont formés par le fait tous les gouvernemens dans le nombre et dans la variété infinie où l'on les voit exister? Qui pourrait le dire? Comment est-on passé de l'état de société, tel que la composition de l'être humain et la nature de la société le comportent, à ces gouvernemens sans calculs, sans bases, sans rapports avec la nature de l'homme ni avec celle des sociétés humaines, tels qu'ils ont été en usage dans la presque totalité du monde; tels qu'ils sont en Asie, en Afrique, et même encore dans une partie de l'Europe? Quel travail immense qu'une pareille recherche! Mais aussi

quel travail inutile! on pourrait ajouter : quel travail impossible! Car où sont les monumens sur lesquels on pourrait appuyer une opinion? Le monde est plus rempli de faits que de droits, et ses archives n'ont pas toujours été bien réglées ; mais la raison est là pour leur servir de supplément ; elle dit que par-tout l'homme, au début des sociétés, faible encore, obéissant à la nécessité, a remis le soin de ses affaires à ceux de ses semblables qui lui présentaient le plus de garanties pour les bien gérer, c'est-à-dire le plus de lumières : par la nature, le monde appartient *à la capacité*; c'est ce qu'il recherche en tout. Ouvrez l'histoire, et voyez s'il est un seul état qui n'ait commencé *par le plus capable, ou présumé tel* : les hommes sont dans les origines ce qu'ils sont dans les grands dangers. A qui s'adressent-ils alors? Et leur jugement dans ces occasions n'est-il pas toujours infaillible ? N'est-ce pas alors que la voix de l'homme a la vérité de celle de Dieu même? Et n'est-ce pas ce qui a fait appeler la voix du peuple la voix de Dieu? De là sont venues toutes les magistratures : sous quelque forme que les hommes les aient créées, elles sont uniformément un appel à la capacité ; elles sont le supplément de la capacité de la société elle-même. A mesure que

celle-ci manque de la capacité requise pour se guider par elle-même, elle doit être tenue éloignée de la gestion de ses affaires, qu'elle ne pourrait que troubler ; ce qui irait contre le but même de son institution : mais lorsqu'un état général de lumières a développé dans la société la capacité nécessaire pour la bonne administration de ses intérêts, alors elle rentre de plein droit dans l'exercice du droit qui était suspendu par son incapacité, comme un enfant arrivé à la majorité entre dans la jouissance des droits que les lois avaient suspendus, en raison des dangers de son jeune âge et de la faiblesse présumée de sa raison, mais que ces mêmes lois reconnaissaient existans en principe. Les nations, les hommes en masse ont leur minorité, comme l'ont les hommes privés; elles ont de même leur majorité : alors elles rentrent dans le plein et entier exercice de leurs droits, et toujours par le même principe et dans le même but social, celui de la conservation et de l'amélioration de la société : ce qui aurait nui, dans une condition, à ces deux grands objets y sert dans l'autre, comme ce qui aurait nui dans la minorité, par l'insuffisance de la raison, y sert dans la majorité par le développement de cette même raison; reste donc à examiner si cette époque de

majorité morale est arrivée pour les Européens, et s'ils ont la capacité constitutionnelle, c'est-à-dire si leurs lumières sont en harmonie avec les attributs de l'ordre constitutionnel, de cet ordre qui leur ouvre l'entrée à la discussion de leurs intérêts. Ici, le doute peut-il être de bonne foi ? Ne renferme-t-il pas une injure pour les Européens tels qu'ils sont de nos jours ? Car il y a deux cents ans, cent ans même, que non-seulement le doute, mais la certitude du contraire était la justice et la vérité ; tant les notions de l'ordre social et de la politique étaient peu avancées en Europe. Entre les Européens de 1823 et les Européens de 1723, il n'y a qu'un siècle numérique ; mais il y a cent siècles moraux. Jamais tant de distance ne fut parcourue en aussi peu de temps : en 1723, la grande occupation était la bulle *Unigenitus* ; en 1823, c'est l'ordre social de l'Europe et de l'Amérique : tel est l'état actuel de l'humanité ; jugez par là le chemin qui a été fait. Voyons où l'on se trouve maintenant, et pour cela parcourons l'Europe.

La Suède et la Norwége, réunies dans un même ordre politique, ont reçu des constitutions : a-t-on remarqué chez elles aucune infériorité entre leur nouveau régime et leur avan-

cement intellectuel ? Ce serait une dérision véritable que de comprendre l'Angleterre dans un examen de cette nature : depuis long-temps ses preuves sont faites, et il semble que l'ordre constitutionnel ne lui a pas mal réussi. Qu'aperçoit-on dans le royaume des Pays-Bas qui place ce pays au-dessous de sa nouvelle organisation politique ? Depuis Kœnisberg jusqu'à Mayence, dans la Prusse et la Saxe, ne se trouve-t-il pas un des foyers le plus abondant de lumières qui existe en Allemagne et même en Europe ? Que découvre-t-on dans cette étendue de pays qui soit incompatible avec l'adoption du régime constitutionnel ? La Bavière était peu réputée pour son avancement intellectuel, n'a-t-elle pas dans ses assemblées démenti ces appréciations vulgaires ? Il en est de même de Bade et du Wurtemberg : c'étaient des contrées presque inaperçues en Europe. Qu'ont leurs assemblées ? Qu'ont les hommes qui ont paru dans leurs affaires publiques qui soit indigne du régime constitutionnel ? Que ne seraient pas ces trois états si leurs attributions constitutionnelles ne leur avaient pas été mesurées d'une main si parcimonieuse et si craintive, s'ils eussent été dotés d'une constitution pleine et entière, telle que celle de l'Angleterre purgée de ses imperfec-

tions? La Pologne délibère avec autant de calme et de sagesse dans ses nouvelles formes constitutionnelles, qu'elle le faisait avec désordre et scandale dans les anciennes diètes que lui avaient transmises les Sarmates, seigneurs féodaux de la race primitive et partant fort turbulens. Que manque-t-il à l'Autriche, riche en cités, en population, en productions, en instruction dans ses deux premières classes? Ne sont-ce pas là d'excellens élémens d'un régime constitutionnel? Si chez elle, le mouvement de l'esprit paraît alangui, la lenteur vient-elle de la nature propre de cet esprit, ou bien des obstacles retardataires créés par une politique intéressée? Rompez la digue, le fleuve va couler à pleins bords. La patrie du génie, celle des arts, des sciences, l'institutrice du reste de l'Europe, l'Italie, renferme-t-elle quelque cause d'exclusion provenant de la part d'une incapacité morale? Qui oserait le dire? C'est le pays de la terre où se trouve le plus d'esprit naturel, et qui possède le plus de science acquise et de moyens d'en acquérir. Le parlement de Naples, sorti comme un météore lumineux du sein d'une nuit profonde, n'a-t-il pas attesté aux yeux de l'Europe étonnée la puissance du génie italien, abandonné à lui-même et débarrassé d'entra-

ves? Les Anglais, témoins de ce brillant début, ne revenaient pas de leur surprise, et Naples a couvert par sa tribune l'opprobre de ses armes. Les assemblées de Madrid et de Lisbonne ont-elles laissé apercevoir quelques marques d'incapacité? Les plus beaux talens s'y sont montrés; on a retrouvé la même chose en Amérique, et jusque chez les hommes dont hier encore les mains étaient chargées de fers. Saint-Domingue a confondu toutes ces théories dégradantes pour l'esprit humain; il a montré que par-tout où il y a des hommes, l'un peut égaler l'autre, quelle que soit sa couleur ou sa figure; le cœur et l'esprit humain n'ont aucune forme privilégiée, et ce sont eux qui font tout. Je croirais manquer au respect que je dois à la France, si je m'arrêtais à comparer sa capacité avec les exigences du régime constitutionnel. Il n'est pas jusqu'à la Russie qui, dans sa partie civilisée, ne soit susceptible des bienfaits de l'ordre constitutionnel: qu'ont de différent avec les Européens les Russes des hautes classes, les militaires, les nobles, les négocians de la partie européenne de cet empire? Depuis 1814, un nombre très-grand de ces hommes a apparu dans le midi de l'Europe: en quoi lui cèdent-ils dans ce qui constitue la civilisation, c'est-à-

dire la culture de l'esprit, et la politesse des mœurs? Les peuples du midi n'ont-ils pas quelquefois pu trouver dans certaines comparaisons avec eux des sujets d'étonnement et des motifs de modestie? Les ennemis, les détracteurs de l'introduction du système constitutionnel, dans l'absence de toute raison solide, se rejettent sur mille allégations vaines et vagues, telles que la différence des climats, l'étendue des états, les défauts de maturité des peuples. Eh! quoi les droits de l'homme social dérivent-ils des climats, des distances ou de la nature même de l'homme? Quelle est l'étendue précise, quel est le climat qui comportent l'ordre constitutionnel? Qu'on les assigne si l'on peut. De quel climat, de quel pays faut-il être pour voter l'impôt, pour avoir des sûretés et des garanties sociales, pour avoir des agens responsables? Quel est l'âge et le signe de maturité des peuples? Qui a le droit de l'assigner; de dire à tout un peuple: Je suis mûr pour vous gouverner et vous ne l'êtes pas pour prendre part à vos affaires? La maturité appartient-elle donc nécessairement, éternellement à tout ce qui gouverne, et l'*immaturité* à ce qui est gouverné? Le partage, comme on voit, est plus commode pour les uns que glorieux pour les autres... Pour savoir si les peu-

ples ont cette maturité, il faudrait commencer par les mettre à l'épreuve, et l'expérience générale de l'Europe et de l'Amérique n'a-t-elle pas démontré que les peuples sont beaucoup plus avancés que ne le supposent les intéressés à la prolongation de leur minorité, et que dans leur sein reposent des trésors de facultés qui n'attendent pour se développer que l'heure de la liberté, comme la terre attend la charrue qui doit entr'ouvrir son sein pour lui faire manifester sa richesse. Loin donc, loin cette injurieuse défiance de l'esprit humain, ne retenez pas son essor, laissez-lui déployer ses ailes, et les merveilles se multiplieront; d'où sont sortis ces innombrables talens qui, depuis trente ans, en France, comme en d'autres pays, ont rempli avec tant d'éclat toutes les carrières, qui ont porté si loin les arts terribles de la guerre et les arts féconds et gracieux de la paix, l'ordre de l'administration, et qui ont tant ajouté à la science et à l'industrie? Qui a fait tout cela? Rien de plus simple : la liberté de le faire. L'homme libre peut tout : alors il paraît dans sa grandeur naturelle, il n'en montre qu'une portion quand il ne peut déployer que la partie de son génie soustraite à la contrainte; c'est là l'homme partiel, l'homme libre est l'homme

complet : le contraire fait un pauvre avec un riche. La dénégation de l'ordre constitutionnel dérivait de la difficulté de l'établir à l'époque où la science de cet ordre n'était pas créée, où les modèles manquaient, où les principes de cette architecture sociale étaient inconnus : qui n'a pas ne peut pas, rien de plus vrai : aussi vit-on l'Angleterre consumer six cents ans entre sa grande Charte, et la Déclaration des droits. Quelles étaient sous Henri VIII, sous Élisabeth, les notions du droit établies généralement chez les Anglais? Leur parlement en corps ne savait pas alors ce que les plus simples particuliers savent aujourd'hui. Tout était dans le vague, même sur les droits parlementaires : Élisabeth envoyait à la Tour les membres du parlement; elle faisait ou cassait les élections; elle défendait de délibérer sur telle et telle matière : pourquoi? parce que les notions du droit public et de l'ordre constitutionnel étaient dans l'enfance. Ces entreprises étaient la mesure de la civilisation qui alors régnait en Angleterre : rien de pareil pourrait-il y avoir lieu aujourd'hui? Il en est de même pour le reste de l'Europe. Parmi elle, les modèles abondent à côté des commentaires des plus beaux génies, avec des applications variées à l'infini; aussi voyez ce qui arrive

par-tout : aussitôt qu'un mouvement de liberté se manifeste quelque part, il est suivi d'une constitution, dont aucune, quelque vice de détail qui puisse s'y rencontrer, ne péche cependant par les principes fondamentaux : cela est vrai pour l'Amérique comme pour l'Europe, pour les nègres comme pour les blancs, pour les Grecs comme pour les Mexicains, preuve certaine que la chose est devenue aussi facile qu'elle est nécessaire.

Il est donc évident et démontré par tout ce qui constitue l'état moral des Européens, qu'ils sont arrivés à ce degré de capacité qui les rend propres à user de leur droit primitif et naturel de prendre part à leurs propres affaires, c'est-à-dire de recevoir cette espèce de gouvernement dans lequel les nations sont appelées à faire partie des conseils publics.

Il y a trente ans, les formes et la langue parlementaires étaient ignorées de presque tous les Européens, aujourd'hui ce sont des choses vulgaires, la science est créée : c'est elle qui fait tout. Il a fallu plus de cinq mille ans pour arriver à construire un vaisseau de cent canons, aujourd'hui les chantiers en sont pleins, et il n'est pas de matelot qui n'aille en Amérique quatre fois plus vite que ne le fit Christophe Colomb.

Aussi est-il bien évident *aux yeux de quiconque* réfléchit, que si le poids des pouvoirs publics ne retenait pas l'essor des Européens vers l'ordre constitutionnel, il serait établi partout sur des bases uniformes et calculées d'après la nature des choses : alors le travail qui occupera beaucoup d'années serait l'affaire d'un jour.

CHAPITRE VIII.

L'Europe a-t-elle le droit d'être constitutionnelle?

Singulière question et qui répond à celle-ci : Les nations ont-elles des droits à la majorité ? Sont-elles vouées à une minorité éternelle ? L'homme a-t-il le droit de vouloir ce qu'il peut légitimement? Qui constitue un droit ? La nature des choses. Aucun droit ne peut être créé en vue ou avec le pouvoir de la démentir. L'homme a reçu de la nature la faculté de se mouvoir, de parler, de voir : qui peut l'empêcher d'agir d'après ces facultés, dans leur légitime exercice ? De même, si la nature a donné à l'homme toutes les facultés sociales ; s'il a la capacité suffisante pour les mettre en œuvre, quel droit peut en arrêter l'exercice et l'interdire à l'homme ? Il ne s'agit donc que de deux faits : 1°. l'homme est-il un être sociable? 2°. les hommes de l'Europe ont-ils la capacité correspondante aux exigences de l'ordre constitutionnel ? Le chapitre précédent lève tous les doutes à cet égard : c'est donc à-la-fois au nom de ses

droits de nature et de ses droits de lumières que l'Europe demande d'être régie en ordre constitutionnel ; de plus, elle le demande au nom du droit de l'exemple, et c'est en montrant l'Angleterre, en la comparant avec tout ce qui a vécu sous d'autres lois, qu'elle demande son assimilation légale avec elle, pour parvenir à l'assimilation de son bonheur. En effet, quel est l'Européen qui, en s'examinant lui-même, reconnaît en lui quelque chose qui le place au-dessous des habitans de l'Angleterre, et qui ne sente dans son propre sein des mobiles puissans qui l'avertissent qu'avec la jouissance de droits sociaux pareils à ceux dont jouissent les Anglais, il ne leur céderait pas plus en bonheur qu'il ne le fait en talent ? D'ailleurs cette constitution anglaise dont, suivant les temps, on a fait tantôt un phénix, tantôt un rocher sur lequel il n'était donné qu'aux aigles seuls de pouvoir s'élever, eh bien ! qu'a-t-elle donc de si merveilleux, pour être inaccessible ? Est-elle autre chose que la répartition dictée par le bon sens, des pouvoirs sociaux ouvrant la porte des conseils publics au corps de la nation ? Est-il rien de plus vide de sens et à-la-fois de plus pénible à entendre que ces *dictons* vulgaires : *Des Anglais ne sont pas des Français*, et mille autres

choses semblables de la même force et substance. On ne disait pas cela quand l'Angleterre soutenait seule l'effort du bras de Napoléon, et raffermissait l'Europe abaissée devant lui : alors tout bien venait de la constitution anglaise, tout mal de son absence ; tout vœu se portait vers son acquisition. Il n'y a rien de changé dans les choses, pourquoi y aurait-il du changement dans les esprits ? Et d'ailleurs, en revendiquant l'ordre constitutionnel, est-ce une éruption d'ambition nouvelle que l'on fait éclater ? Il s'en faut de beaucoup : on se borne à demander moins et beaucoup moins que le passé, moins que ce que les siècles avaient consacré, moins que ce que l'on a perdu par l'effet de la violence ; car de quel droit toutes les anciennes assemblées de l'Europe ont-elles été enlevées au peuple, ou réduites à de vains simulacres ? Depuis la chute de l'empire romain et l'introduction des nations germaniques, quel pays, grand ou petit, n'a pas eu ses assemblées, dans lesquelles l'ordre général de l'état était réglé en commun ? Par quelles voies et depuis quelle époque cet ordre général de l'Europe a-t-il été aboli pour lui substituer l'autorité d'un seul ? Ce droit n'était pas inaliénable par sa nature. En quelques lieux, la loi de l'état rend inaliénable le do-

maine du prince, et le domaine le plus précieux des peuples a pu être aliéné sans formalités et sans compensations : le père ne peut pas aliéner le bien substitué à son fils, l'époux le bien de son épouse, et un ou plusieurs membres de la société ont pu aliéner à leur profit propre le bien de la société tout entière ! cela se conçoit-il ? Le dépouillement général des nations européennes date de près trois cent cinquante ans ; l'époque et les voies sont connues : aussi Madame de Staël a-t-elle fort bien remarqué que ce qui était nouveau en Europe n'était pas la liberté, mais le despotisme.

Les traces des anciennes libertés se retrouvent encore dans beaucoup de climats. En France, les états des provinces, les parlemens, les assemblées du clergé en étaient les monumens, c'étaient les débris échappés aux invasions du pouvoir royal ; le clergé même avait conservé l'ancienne formule de liberté pour l'impôt, *celle des dons gratuits* : l'empire germanique était l'image vivante des anciennes libertés de l'Europe ; le chef jurant *des capitulations*, des *pacta conventa*, et tout le corps de l'empire appelé à délibérer. La Russie elle-même n'a pas toujours été sous le pouvoir absolu : les édits des czars portaient la formule : *Du consentement des boyards*,

comme les édits des souverains de l'Europe portaient celle : *Du consentement des barons ;* mais là, comme par-tout, le pouvoir, suivant sa nature, s'est étendu et a fini par tout envahir, par se substituer à tout ; une conquête l'a mené à une autre. Sous Louis XIV, l'avocat général opposa aux titres d'exemption de la régale présentés par quelques églises, *que la couronne du roi, étant ronde*, devait embrasser et couvrir toutes les parties de l'état : voilà l'image des envahissemens qui ont eu lieu par-tout sur les libertés publiques, et sur lesquels tout ce qui en Europe a le sentiment de la dignité de l'homme, celui de l'élévation à laquelle les lumières ont porté l'Europe, demande à revenir par l'établissement du gouvernement constitutionnel ; demande juste et modérée, s'il en fut jamais.

Écartons comme des calomnies intéressées toutes ces allégations de rébellion, de révolution, d'anarchie que l'on entend élever dès que l'on demande la substitution d'un ordre légal à un ordre arbitraire, ainsi que celles qui ont rapport aux droits des souverains. Que demande-t-on ? De mettre en harmonie les droits des peuples, qui font et paient tout, avec ceux des souverains. En dernière analyse ceux qui

paient tout sont bien aussi quelque chose ; ceux qui soutiennent la société de leurs sueurs et de leur sang, ont bien le droit de regarder à l'emploi qui en est fait ; il n'y a pas d'exigence à cela : si malheureusement le contraire a existé trop long-temps et en trop d'endroits, eh bien ! le temps et le nombre ne constituent pas des droits, et ceux qui ont beaucoup souffert ne sont pas coupables pour rechercher comment ils n'auront plus à souffrir : quoi de plus légitime ? Mais qu'est-ce que cela a de commun avec l'anarchie et la révolte ? Régulariser n'est pas troubler, ordre n'est pas anarchie, droit n'est pas rébellion : or, voilà toutes les prétentions de l'ordre constitutionnel. Par lui on n'entend que l'ordre écrit, légal, régulier et responsable ; on entend la participation des sociétaires aux conseils de la société ; on veut que tout soit écrit, pour avoir des documens certains que l'on puisse consulter ; on veut que tout soit clair, pour pouvoir le comprendre et éviter les équivoques ; on veut que tout soit public dans la juste mesure que comporte chaque chose, afin que tous les membres de la société puissent juger, et pour qu'elle-même ait une connaissance complète de ce qui se passe dans son sein, et de ce qui se fait avec ses moyens ; on veut une responsabilité, pour savoir à qui

imputer les dommages... La responsabilité crée les justiciables à la société, comme les lois créent les justiciables envers les tribunaux...: elle est la justice des sociétés, et quelle société peut se maintenir sans justice?.. Voilà ce qu'est cet ordre constitutionnel contre lequel s'élèvent tant de cris, et que l'on qualifie de tant de manières bizarres..... On veut persuader aux princes que leurs droits sont violés par le partage avec les soutiens de leur pouvoir, et sans lesquels, réduits à leur force individuelle, ils n'en auraient aucun, ainsi que par l'adoption d'un ordre fixe dans l'exercice commun de celui de la société et du leur; car voilà tout...

Il serait bien superflu de dire que l'introduction de l'ordre constitutionnel en Europe amènerait le changement de l'ordre établi: étrange distraction! Est-ce donc que tout ce qui se passe en Europe est autre chose que la demande et le refus de ce changement? et si l'ordre établi ne convient plus à l'Europe, à qui est-ce de céder? A elle ou bien à lui: ceci n'est donc plus qu'une question de fait, celle de l'état moral de l'Europe... S'il est choqué par l'ordre établi, il faut le changer: car il faut que le but de la société soit rempli, et celle-ci

ne peut y arriver que par les hommes tels qu'ils sont, et non point seulement par les hommes des ordres établis, quand cet établissement cesse d'être en harmonie avec l'état de la société (1). La dernière ressource des opposans consiste à dire que les changemens conduisent à des malheurs et sont obtenus par des moyens violens. Aucun homme censé n'admettra la violence dans les actes sociaux; mais aussi aucun homme sensé n'admettra la justice du refus à des choses justes: alors s'il arrive des malheurs, ils doivent être imputés à ces refus, la responsabilité leur en reste tout entière : avant de condamner, il faudrait fixer jusqu'à quel point l'homme est tenu de souffrir, et si la violence qui maintient l'injustice est plus légitime que celle qui la fait cesser. On a beaucoup abusé du mot *ordre établi* : le monde entier est le théâtre de changemens continuels. Quel peuple n'a pas touché et retouché sans cesse à ses institutions? D'âge en âge les variations se sont succédé. Il n'y aurait donc

(1) Il n'est question ici que d'un changement de commun consentement, tel qu'il a eu lieu en Suède, dans le royaume des Pays-Bas, dans les trois états semi-constitutionnels de l'Allemagne. Le changement est le produit d'un concours éclairé et non pas d'une lutte.

eu qu'un ordre légitime dans le monde, le premier établi : qui a légitimé le second, le troisième, le quatrième, tous enfin, sinon les nécessités sociales, qui, avant tout, veulent le maintien de la société... Naguère n'a-t-on pas vu en France et dans beaucoup d'autres lieux des ordres établis fort différens de ceux qui les avaient précédés et qui les ont suivis ? Que leur manquait-il de tout ce qui accompagne et fait valoir les ordres établis en tout pays ? N'avaient-ils pas tout l'appareil de la force publique et tout celui de la justice invoquant pour leur soutien les mêmes principes qu'elle fait servir de base au maintien des autres ordres établis? Les chefs de ces ordres établis ne disaient-ils pas que l'obéissance était due à l'ordre établi? Le roi d'Espagne pouvait dire aux Portugais : *Vous êtes réunis à ma couronne depuis soixante-quatre ans*, et soixante-quatre ans forment bien une prescription, *vous troublez l'ordre établi.* Des questions de cette nature ne sont pas de de celles qui se décident légèrement : elles renferment quelque chose de ces *arcana imperii* qu'il ne faut aborder qu'avec circonspection.

CHAPITRE IX.

De l'ordre constitutionnel.

D'après les principes établis dans les chapitres précédens, l'homme est pourvu de tous les moyens de sociabilité : c'est un être essentiellement social ; la société est sa destination, bien plus sa nécessité ; car, ne pouvant éviter de se multiplier, il ne peut aussi éviter de se rencontrer, et en se rencontrant, de s'associer : aussi la société ne s'arrête-t-elle que là où commence le désert. Par conséquent, l'ordre constitutionnel n'est que l'ordre de sociabilité convenu entre tous les membres de la société pour leur plus grand avantage, d'après des règles fixes, attestées par des monumens certains, pour servir à-la-fois à la société de régulateurs et de défenseurs ; par conséquent encore, c'est le mode de gouvernement qui, dans un partage calculé des pouvoirs sociaux, admet tous les membres de la société à prendre part à ses conseils et à la direction d'après le mode qu'elle a jugé le plus convenable. Par-tout où il y a ex-

clusion des membres de la société, si le mot de constitution se rencontre, il veut dire seulement que *la constitution est de n'en avoir point* : le mot *constitution* a été réservé aux modes de gouvernement balancés et convenus : aussi disait-on *La constitution anglaise, La constitution germanique;* mais qui a jamais dit *La constitution prussienne, italienne, russe, danoise,* dont le principe fondamental est que tout dépende du prince ? La constitution est la maison d'habitation commune, dont la société doit approuver le plan, parce qu'elle fait tous les frais de sa construction et de son entretien, et qu'elle l'élève pour y faire trouver un asile sûr et commode à tous ses membres : c'est un vaisseau à la manœuvre duquel tous les passagers ont droit de regarder, pour prévenir les naufrages : tel est l'ordre constitutionnel dans son essence. Dans la société, il tient la place 1°. de la nature, qui, ayant fait les hommes égaux, a donné à tous des droits égaux; 2°. celle de la justice, qui veut que chacun prenne part à ce qui le concerne; 3°. celle de la raison, qui veut que nul ne soit tenu de soumettre sa raison à celle d'autrui sans son consentement; 4°. il répond à la dignité de l'homme, qui ne lui permet aucun abaissement envers son semblable, et qui le re-

lève lui-même dans les hommages qu'il rend aux dépositaires de son propre pouvoir ; 5°. il forme dans la société des liens d'où naît un appui commun, aussi favorable à la société elle-même qu'à chacun de ses membres ; 6°. l'ordre constitutionnel est le préservatif contre les commotions provenues des mécontentemens ou des ambitions particulières. Depuis quand en Angleterre ces sanglans et continuels débats qui remplissent ses Annales, ont-ils cessé ? Depuis l'établissement solide de la constitution. Il en sera de même par-tout quand elles seront adoptées avec plénitude et exécutées avec franchise : les garanties y abondent pour les princes comme pour les particuliers, et en vérité on ne conçoit pas pourquoi ils s'y refuseraient ; qu'ils considèrent l'Angleterre, et qu'ils voient si jamais il fut un trône plus puissant et plus solide, étendant son pouvoir plus loin, au milieu et par l'appui d'un peuple plus libre.

AVERTISSEMENT.

Les chapitres suivans n'ont trait qu'à l'abus que l'on fait de certains mots : depuis long-temps, nous n'avons cessé de demander de s'abstenir de ces répétitions fastidieuses et irritantes ; l'abus n'a fait que grandir, et il est arrivé au point que les explications sont devenues indispensables : car sans elles, il serait impossible de s'entendre, et par là il serait dorénavant inutile et impossible de parler. On n'entend retentir que les mots *révolution*, *révolutionnaires*, *monarchie*, *révoltés*, *principes monarchiques*, *radicaux*, *menées démagogiques*, *comités directeurs*, *légitimité*, *gouvernement paternel*, *droits des souverains*, *libéraux*, et mille autres choses aussi peu définies. Se placer derrière des mots révérés ou obscurs est devenu un art, une combinaison politique, une habitude, une force : on s'établit derrière ces remparts soit pour attaquer, soit pour se défendre ; on cherche à accoutumer les oreilles à certains mots, pour faciliter l'adoption des choses, et pour passer plus sûrement des uns aux autres.

Cette tactique est fort connue ; mais ses dangers le sont aussi, et c'est pour en diminuer l'effet autant qu'il est en moi, que les chapitres suivans ont été composés ; il faut enfin fixer la valeur des mots, c'est-à-dire convenir de la signification de la chose dont on parle : hors de là, il n'y a que du bruit et des erreurs. Cette discussion est générale ; elle ne se rapporte à aucun établissement, à aucun droit existant : que chacun jouisse de ce qu'il possède; s'il y trouve du bonheur, je l'en félicite et je ne prétends point l'y troubler. Je discute des principes généraux, et point des propriétés privées : seulement si celles-ci se trouvaient en contradiction avec les principes, j'en serais fâché pour elles, car les principes n'ont jamais tort.

Je ne suis pas assez ignorant des hommes et des choses pour ne pas prévoir quelle attention éveillera cette discussion : puisse-t-elle être plus bienveillante que celle que l'on a donnée à ce qui est déjà tombé de ma plume sur le chapitre de la légitimité ! Depuis ce temps, un orage d'inculpations et de sévices n'a pas cessé de gronder sur ma tête, et cependant la vérité est 1°. que je n'en ai pas traité *ex officio*, mais *accidentellement* ; 2°. que je n'ai cessé de recommander de ne pas parler de cette question, par

les suites inévitables d'une pareille discussion ; 3°. que j'ai déclaré n'avoir d'opinion et de vœux que ceux que M. Guizot a si noblement exprimés dans celui de ses ouvrages où il traite de la légitimité : mes écrits (1) antérieurs peuvent être confrontés avec ma profession d'aujourd'hui. Je n'eusse jamais pensé à la légimité sans l'importunité des dogmes avec laquelle, depuis dix ans, on a impérieusement poursuivi le public : je ne m'étais pas plus occupé de la légitimité des trônes que de celle du soleil ; mais à force d'en entendre parler, à force d'être harcelé par les exigences et les reproches, il m'a paru indispensable de l'examiner à fond. J'aurais pu faire alors ce que je fais aujourd'hui ; car mon opinion n'a pas balancé un seul instant, et si je m'en abstins, ce fut par des considérations dont on a peu apprécié la nature.

J'ai pu m'apercevoir que la circonspection du langage, la modération des pensées et la droiture des intentions n'étaient pas toujours des garanties suffisantes, on a pris peine à me le prouver.

---

(1) Voyez le *Congrès de Vienne* et le livre *De la loi des élections*, au chapitre *De la dynastie*.

CHAPITRE X.

Principe monarchique.

Dans tout ce que le monde enserre, il n'est rien qui ne soit formé d'après des principes constitutifs, invariables, incommunicables : c'est par là que tous les êtres existent et se conservent; en un mot, c'est par là qu'ils vivent; hors de là, il n'y a que décomposition et mort : ce qui est vrai pour les êtres animés et inanimés l'est également pour les êtres moraux formés pour l'usage de l'homme en société.

La société veut être gouvernée; car elle ne peut pas agir tout entière : il faut donc des agens pour suppléer à ce qu'elle ne peut pas faire par elle-même. Qui veut le but veut les moyens : autrement il voudrait une contradiction, c'est-à-dire qu'il ne voudrait pas; car deux volontés contraires sont une négation de volonté : par conséquent, la société ne peut vouloir qu'une chose, c'est-à-dire que les agences de son gouvernement, quelle que soit leur nature, réunissent toutes les propriétés convenables à leur

destination, et remplissent ainsi le but de leur institution. Ainsi lorsque la société adopte la forme républicaine, elle crée les magistratures convenables à l'ordre républicain; de même, lorsqu'elle admet l'ordre régalien, elle doit le combiner de manière à remplir ses fonctions avec efficacité: trop faible, il ne servirait pas assez; trop fort, il excéderait et nuirait; il dérangerait la combinaison sociale: pour remplir sa destination, il doit avoir tout ce qui lui est nécessaire pour cela, et rien au-delà. Le principe monarchique est donc élémentairement *la juste dose*, *l'infusion calculée* de ce pouvoir dans les sociétés qui admettent la royauté; transporter le principe républicain dans l'ordre régalien serait tout brouiller, comme transporter le principe monarchique dans l'ordre républicain serait dénaturer la république et la détruire: toute la question du principe monarchique se réduit donc à ces seuls mots: La juste proportion de ce pouvoir avec sa destination. Comme on voit, rien n'est plus simple; on en a fait beaucoup de bruit dans ce temps-ci: en vérité, je ne sais pas pourquoi, ou plutôt je le sais trop. Le plus illustre des publicistes a dit que le meilleur gouvernement était celui qui se composait des trois élémens, monarchique, aristocratique et dé-

mocratique : voilà l'ordre constitutionnel monarchique tout entier : c'est lui que Montesquieu, en le traitant d'admirable, a dit avoir été trouvé par nos pères dans les forêts de la Germanie, c'est-à-dire au sein même de la nature, qui est celui de toute vérité et de toute pureté. Par conséquent, le principe monarchique élémentairement n'est que celui qui trouve place dans l'ordre constitutionnel et qui est réglé d'après lui ; c'est-à-dire qu'il doit être réglé d'après cet ordre : en effet, hors de lui, où le trouver ? A quel point assigner ses limites ? Le pouvoir monarchique existe-t-il seul ? alors où se trouve le principe monarchique ? Mais de même qu'il disparaît par une trop grande extension, de même il se perd par une trop forte restriction ; il ne se trouve donc que dans les bornes assignées par la nature des choses : quand le grand roi ne voyait que des esclaves tremblans à ses pieds ; quand Xerxès poussait devant lui vers le tombeau des millions d'hommes qu'il faisait marcher avec le même fouet dont il frappait les flots assez audacieux pour rejeter le fardeau qu'il leur avait imposé : alors où se trouvait le principe monarchique ? Quand Lacédémone admettait deux rois sur le même trône ; quand la féodalité s'élevait à la hauteur du trône, où le prin-

cipe monarchique était-il placé? En Pologne, il était un faible roseau sur lequel la main du monarque ne pouvait s'appuyer solidement ; en Turquie, il est une massue qui écrase tout. Aux époques antérieures à Charles-Quint, l'Espagne était sans principe monarchique véritable, tant il était faible; depuis ce prince, il a pris une étendue immodérée : dans les deux cas, il a également été faussé; trop fort dans un temps, trop faible dans un autre : voilà toute son histoire en Espagne. C'est donc dans la juste proportion qu'il occupe dans la société; dans la part qu'il apporte à son équilibre, que réside le principe monarchique; l'établir sur l'affaiblissement des principes correspondans, c'est le constituer usurpateur et lui faire perdre sa légitimité sociale : celle-ci se trouve dans la justesse de ses proportions. Il faut donc toujours remonter à l'ordre constitutionnel; car ce n'est que là que se trouvent ces proportions : l'Angleterre en fournit la preuve. Pourquoi son gouvernement est-il le chef-d'œuvre social de l'Europe? C'est qu'il est le mieux pondéré et celui dans lequel le principe monarchique est déterminé sur les meilleures combinaisons. Pourquoi la constitution espagnole a-t-elle excité tant de réclamations? C'est que le pouvoir monarchique était établi sur des

bases dont l'exiguité frappait tous les yeux : mais de ce que le principe monarchique exige que le trône soit investi de beaucoup de force, si l'on passe à dire qu'à lui seul appartient tout pouvoir; que ne pas lui céder tout est le dépouiller, là s'ouvre un autre ordre d'idées, là, l'ordre monarchique n'est plus présenté aux hommes comme une garantie, mais comme une domination sans limites, et cette manière de le montrer n'est pas la plus conforme à ses intérêts véritables... Quand on réclame le principe constitutif d'une chose, il faut commencer par définir le principe et la chose elle-même pour voir s'ils concordent ensemble, et s'ils forment par leur réunion un tout homogène. Si le principe reste en-deçà ou en-delà de la chose à laquelle il doit appartenir, il est faux; elle ne peut subsister avec lui, encore moins par lui. Si le principe monarchique absorbe les autres, il n'y a plus monarchie, mais despotisme, et celui-ci n'est pas plus un ordre monarchique qu'un ordre social...; de même si le principe républicain prévalait, il n'y aurait plus d'ordre monarchique : le principe monarchique ne se trouve donc que dans l'ordre constitutionnel, il n'est lui-même qu'un principe constitutionnel... Le placera-t-on dans l'ordre monarchique

in genere; mais il n'est qu'une condition de rigueur pour l'ordre monarchique, c'est qu'il y ait un monarque. Où est le type primitif de l'ordre monarchique? De quel main est-il parti? La monarchie des uns est-elle celle des autres? L'ordre monarchique n'a-t-il pas varié de nation à nation, de localité à localité? L'hérédité, l'élection, la durée, la transmission n'ont-elles pas offert des variétés infinies? L'histoire présente-t-elle autre chose qu'un flux et reflux continuel et successif entre tous les modes de royautés? Avant la révolution de 1688, dans quel point fixe résidait le principe monarchique des Anglais? Il a comme erré en diverses phases sous les Plantagenets, sous les Tudors, sous les Stuarts; s'élevant ou s'abaissant tour-à-tour du peuple au prince et du prince au peuple; il n'a pris une assiette fixe que sous les Brunswicks. Que l'on assigne le principe monarchique des couronnes du Nord et des souverainetés si variées de l'Allemagne. Quel trajet a fait le principe monarchique depuis Clovis jusqu'à Philippe-le-Bel, et de celui-ci à Louis XIV! Quel était le principe monarchique des seize monarchies espagnoles, du royaume d'Aragon avec son justiza, et du royaume de Hongrie avec son droit constitutionnel d'insurrection? Puis donc qu'aucun monu-

ment, ni qu'aucune autorité rationnelle ne retracent le type primitif du principe monarchique ; puisque l'histoire entière ne dépose de rien qui le montre sous une forme apparente et constante, cherchons-le au lieu où il se trouve réellement, là où la nature des choses l'a placé, c'est-à-dire dans l'ordre constitutionnel. Là on n'est pas embarrassé de le définir, on le sent, on le voit, on le mesure, on découvre et on assigne ses justes proportions, c'est-à-dire tout ce qu'il doit avoir pour remplir sa destination ; il ne peut pas avoir moins, mais aussi ne peut-il avoir plus ; car là il nuirait par faiblesse, et ici par excès, et l'un comme l'autre est également contraire à sa destination, c'est-à-dire au bien de la société. Quand donc on parle avec lumière et bonne foi du principe monarchique, on ne parle que d'ordre constitutionnel ; alors toute cette question devient la chose du monde la plus simple, la montagne se résout en un grain de sable : hors de là, s'ouvre un champ illimité de prétentions, de sens cachés, d'intentions détournées, carrière sans bornes, et dans laquelle il n'est ni dans notre intention ni dans nos habitudes de nous engager : pour nous, il n'y a de combat légitime qu'au grand jour et dans un champ clos.

CHAPITRE XI.

De la légitimité.

Cet écrit est un ouvrage de principes, tout ce qui précède en dépose : je vais donc continuer à parler principes et à procéder d'après les principes, sans aucun rapport ni tendance à des faits particuliers. Les principes posés, les conséquences découlent d'elles-mêmes : ainsi sur sa toile savante le mathématicien pose un signe d'où il part, pour arriver de conséquence en conséquence, par une suite de formules données, à la solution cherchée d'un problème : ici, c'est de la géométrie sociale que je fais et rien de plus.

Avant tout, je dois observer deux choses : 1°. qu'on a étrangement resserré cette question en la bornant à la légitimité princière ; 2°. qu'on a toujours évité de la définir, soit par impuissance de le faire, soit par la crainte des inconvéniens d'une explication franche. Bossuet, dans sa querelle avec Fénélon, voulant le retirer des sens mystiques dans lesquels abondait cette âme tendre, et cette imagination brillante, lui criait

sans cesse : *Apertè, aperte ;* parlez ouvertement. Ce rôle de franchise n'a rien qui ne me convienne : c'est d'ailleurs le seul qu'un homme de conscience et d'honneur peut adopter dans toute discussion, et sur-tout dans celles qui comprennent des intérêts étendus et sacrés, tels que sont ceux des sociétés humaines; rappelons donc cette question à sa nature véritable, et rendons-la à toute son étendue.

Tout dans la nature a sa légitimité, c'est-à-dire sa conformité aux lois qui le constituent : la plante, l'être animé ont des lois d'existence qui les font ce qu'ils sont, et dont l'observation constitue leur légitimité, c'est-à-dire le droit à la place et au rang qu'ils occupent dans l'ordre auquel ils appartiennent. La difformité de leurs parties avec les lois de leur existence les retranche de la classification à laquelle ils devaient être assignés, et les relègue dans les classes indéfinies, sans légitimité dans la nature, que l'on appelle *les monstres* : ceux-ci ne sont tels que par leur difformité en plus ou en moins avec les lois de leur nature. Le principe qui régit la légitimité des êtres inanimés et animés s'applique à l'homme privé et à l'homme social; dans son essence, la légitimité est la conformité à la loi, *legi intimus*, ce qui est en intimité avec

la loi : telle est la racine du mot et de la chose. La légitimité procède donc de l'accomplissement des prescriptions légales ; ce qui fait qu'en elle tout vient de la loi : ainsi pour la propriété quand y a-t-il légitimité ? Lorsque toutes les formalités de la loi ont été accomplies. De même, pour l'état social des hommes, quand y a-t-il cette légitimité qui assure aux uns les honneurs de la société ? Quand se trouvent ces rejets qui en privent les autres ? N'est-ce pas quand les uns sont venus à la vie sous l'égide honorable de la loi, ou bien quand l'existence insulte à la loi, ou lorsqu'elle a échappé à ses commandemens ? Or, ce qui se passe dans l'ordre de la propriété et de l'humanité a également lieu dans l'ordre de la société ; tout doit s'y faire d'après la loi : c'est elle qui règle toutes les agences de la société et qui leur confère leur légitimité. Le juge est légitime sur son tribunal et dans son ressort, illégitime au-delà : le magistrat est légitime sur la place publique ; le sénateur sur sa chaire curule ; le guerrier dans les rangs ou à la tête des armées ; le prince sur le trône, tel que l'ont fait les lois de son pays ; les chefs des conseils, tels que les ont institués les statuts de la république ; chacun a sa place et dans ses attributions trouve sa légitimité. Changez cet ordre,

27497

tous la perdent à-la-fois ; par essence, la légitimité est donc ce qui découle de la loi : ce qu'elle établit est légitime et doit l'être pour que la société tienne. Ici, se présentent 1°. un fait ; 2°. la distinction entre la nature des diverses lois.

1°. Le fait est celui-ci : Si la légitimité a un autre type que celui qui lui est assigné ici, il doit exister quelque part : il serait connu, on le verrait, on pourrait le juger, comme toutes les choses morales ou physiques ; mais hors de l'origine qui vient d'être exposée, on ne le rencontre nulle part. Aucun monument, aucune trace claire et distincte n'attestent son existence et le lieu de sa résidence ; il n'est donc que dans la loi.

2°. Il y a quatre sortes de lois, divine, morale, politique et civile : la loi divine n'a fait qu'un seul ordre politique et une seule légitimité, celle que les Livres saints nous enseignent et nous commandent de révérer. Là, il n'y a de place que pour nos respects et pour notre soumission ; au-delà tout est abandonné au libre arbitre de l'homme, sous la protection générale que le Ciel accorde à la société, sans prédilection pour aucune de ses parties, comme l'histoire de la terre nous l'apprend et l'atteste :

le Ciel ne s'est pas plus expliqué sur la monarchie que sur la république, sur les états grands que sur les petits, sur un peuple que sur un autre; tous ont passé sous ses pieds sans qu'il ait paru en être affecté.

Il a allumé également pour tous, deux flambeaux, le soleil et la raison : l'un pour guider leurs pas dans le monde physique, l'autre, dans le monde moral. Il a enveloppé toute l'espèce dans le bienfait commun d'une protection générale toujours présente par l'effet et le maintien des lois générales : on ne voit pas que parmi ces millions de soleils, nobles habitans de l'espace, mille fois plus nombreux que les habitans de la terre, le Créateur aime l'un plus que l'autre; seulement on voit le bras qui les a créés employer sa puissance à les conserver, par l'immutabilité des lois générales; ce qui l'a fait appeler *Providence*, parce qu'il pourvoit à tout : la loi divine est donc hors de la question; il en est de même des lois civiles et morales, reste donc la loi politique : dès-lors la légitimité découle de la loi faite par la société. Là où elle a embrassé la monarchie à tel ou tel degré, sous telle ou telle formes, la légitimité est cela même que la loi a établi. A Lacédémone, la légitimité faisait deux rois; Romulus et Remus, Carloman

et Charlemagne ont régné ensemble : les rois électifs sont légitimes ; l'hérédité masculine ou féminine, la transmission du droit héréditaire à l'aîné ou au puîné, ont chacune leur légitimité, et toutes, par la même raison, la conformité à la loi. Un roi de Pologne est légitime comme un cardinal est pape légitime par l'accomplissement des formalités voulues pour leur nomination respective. Les princes que la France aime à voir se succéder sur son trône règnent de même, parce que les conditions des lois requises pour l'union de leurs parens et pour constater leur naissance ont été accomplies ; toute légitimité, en général, vient donc de l'observation des lois. Quand des contestations s'élèvent, quand de grands malheurs ont écarté un prince du trône, que réclame-t-il ? la loi. Sur quoi s'appuie-t-il ? sur la loi. Pourquoi l'invoque-t-il comme défense ? c'est qu'il la reconnaît comme principe : l'un est inséparable de l'autre.

Comme on voit, on a étrangement resserré cette question en s'obstinant à ne la présenter que sous un seul rapport, et en faisant abstraction de tous les autres ; il y a eu un concert pour étrangler, pour ainsi dire, cette belle question et il dure encore : cette manière de procéder est le triomphe des esprits faux et courts ; ils

fuient les généralités, dans lesquelles se trouvent les principes en compagnie inséparable de la lumière et de la vérité, et ils se rejettent dans des particularités qui ne présentent qu'une partie, une seule face des questions, souvent même la plus petite, et qui en dérobant sa vue totale, par cette soustraction intéressée, conduisent beaucoup d'esprits vers le but où l'on veut les conduire, et qui, dans cet état de morcèlement de la question, ne peut avoir la vérité pour objet...

Le principe de la légitimité est un principe général ; il s'applique à tout ; il ne se mesure sur aucun droit individuel, sur aucune localité, sur aucune étendue matérielle, sur aucune force relative, sur aucune institution ni mode de gouvernement particulier ; c'est lui au contraire qui mesure tout, parce qu'il *est le droit*. Ce n'est point la place que l'on occupe dans le monde, ni le volume sous lequel on y paraît qui constitue la légitimité, c'est le droit résultant des lois ; la république de Raguse est aussi légitime que le trône des sophis ou que l'empire de toutes les Russies : le droit qui a fait les uns a fait l'autre, et il n'est pas dans sa nature de se diviser ni de fléchir sous aucune circonstance d'hommes, de temps, ni de choses.

La définition véritable de la légitimité est donc bien certaine, *le droit résultant de l'ordre légal d'une société :* voilà le principe, voici la conséquence : la légitimité est devenue un sujet d'occupation principalement sous un rapport, celui du droit héréditaire qu'elle confère ; sans cette précieuse propriété, on s'en occuperait beaucoup moins : ainsi la légitimité est l'hérédité perpétuelle et inamissible, d'où l'on fait dériver un droit de propriété sur la société... ; et là se trouve le point de partage entre les deux opinions. Rien de plus juste que la conclusion de la légitimité à l'hérédité : il se trouve entre les deux choses un nœud indissoluble, et c'est bien aussi ce que nous entendons y voir et y placer : l'une a été faite en vue des avantages de l'autre : quel homme a jamais commencé par dire à d'autres hommes : Moi et mes descendans nous serons éternellement vos maîtres, et quelque chose qui arrive, vous nous resterez attachés ? Quelle page de l'histoire atteste que ce langage ait jamais été tenu, et par quels hommes aurait-il été souffert ? Mais les sociétés humaines, frappées des inconvéniens de l'instabilité, de ceux de l'ambition, dans leur intérêt propre ont établi le droit légitime héréditairement ; elles y ont cherché des fruits de paix pour elles, à côté des avantages

particuliers des possesseurs. Que l'on considère bien l'hérédité, et l'on verra si elle n'est pas une aliénation renouvelée tacitement à chaque mutation par les nations, en faveur de celui qui arrive à leur tête, si elle n'est pas un *fidéicommis* éternel des peuples qui toujours existent envers ceux qui, par leur nature, cessent d'exister ou qui n'existent pas encore : sûrement cet acte de résignation est le plus grand que les hommes puissent faire, et ils ne peuvent y être amenés que par la considération des avantages qu'ils retirent de ce sacrifice... Là apparaît la légitimité dans tout son éclat social, entourée du cortége des bienfaits propres à la faire soutenir par toutes les forces de la société. Voyez comme dans cette théorie tout s'enchaîne et s'agrandit, comme la légitimité s'affermit et pivote dans le sol social, et pénètre jusqu'à ses entrailles ; voyez comme elle appelle à son appui toutes les forces de la société, comme elle l'intéresse à sa conservation; voyez au contraire comme la théorie du droit privatif l'isole et la borne à sa propre force : dites par qui vous préféreriez d'être soutenus, par vos forces propres ou par celles de tout le monde : voilà ce que d'un côté produit la théorie étroite du droit privatif, et ce que de l'autre côté présente la théorie large

que j'extrais des principes généraux de la sociabilité... Laquelle des deux est la plus favorable à-la-fois à la société et aux possesseurs légitimaires?

Je continue... Le système que je combats, et je n'ai affaire qu'avec lui, renferme d'immenses inconvéniens :

1°. Il rend l'histoire fausse et absurde ; 2°. il rend la société impossible ; 3°. il rend les gouvernemens injustes par le fait et ennemis des sociétés elles-mêmes...

L'histoire entière dépose contre ce système : qu'apprend-elle de tous les droits reconnus et existans? Viennent-ils de la source exigée dans ce système? Ils s'en faut de beaucoup ; si les choses n'étaient légitimes que dans l'ordre assigné par cette théorie, l'Europe serait à refaire. Gustave Vasa était-il légitime dans ce système? D'où l'électeur de Saxe remplaçant le prisonnier de Charles-Quint, qui, sous la hache du bourreau, signa le transfert de sa souveraineté, avait-il reçu un droit légitime, un remplacement obtenu par un pareil moyen? L'auteur de cette cession pouvait-il dépouiller ses descendans d'un droit dont lui-même n'avait que l'usufruit? Henri de Transtamare était-il dans la ligne irréprochable de cette légitimité? Si des droits individuels nous

passons aux droits généraux des nations, ne pourra-t-on pas demander quelle était la légitimité des Goths, des Visigoths, des Vandales, des Huns, des Francs sur l'Italie, l'Espagne, l'Afrique et les Gaules ? Quelle légitimité, dans ce système, ont-ils pu conférer ? Les trois dynasties anglaises des Plantagenets, des Tudors, des Brunswicks sont hors de ce système. Par un concours de circonstances bien remarquables, il est arrivé que la seule dynastie qui a réuni les attributs des deux systèmes, celle des Stuarts, n'a pu tenir... Sûrement la France s'honore de la longue suite de ses rois, et c'est à bon droit que sa famille royale est regardée comme la plus illustre de celles qui occupent les trônes de l'Europe; cependant qui avait conféré le droit à Pharamond, à Clovis, à Pepin, à Hugues-Capet? Remontez si haut que vous voudrez, dans ce système, il faudra, comme dans la création du monde, s'élever au premier principe du droit générateur de tout ce qui l'a suivi; et c'est là l'écueil de ce système. Au lieu que dans le système du droit social, le principe et la filiation de la légitimité se laissent également apercevoir et saisir. Ce système est donc incompatible avec l'histoire, et de plus il établit une absurdité palpable.

Des princes règnent à divers titres, en partie par hérédité, en partie par suite d'actes politiques : ainsi en Russie, en Prusse, en Autriche, se trouvent des états héréditaires, et des états adjoints par arrangemens politiques, tels que la Pologne, partagée à trois reprises différentes; et Venise, reçue de mains accusées à leur tour d'illégitimité : que l'on concilie tout cela dans le système que j'analyse, et que l'on montre comment on peut être à-la-fois légitime et illégitime, légitime à tel et à tel degré, comme s'il y avait des degrés dans la légitimité!

2°. Dans ce système, se trouve un principe d'impossibilité et de mort pour les sociétés; car il renferme une réclamation éternelle des droits non cédés, et de plus la nullité même des cessions de cette nature : en effet dans un ordre de substitution éternelle, le possesseur actuel ne peut transiger pour ses descendans, ni préjudicier à leurs droits; mais le principe de la légitimité étant le même pour tous les modes de gouvernement, soit monarchique, soit républicain, il s'ensuit, pour être conséquent, qu'on ne peut pas plus changer une république en monarchie, que le chef d'une monarchie contre un autre chef ou contre une république. Dans ce cas, on n'aurait pas plus droit d'attribuer Venise, Gênes,

Lucques, la Norwège, que d'adjuger la France ou l'Espagne. Où conduit un pareil principe? A l'impossibilité des transactions entre les diverses associations; c'est-à-dire à leur destruction, car les intérêts des sociétés sont mobiles, et si les transactions leur sont interdites, elles sont réduites à l'extermination.

5°. Ce système constitue les gouvernemens dans un état habituel d'infraction aux lois de la justice, car ils reconnaissent des autorités dépourvues des caractères qu'exige le système lui-même. Je m'abstiens de toute citation qui pourrait renfermer dans sa vérité des sujets de désagrément pour qui que ce soit; mais depuis cinquante ans, quelle masse de faits contraires! N'existe-il pas même en ce moment devant tous les yeux et au sein de l'Europe, tel fait qui dément toutes ces théories, et qui devrait bien persuader de l'opportunité du silence? Les hommes se placent quelquefois dans de singulières positions : ils établissent des principes rigoureux qui leur servent; ils acceptent en même temps des faits qui détruisent ces principes; et, dans cet état contradictoire, ils s'indigneraient également si l'on touchait à leurs principes, et aux faits dérogatoires qu'ils ont acceptés en même temps. Dans une gêne pareille, le plus sûr n'est-il pas de se

tenir aux faits sans les théories, ou de s'attacher à la théorie en laissant là les faits? Notre système est entièrement purgé de cette triste nécessité, et sa simplicité en fait disparaître tous les embarras.

L'action des sociétés ne peut pas s'arrêter un instant: c'est le jeu du cœur, dont l'interruption instantanée donne la mort. Les sociétés ont une double existence, l'une intérieure et l'autre extérieure: elles n'existent pas isolément, par conséquent des relations entre elles sont indispensables; par conséquent encore, elles ne peuvent se passer d'organes légaux et reconnus, pour traiter de leurs divers intérêts. Or, dans le système que je combats, ce moyen d'entretenir les relations nécessaires disparaît par la séparation du chef avec la société; avec lui, l'organe nécessaire entre les diverses sociétés cesserait de se montrer: la société pourrait donc périr par ce qui a été établi pour la conserver; car c'est pour elle-même que la société s'est donné des chefs. Les sociétés ne peuvent pas exister provisoirement; *il leur faut du définitif*, et dans certains cas, par ce système, elles seraient exposées à en manquer toujours. Par exemple, si le consentement des Stuarts eût été nécessaire pour valider les transactions de l'Angleterre, quand celle-ci

aurait-elle pu traiter ? Par là, il se trouve dans le système que j'analyse, et cette discussion n'a rapport qu'à lui, un grave inconvénient auquel il n'a pas assez pourvu.

Mais, dira-t-on, les changemens dans les états pourraient devenir fréquens, et l'éternité entre dans la nature de la légitimité. Sans doute, et c'est bien ce que nous entendons : aussi cette question n'a-t-elle rien qui nous embarrasse ; ici tout tient à un point unique. Où se passe tout ceci ? est-ce dans une société saine, ou bien insensée ? Les lois sont-elles faites en vue de la folie, ou bien de la raison ? sont-elles tirées de l'état habituel de santé qui constitue l'humanité, ou bien de l'état de maladie, qui, chez elle, n'est qu'un accident ? Les sociétés sont-elles des réunions de furieux ou d'enfans, brisant leurs institutions comme les uns jettent leurs hochets, et comme les autres brisent tout ce qu'ils touchent ? Eh bien ! voilà tout ! Belle manière de raisonner, et malheureusement trop commune, que celle d'attaquer une chose vraie, excellente en elle-même, par la possibilité d'un abus, et d'infirmer la règle par une exception de fait ! A ce titre, qui tiendrait dans l'univers, et la mort ne pourrait-elle pas être présentée par des hommes moroses comme préférable à la vie,

en considérant celle-ci sous le rapport des dangers qui l'assiégent? Mais laissons là toutes ces pauvretés, et rentrons dans le domaine de la raison; ce n'est que là qu'il y a sûreté et plaisir à s'exercer. Il s'agit des sociétés saines, celles qui se dirigent d'après des règles analogues à leur principe d'existence, comme d'après les lois de la morale, sans l'observation desquelles elles ne pourraient pas subsister. Les changemens importans qui ont trait à la question actuelle, sont des accidens fort rares qui n'ont lieu qu'après de grands troubles, que l'on n'avait pas en vue comme principe, mais auquel on est quelquefois conduit comme conséquence. Quand la querelle s'engagea avec les Stuarts, qui songeait à leur expulsion? Qui pensait à la destruction du trône, à la substitution d'une autre race lorsque s'ouvrirent les États-Généraux? De grands malheurs précèdent toujours ces résultats, et leur expérience avertit les sociétés de se tenir en garde contre ce qui peut amener de pareils changemens. D'ailleurs rien n'est plus difficile que d'effectuer ces transferts de souveraineté: c'est lorsqu'on les tente que l'on reconnaît à combien de fils tenaient ces établissemens. L'histoire confirme cette vérité: combien dans la vie des nations compte-t-on de

ces changemens? A quelles causes ont-ils tenu? Dans quel temps ont-ils été effectués? A mesure que les sociétés se perfectionnent, la connaissance du droit acquiérant plus de clarté, celui-ci n'acquiert-il pas aussi plus de solidité? Alors tous les intérêts ne se trouvent-ils pas comme adossés les uns contre les autres pour se soutenir mutuellement? Croyez-moi, si Élie se mêla de la vigne de Naboth, c'est que la civilisation de Jérusalem était médiocrement avancée, et que le correctif de celle-ci, parmi les Juifs, était dans les prophètes; mais rien de semblable n'apparaît dans nos sociétés modernes, temps de quiétisme pour les propriétés. Que l'on n'oppose pas la révolution; car c'est une révolution, et les révolutions ne se font pas tous les jours, et ne se règlent point par les axiomes de droit. D'ailleurs, l'issue singulière de cette révolution a plus raffermi cette nature de propriété qu'elle ne l'a ébranlée; les principes de la révolution ne se rapportaient point à elle, et presque tous les changemens qui ont eu lieu pendant son cours sont provenus du fait de la guerre, source des changemens qui plus ou moins ont affecté tous ces états. Que l'on cesse d'accuser à cet égard la révolution : il arrive souvent que ce ne sont pas les grands coupa-

bles qui soient mis en cause. L'Europe a détruit plus de droits de légitimité dans l'Amérique et dans l'Inde que la révolution ne l'a fait en Europe. Enfin, si l'on s'obstine à alléguer les révolutions, les ambitions, les systèmes, je dirai que si malheureusement ces maladies existent dans la société, ce ne sera pas la légitimité qui les empêchera d'éclater ni qui les guérira : le témoin irrécusable, l'histoire, est encore là pour l'apprendre. Les principes de la légitimité régissaient la France, l'Angleterre, l'Espagne avant leur révolution ; ils les régissaient d'habitude et en silence, ce qui est la manière la plus sûre, car personne ne s'en occupait; et quand les débats sont survenus, qu'ont-ils empêché ? Ils n'ont donc point cette vertu préventive dont on les dote pour faire prévaloir par eux un système que l'on ne peut établir par son principe même.

C'est une vile et antisociale pensée, que celle qui représente le premier rang dans la société comme sujet *à être cassé aux gages*, à des renvois, à des changemens qui ne peuvent affecter que les fonctions inférieures de l'ordre social. Aucun homme sensé n'abdiquera ainsi le respect qu'il se doit et qu'il se porte à lui-même dans la personne de ceux qui paraissent à la tête de la société dont il fait partie. Il arrive quelquefois dans

les grandes familles appelées nations, que la division y pénètre, comme elle le fait trop souvent dans les familles privées : celle-ci ne s'y établit jamais sans une noire et cruelle escorte de procédés réciproquement irritans; la querelle peut s'envenimer, et les esprits devenir si irrités qu'ils soient incompatibles. Dans cet état, l'un doit céder à l'autre; mais il est impossible que les nations finissent ou sortent de chez elles : alors, par la nature des choses, c'est le chef qui subit ce sort, comme il arriva sous les Stuarts, qui avaient poussé les choses au point où il fallait que l'Angleterre périt ou se séparât d'eux. Eh bien ! c'est un malheur, et un très-grand malheur : la société en porte long-temps la peine; mais comme elle ne doit ni ne peut périr; mais comme toute institution a été formée pour sa conservation, dans ces cas suprêmes, la même autorité procédant du même principe qui avait fait la première loi, en fait une seconde, toujours dans la même vue conservatrice; et ce n'est pas moi qui dit cela, c'est Montesquieu, dont les paroles bien remarquables sont citées comme autorité par le président Hénault, vol. III, pag. 928 : *Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain ordre de succession, devient destructive du corps politique pour lequel elle a été faite, il*

ne faut pas douter qu'une autre loi politique ne puisse changer cet ordre; et bien loin que cette même loi soit opposée à la première, elle y sera dans le fond entièrement conforme, puisqu'elles dépendront toutes deux de ce principe: Le salut du peuple est la suprême loi. La première loi avait été faite en vue d'éternité, et cela devait être, car il est des lois qui entraînant des effets éternels, renferment par là même une intention d'éternité, intention qui peut quelquefois être privée de son effet, mais qui subsistait lors de la confection de la loi. Le devoir du citoyen est de défendre le droit établi et de ne se permettre rien contre lui; mais quand le droit a été écarté sans sa participation active, il se trouve sous une autre loi qui l'oblige comme faisait la première. Si cette théorie m'égare, que l'on assigne la place qu'occupent dans la ligne des devoirs les Anglais et les Suédois, celle des Russes sous Catherine, celle de Louis XIV traitant avec Cromwell, reconnaissant Guillaume; celle de toute l'Europe adhérant aux Brunswicks, en délaissant les Stuarts, et en remontant graduellement dans l'histoire, celle qu'occupent tous les peuples les uns à l'égard des autres? A quel désordre inextricable conduirait le système que je combats! Des conséquences affligeantes peuvent aussi être la suite

de la théorie que j'expose, je ne crains pas de le reconnaître; sûrement la dynastie Cromwell eût été un grand scandale au milieu de l'Europe; car en Asie et en Afrique on ne s'en informerait même pas, et les Européens, si délicats dans leur pays, n'ont jamais demandé aux monarques africains ou asiatiques les titres de leur légitimité, et se sont bornés aux princes de fait; mais cette race Cromwell était un accident produit par le cours irrésistible des choses; mais le système opposé a-t-il empêché que Cromwell n'ait été reconnu et même fort recherché? A-t-il empêché que son fils ne l'ait été à son tour, et ne fût pas resté le maître s'il eût été doué de la force d'ambition et de tête qui avait porté son père à sa grandeur par des voies bien odieuses, et malgré elles ce fils n'eût-il pas rempli sa place? En cela le reproche n'appartient pas plus à un système qu'à un autre, et par là même ne peut m'être adressé (1).

Règle générale, quand un système est dé-

(1) Les ministres étrangers s'empressèrent de faire à Richard les complimens établis; et Richard que son caractère simple et dénué d'ambition n'aurait jamais rendu capable de combattre pour l'empire, fut tenté de saisir une si riche succession qui semblait lui être offerte par le consentement de tout l'Univers. (*Hume, vol. 4, pag.* 248.)

menti par des faits publics d'une haute importance et de la signification la plus claire, il est faux : alors la prudence indique de s'abstenir d'en tirer des prescriptions rigoureuses qui sont en contradiction avec des faits qui frappent tous les yeux et qui détruisent de fond en comble ces allégations. Les hommes ne se résignent au sacrifice de leur sens et de leur raison en faveur d'aucun système... Je touche aux limites de cette question ; cependant je ne l'abandonnerai pas sans signaler un autre abus par lequel on entend servir la cause de la légitimité, et on lui nuit beaucoup : oui, la légitimité est une bonne et très-bonne chose à laquelle il faut bien se garder de toucher ou de contredire : je l'ai dit tout haut, et peut être plus tôt que ceux-là même qui m'ont incriminé à son sujet ; je le répète, parce que l'injustice ne peut rien sur les principes. Comme c'étaient des principes généraux et non pas des affections particulières qui m'inspiraient alors, je suis encore à la place à laquelle les principes m'avaient mis, et j'y resterai, à moins qu'on ne fasse changer les principes, ce qui sera difficile ; mais de ce que la légitimité renferme beaucoup de bien, il ne s'ensuit pas, comme le prescrivent des exagérations sans cesse renaissantes, que tout bien vienne d'elle seule, et que hors d'elle il ne puisse

se trouver que tout mal : l'histoire est encore là pour dissiper la bouffissure de ce vain système. Guillaume a-t-il donc fait du mal à l'Angleterre ? Qui de Jacques ou de lui fut le plus utile à ce pays ? Qui de Pierre III ou de Catherine a le mieux profité à la Russie ? Gustave Vasa a-t-il donc été un fléau pour la Suède ? Je m'arrête : ceci doit suffire pour ramener à la tempérance dans des allégations auxquelles il est si facile d'opposer des réponses désespérantes. La tranquillité publique est le principal fruit de la légitimité et ce bien est immense ; mais comme il n'est rien qui ne porte avec lui sa compensation, un peu de sommeil peut n'être pas inséparable de ce repos : les biens assurés ne portent pas à de grands efforts de conservation, les biens contestables exigent des redoublemens de vigilance, et la tension dans les ressorts, lorsqu'elle n'excède pas, profite beaucoup : n'est-il pas dans le cœur de l'homme, dans les intérêts de position, de surpasser ce que l'on remplace, et dans ce cas l'intérêt public ne profite-t-il pas des calculs de l'intérêt particulier ? Comme on voit, tout ceci mérite d'être pesé et ne se décide point par la vertu d'un seul mot.

C'est sous ce rapport élevé de sociabilité que m'a apparu cette question de la légitimité : là elle

me paraît dans son centre véritable, je l'ai vu retirer de sa sphère naturelle pour la transporter dans une sphère purement idéale ; j'ai vu remplir le monde d'allégations exagérées ; j'ai vu poursuivre de reproches et de prescriptions impératives : la raison seule a le droit d'en faire, et ses commandemens, tout de persuasion, n'ont rien d'impérieux ; je n'ai eu à m'occuper d'aucun droit particulier ; je n'en conteste aucun, pas plus au fond que pour la forme ; je travaille seulement à écarter un système qu'on n'a pas même entrepris de défendre, et dont cependant ses proclamateurs font une loi, souvent fort dure. Tout droit est divin ou bien humain, vient du Ciel ou de l'homme, il n'y a pas de milieu : s'il vient du Ciel, qu'on en montre le titre ; s'il vient de l'homme, il rentre dans l'ordre social, sa source est là, et toutes les conséquences sont claires. L'orateur romain traita de la nature des Dieux sans être accusé d'impiété, on peut parler de celle des affaires humaines sans devoir être taxé d'aucune irrévérence envers aucune chose ni aucune personne, et ces réflexions sur la légitimité sont présentées, j'aime à le croire, avec assez de calme et de clarté pour prouver qu'on peut en parler sans obscurité, sans colère, comme sans lésion pour aucun droit.

CHAPITRE XII.

De l'appellation du gouvernement paternel.

L'ordre de ce travail dirigé vers l'explication du sens véritable de mots ambigus dont on peut se servir pour opérer ou pour maintenir de la confusion dans les idées, me conduit à l'examen de la signification de la locution, *gouvernement paternel* : il faut garder que des qualités d'une chose on ne fasse la chose même ou les droits d'une chose à une équivoque peut tout gâter. Des images riantes créées par l'imagination sont fort agréables à rencontrer, mais ne suffisent pas pour guider le monde, il lui faut *le droit* : c'est là son lieu de repos.

Les hommes sont peu nombreux, simples; les sociétés à peine formées sont faibles; leur enfance représente celle de l'homme : un précepteur suffit à celle-ci; mais la virilité exige *le droit*. Dans des sociétés peu compliquées, exemptes d'affaires et de relations, un chef répond à des besoins si bornés; il peut veiller à tout; il connaît tout, tous le connaissent : voilà une famille. Pour

rendre l'action de ce chef plus facile, il faut la rendre plus imposante : les ornemens sont adoptés, les distances établies, tous les instrumens du respect, si l'on peut parler ainsi, sont disposés et mis en jeu : de là les rois que les poëtes, historiens des temps fabuleux, représentent le sceptre en main, prêtant l'oreille à tous, rendant la justice et guidant les défenseurs de la société ; chez eux, les rois sont à-la-fois juges et guerriers, l'imagination, s'est donné carrière sur cet état primitif, et l'a changé en état ordinaire : poëtes et peintres, et les deux classes n'en font qu'une, *ut pictura poesis ;* orateurs, autre classe de poëtes, tous ont également abondé dans une métaphore qui prêtait au développement de la partie dominante de leur talent : c'est ce que recherchent tous les hommes, c'est là qu'ils se plaisent ; c'est dans ces sortes de peintures que s'est complu Fénélon, donnant des leçons à son élève, en développant les secrets de son propre cœur... Mais des sociétés étendues ne peuvent pas se contenter de cette fantasmagorie sentimentale : des intérêts nombreux veulent des tuteurs plus certains : quelque attachant que soit le tableau de la justice rendue sous le chêne de Vincennes, ce n'est plus là qu'on peut l'aller chercher. Le passage

de l'état de famille à celui de droit a donc eu lieu, et l'état du monde prescrit de s'occuper de celui-là seul.

Dans la famille, le père est l'auteur direct de l'existence des enfans ; dans la société, le prince ne l'est pas des membres qui la composent : comme dans les autres familles, il l'est seulement dans la sienne propre. Dans la famille, le père est l'auteur et le maître de la propriété, les enfans n'en ont que par lui et d'après lui ; dans la société, la propriété ne vient pas du prince, et il n'a droit qu'à la partie contributive de chaque membre aux besoins communs : l'acception directe du mot *gouvernement paternel* manque donc de vérité. A qui donc se rapporte-t-elle ? A la manière dont l'autorité est exercée, mais non pas à l'origine ni au droit de cette autorité : que le cœur des rois soit le foyer d'un amour ardent pour leurs sujets, que dans toutes les parties de leur administration, ils leur fassent trouver les soins et les bienfaits qu'inspire la tendresse paternelle ; qu'à leur tour les sujets leur portent un tribut d'attachement et de reconnaissance, et que dans cet échange d'affections tous représentent l'union qui règne dans les familles, rien n'est plus convenable à leur intérêt respectif ; mais il ne suit de là aucun

des droits que donne la paternité naturelle. En admettant même ce système comme principe, on ne pourrait en acccepter les conséquences, et ses auteurs eux-mêmes n'en voudraient pas : leur but est de lier éternellement les peuples, cela est évident ; mais ils n'ont pas songé que, dans l'état de famille, l'autorité paternelle cesse avec la majorité, qui donne à l'enfant la faculté de devenir père à son tour : de manière que, dans leur système, le gouvernement paternel cesserait avec la majorité des peuples, ce qui est précisément le contraire de ce que veulent les auteurs de ce système ; c'est bien là notre système, mais par là même ce n'est pas le leur... Il est remarquable qu'en partant de principes différens, et voulant arriver à un autre but, la force des choses les ramène vers nous. On entend quelquefois, même au sein de la législature, dire : *Nous vivons sous un gouvernement paternel.* Cette expression est-elle correcte dans le lieu et dans la bouche d'hommes préposés à l'exercice des fonctions législatives parallèlement avec l'autorité sous laquelle ils disent vivre en gouvernement paternel ? L'Angleterre présente-t-elle de pareilles locutions dans ses discussions parlementaires ? L'Angleterre changerait-elle son gouvernement constitutionnel pour un

gouvernement paternel ? Le despotisme oriental ne vient-il pas du passage du gouvernement de la famille assimilé à celui qui pèse sur ces climats ? Les chefs, armés du pouvoir, se sont dits être à la place du père dans la famille, et comme les droits de celui-ci sont fort étendus, une chose toute de douceur dans son principe, a fini par être toute de terreur dans ses conséquences : l'empire des mots, fort petit par lui-même, peut s'agrandir par le pouvoir, et la sagesse ordonne de prévenir ses extensions. Il serait commode et doux de s'abandonner aux princes comme à des pères, par eux-mêmes ils présentent des garanties à-la-fois d'honneur et d'intérêt..... Ils ont intérêt à faire prospérer, leur gloire et leur force y sont attachées ; mais la faiblesse de l'humanité, les passions environnantes ont rempli l'histoire de monumens effrayans, et l'homme se doit trop à lui-même pour se livrer sans garanties. Le monde entier n'est qu'un théâtre de garanties, et sans elles il ne serait que celui de la violence et des fantaisies... Quand donc on parle de gouvernement paternel, il ne peut être entendu que de ses qualités, et jamais de son principe... Si les sociétés doivent abandonner le soin de leurs affaires générales en vue de repos, pourquoi, dans la même vue, n'éta-

blirait-on pas aussi une certaine quantité de gérens pour les affaires des particuliers, qui alors n'auraient plus qu'à jouir des douceurs du gouvernement paternel de ces préposés, qui auraient la bonté de leur épargner la fatigue de l'administration de leurs intérêts..... Voilà où l'on arrive quand on perd de vue ce qui doit seul régler tout, *le droit* : ici, il ne s'agit pas de savoir si l'on serait mieux d'une manière que de l'autre, mais si *le droit* permet autre chose que le droit. Dans les sociétés, l'un n'a pas le droit d'obliger l'autre, et personne n'est autorisé à faire leurs honneurs sans leur consentement.

CHAPITRE XIII.

Civilisation ancienne et moderne.

Il n'entre pas dans mon projet de comparer la civilisation des deux époques sous tous leurs rapports : ce serait une œuvre à-la-fois impossible, interminable et inutile. Je n'ai donc en vue que de montrer un défaut de raisonnement dans les conséquences que l'on tire des résultats de l'ancienne civilisation, pour incriminer généralement la civilisation, et pour montrer dans ses progrès un aspect menaçant pour les sociétés, tandis qu'ils n'ont rien que de rassurant pour elles.

Depuis plusieurs années, une multitude de choses ont passé au creuset des déclamations : un parti a adopté *des mots d'ordre* qui courent d'un bout à l'autre de toute la chaîne qu'il forme et qui ont propagé dans ses rangs un langage commun et comme une espèce d'argot. Ces locutions, ces allégations se sont succédé tour-à-tour depuis Paris jusqu'au fond des provinces ; à chaque époque on les a retrouvées dans les unes comme dans l'autre ; on nous a menacés des ac-

croissemens de la population, comme si elle allait nous mener à nous dévorer mutuellement; on a poussé d'épaisses et lourdes risées contre la perfectibilité, cet attribut de l'esprit aussi noble que propice à l'humanité; la civilisation a eu aussi son tour, et l'on a entendu dire que les nations, arrivées au faîte de la civilisation, marchaient vers le rendez-vous de l'abîme, et qu'elles périraient par excès de civilisation. Des paroles de cette nature, prononcées avec l'appareil toujours un peu ambitieux des sentences, sont propres à faire illusion aux esprits faibles, et à fortifier celles qui existent déjà dans les esprits prévenus... Elles se dissipent devant un examen fort simple, qui fait ressortir le défaut du raisonnement résultant de l'assimilation de deux choses aussi dissemblables que le sont la civilisation ancienne et moderne.

Qu'est la civilisation en général? La lumière dans l'esprit, et la politesse dans les mœurs: voilà le principe. L'application peut varier à l'infini et se modifier d'après le génie des hommes et d'après le temps; mais le principe est uniforme et général: ainsi considéré dans son essence, que présente-t-il de dangereux pour la société? Quel est le faîte de la civilisation? En quoi consistent ses excès? Sa nature n'est-elle

pas de s'étendre, d'aller en grandissant, de marcher de progrès en progrès, et de faire d'une conquête le moyen d'une nouvelle conquête? C'est ainsi que dans les sciences et dans les arts, un perfectionnement devient l'instrument d'un autre. Quel est le terme possible de la civilisation, et à quel point doit-elle s'arrêter pour cesser de servir et commencer à nuire? Chez quel peuple, en quelle partie de l'Univers s'est fait remarquer ce faîte de la civilisation et quels lieux ont été frappés par ses excès? Le monde est plein des effets de son absence, et l'on serait bien embarrassé de montrer ceux qui ont souffert de sa surabondance. En examinant les choses de près, voilà ce que l'on trouve en dernier résultat et ce qui fait plus que dissiper les craintes sur les ravages d'une trop riche civilisation. *En quelques quartiers de quelques villes de l'Europe une civilisation exquise*; elle est encore répandue isolément chez un assez grand nombre d'hommes qui habitent chacune des contrées de l'Europe. Hors de là, l'absence de la civilisation, la pénurie, quelques élémens de connaissances chez les uns, la misère et l'ignorance chez tous les autres : voilà le tableau réel, dépouryu de toute fiction, que jusqu'ici présente le monde; voilà le résultat de

six mille ans de travaux, résultat assez triste, qui met trop ce même monde à l'abri de toute crainte des excès de la civilisation : elle ne fait que d'y entrer. Quel chemin a-t-elle fait dans notre Europe dont nous sommes si fiers ? Pénétrez dans les trois quarts des habitations de Paris même; observez les mœurs, le langage, le mobilier, les alimens, et puis venez parler des excès de la civilisation : nos quatre-vingt-six départemens n'en composeraient pas six dont l'état répondit à l'idée d'une civilisation complète ? L'Angleterre est sans contredit, comme sans flatterie, le théâtre de la civilisation la plus généralement avancée de l'Europe : quels progrès ne lui reste-t-il pas encore à faire ? Il faut revenir à expliquer le principe de l'erreur que je combats, le voici.

Rome et la Grèce ont péri, on a vu de grandes dissensions élevées parmi leurs citoyens : ceux-ci attaquent la forme du gouvernement et finissent par le changer, on en a conclu que la civilisation avait perdu ces états : tout est inadvertance dans cette conclusion; pour en tirer une légitime, il faut tenir compte, 1°. de toutes les circonstances dans lesquelles ces peuples se sont trouvés placés, 2°. de la différence de leur civilisation avec la nôtre.

Après cinq cents ans de guerre, Rome soumet

le monde alors connu : par-là l'État est formé d'une multitude de peuples qui n'ont d'autre lien entre eux que celui du pouvoir qui les régit ; l'État entier, comme corps politique, est dans Rome ; la ville est pleine d'esclaves ; une partie du peuple vit des largesses publiques ; c'est à qui lui en fera le plus pour le corrompre : la guerre a donné à Rome les dépouilles du monde ; ses généraux s'en sont approprié une partie, ils les ont partagées avec leurs soldats ; ceux-ci leur appartiennent par la loi du serment : l'un conquiert l'Asie, l'autre l'Afrique, un troisième les Gaules ; ils amènent dans Rome des armées qu'une longue absence a déshabituées des sentimens de la cité, qu'une longue obéissance a accoutumées à n'écouter que la voix de leurs chefs. Ces hommes dont le cœur ne pouvait manquer d'être enflé par l'habitude du commandement, qui, après avoir traîné dans un cortége triomphal les rois enchaînés, fait lire au peuple les noms des peuples vaincus par eux, ne pouvaient guère être disposés à souffrir des rivaux, finissent par se combattre : le plus habile l'emporte, rien de plus simple ; son élévation sort de la nature même des élémens de la formation de la puissance romaine, trop étendue, trop diverse pour se régir en république ; mais la civilisation n'occupe qu'une

partie très-faible dans ce drame : le mal principal vient de la constitution de l'État ; encore, dans ce cas, il n'y a eu que changement politique, mais point perte de l'État ; Rome continua d'être conquérante... Néron subjugua l'Arménie par la main de Corbulon, Claude affermit la domination romaine dans la Grande-Bretagne, Trajan la porta dans des contrées où elle n'avait pas encore pénétré : Rome périt par les vices de ses empereurs, et par les grandes invasions des barbares ; à cet égard, elle éprouva le sort du reste de l'Europe, de l'Afrique et d'une grande partie de l'Asie.

La civilisation n'a pas perdu Athènes ni la Grèce ; l'époque de leur gloire est celle de leur plus grande civilisation : Quand Alexandre disait : *Athéniens, qu'il m'en coûte pour être loué de vous!* cet hommage n'était pas un arrêt de mort : un petit pays comme la Grèce ne pouvait soutenir le poids de Rome, ni échapper au filet que son bras puissant jetait sur l'Univers : Philippe l'avait entamée, Rome la divisa par ses intrigues, pour la soumettre plus facilement par ses armes ; quand l'empire fut transféré à Constantinople, qui le perdit ? Les empereurs et la superstition. Qui le soutint et le fit vivre malgré ses germes de destruction ? La civilisation :

c'est Montesquieu qui nous l'apprend... Citera-t-on les peuples de l'Asie, les Assyriens, les Perses? Mais gardons-nous de confondre le luxe des cours et des grands avec la civilisation; elle n'admet ni les satrapes de l'Orient, ni les nabads de l'Inde. Loin donc que ce soit la civilisation qui ait fait périr tous ces peuples, c'est au contraire son absence qui a produit leur destruction. Des chefs gorgés de richesses, gangrenés de tous les vices du plus hideux despotisme; une masse inerte d'esclaves ignorans, tel était l'état de ces peuples: le premier choc de la part d'hommes moins dégradés devait les briser; ils le furent par Alexandre et par les Romains. La facilité de leurs conquêtes indique assez les degrés de la civilisation de ces peuples...; mais la civilisation de l'Europe n'a rien de commun avec celle des anciens. Chez eux la lumière était l'apanage du petit nombre, chez nous elle appartient à la masse entière; chez eux l'esclavage était l'état commun, chez nous son nom même est inconnu, et son absence a banni le principe du plus grand des maux, le mépris de l'homme pour son semblable. Chez eux, la richesse de quelques-uns dépassait toutes les bornes, et les portait à des excès inouïs parmi nous; chez nous, il n'est plus de Lucullus soupant dans le salon

d'Apollon, ni de Cléopâtre faisant fondre dans la coupe de son grossier amant la perle, merveille de l'Orient : la propriété de fait et de droit s'étend à tout le monde chez les Européens, et prévient ces immenses accaparemens qui faisaient la richesse des uns et la misère des autres. Chez les anciens, la puissance publique était comme aliénée aux chefs des armées, objets personnels du serment des soldats ; chez nous, il est porté au drapeau, et les chefs militaires ne sont que des guides passagers : chez eux, des nations diverses étaient entassées sans choix sous la même domination, comme des meubles de climats divers sont réunis dans le palais de quelques riches ; chez nous, cette confusion est à-peu-près inconnue, et presque toutes les dominations suivent les règles de la nationalité..... Les anciens manquaient de ces agens puissans de la civilisation moderne : la presse, qui avertit de tout, qui analyse tout, qui, messagère rapide et universelle, porte en tous lieux et en tous rangs des avertissemens et des lumières égales ; les postes, le commerce, qui ouvrent et facilitent les communications entre les hommes les plus séparés par les distances ; notre civilisation ne ressemble pas plus à celle des anciens que leurs langages, leurs vêtemens et leurs alimens

ne ressemblaient aux nôtres ; elle ne peut donc pas avoir les mêmes effets, et conclure pour la seconde les effets de la première, c'est évidemment confondre deux choses qui n'ont rien de commun entre elles. De ce qu'une civilisation mal ordonnée peut avoir eu des résultats funestes, on ne peut être autorisé à conclure que celle dont les élémens sont mieux combinés aboutira au même point : la conséquence opposée serait bien plus légitime... Notre civilisation est la diffusion de la lumière et de la politesse dans toutes les classes de la société, dans tous les points où elles peuvent se toucher avec une utilité mutuelle par le développement de leurs facultés respectives : que peut-on apercevoir là de funeste pour les sociétés, et qui au contraire ne soit propre à substituer des augures favorables à des annonces menaçantes, mais heureusement dépourvues de fondement... Sûrement c'est un acte de civilisation que les expositions périodiques dans lesquelles tous les arts, toute la science industrielle d'une contrée viennent étaler le produit de leurs travaux, briguer les suffrages de l'Europe, demander des avis aux maîtres de l'art, et avertir une nation de sa richesse : ce qu'un spectacle pareil offre réuni de science, de moyens de civilisation et

de progrès de l'esprit, car ce sont tous ces mobiles qui fournissent le fonds de ces admirables réunions, est immense. On peut dire que là on touche au faîte de la civilisation, qu'elle y étale son luxe et qu'on va arriver à ses excès; et cependant qu'ont de menaçant pour la société ces monumens du génie inventif et industriel de l'homme pour procurer à son semblable de nouvelles jouissances en en acquérant pour lui-même, par le fruit de son travail? Pétersbourg, Moskow, Vienne sont très-civilisés et, *plus que Londres et Paris*, se rapprochent de la civilisation ancienne par la distance qui sépare les grands du peuple et par la richesse de quelques magnats; cependant depuis que le soleil de la civilisation s'élevant sur ces climats en a chassé la barbarie, on ne s'aperçoit pas de leur décadence ni qu'elle ait nui à la primatie que ces contrées exercent sur l'Europe... Dans le système contraire, ce serait la Turquie, comme la plus éloignée de la civilisation, qui aurait le plus longtemps à vivre, et cet empire incivilisé et incivilisable tombé en lambeaux, et peut à peine soutenir l'effort d'une poignée d'hommes, qui de leur côté ne font qu'entrer dans la civilisation, et qui y puisent la force qui les fait triompher de leurs ennemis. L'Espagne et la Sicile,

la Calabre et les États-Romains renferment *des masses de populations* incivilisées : c'est parmi elles qu'abondent les crimes de la nature la plus hideuse. Il y a soixante ans que l'Écosse était affligée d'une population vivant, pour ainsi dire, à la manière des animaux : une administration éclairée établit des écoles de paroisses, peu-à-peu, sous cette influence nouvelle, cette lèpre a disparu, et l'Écosse est aujourd'hui le pays de l'Europe dans lequel il se commet le moins de crimes : on a calculé que sur vingt mille âmes il ne s'y trouvait qu'un criminel, tandis que pour le bannat de Témeswar, pays de la plus haute incivilisation, avoisinant la Turquie de mœurs comme de position géographique, la proportion est de *un* criminel sur dix-sept cents habitans. L'admirable institution des pauvres à Hambourg a rendu, par les moyens de la civilisation, à l'ordre social une population de vingt mille âmes, livrée auparavant aux plus hideux excès de la nature dans sa brutalité... Depuis quelle époque les mœurs se sont-elles adoucies en Europe? Depuis quand les conspirations, qui étaient comme permanentes, ont-elles fait place à l'action régulière et sans contradiction des gouvernemens? N'est-ce pas depuis l'extension qu'ont prise les lumières et la politesse dans toutes les branches de la so-

ciété? Dans quelles classes remarque-t-on les vices qui peuplent les prisons et qui épouvantent la morale par le récit de leurs attentats? Est-ce dans les hautes classes, chez lesquelles la civilisation est l'état commun, ou bien parmi celles que leur position en tient éloignées?.. La civilisation n'est pas un mobile qui agisse seulement à l'extérieur, qui se borne à donner à l'homme des dehors gracieux; mais en éclairant son esprit, elle lui fait aussi mieux connaître ses devoirs, le prix de l'estime de ses semblables, et la nécessité de faire correspondre toute sa manière d'être au rang qu'il occupe dans la société: en plaçant l'homme vis-à-vis de juges plus éclairés, elle l'avertit d'écarter tout ce qui pourrait lui faire perdre leurs suffrages, elle établit ainsi dans la société un moniteur universel, dont la censure, courant de rang en rang, contribue sans relâche et sans frais au maintien de l'ordre général. Je m'adresse à la raison et à la bonne foi, et je leur demande si là se trouvent des dangers ou des préservatifs pour la société, et je ne suis pas embarrassé de la nature de leur réponse... Que si l'on voulait procéder dans une pareille question avec tous les avantages que donnerait la comparaison des fruits de la civilisation et des effets de son absence,

on ne poussât la démonstration encore plus loin, il n'y a nul doute à cela; mais il n'est pas besoin d'ajouter aux preuves qui sortent de la nature même du sujet, et qui suffisent bien pour opérer la conviction dans tout esprit qui n'a pas un parti pris de se refuser à la vérité la plus claire.

CHAPITRE XIV.

Libéraux, libéralisme.

Nous avons abattu une belle forêt de préjugés, disait, il y a soixante ans, d'Alembert à une femme d'esprit : *il y paraît aux fagots que vous nous faites*, répondit-elle. Ce mot fit fortune, comme le fera toujours en France tout ce qui a du sel et de la grâce. De plus, dans ce pays, on n'est jamais fâché de ce qui rappelle un peu à l'ordre quiconque tend à se vanter... Entre gens d'esprit, l'un surveille l'autre, et l'on ne se passe pas grand'chose...

Cependant qui avait raison du philosophe ou de la dame d'esprit? Lequel des deux jugeait le mieux du fond des choses, des effets déjà produits et de ceux qui devaient suivre? Pour l'assigner avec certitude, il suffit de demander ce qu'est devenu le monde du temps de ces interlocuteurs, et de regarder devant soi. Qu'on dise ce qu'il a de commun avec le nôtre; et si les changemens qu'il a éprouvés sont l'ouvrage de la philosophie, il se trouvera que le monde est le

théâtre de ses bienfaits et de ses triomphes, et que celle qui est incriminée, dénoncée, persécutée, sort qui d'ailleurs lui est commun avec toutes les vérités nouvelles, a fini par rester maîtresse par-tout et par devenir la règle de tout..... Ce résultat peut paraître singulier, voyons s'il est constant... Avant tout, observons que libéralisme, libéraux, philosophie, philosophes sont une même chose, leurs ennemis ne les séparent pas; le principe commun de tous est également le progrès de l'esprit humain; son effet, la civilisation; ses organes et ses agens, les philosophes et libéraux; le but commun, la réformation sociale commencée, il il y a trois cents ans, par le passage de l'état irrégulier et arbitraire des gouvernemens à l'ordre régulier, légal et national dans ces mêmes gouvernemens; tout le travail de la philosophie et du libéralisme a été, et est encore d'aider l'Europe à se dégager des institutions qu'elle a reçues des barbares (et l'on ne peut nier qu'elles n'en viennent toutes), pour la mettre en harmonie avec ses nouvelles lumières et ses nouvelles mœurs, comme le moyen, 1°. de satisfaire au droit qu'ont les nations de prendre part à leur gouvernement propre, et d'en avoir un qui corresponde à leur état moral; 2°. de mettre un

terme au désaccord qui règne entre cet état moral et leurs gouvernemens : voilà toute la philosophie et tout le libéralisme, car il n'existe pas entre eux la plus légère différence ; il y a soixante ans, on appelait philosophes ceux qu'aujourd'hui on nomme libéraux, un nom a été mis à la place de l'autre, et puis c'est tout... La manière dont on parle des uns et des autres, celle dont on les traite également, constatent l'identité.

Bornons-nous aux traits principaux des résultats amenés par l'action de la philosophie, les détails meneraient à l'infini.

Quatre choses constituent l'état général du monde : la religion, l'ordre politique des états, l'ordre civil, qui règle les droits des particuliers entre eux, et l'ordre des mœurs, qui règle la manière d'être de l'homme à l'égard de lui-même et à l'égard des autres... Toute la vie humaine est comprise dans ces quatre grandes divisions... Or sous ces quatre rapports, l'action de la philosophie ou libéralisme a été, et continue d'être toute-puissante : en religion, la tolérance, ce premier bien, ce premier droit de l'homme, puisque la religion est son premier besoin, après quinze cents ans de combats, de supplices, de lois féroces et absurdes, est-elle la loi générale du monde civilisé ? Qui l'a pro-

duit? Est-ce la philosophie ou ses adversaires? Niera-t-on que ce soit la révolution philosophique de France qui ait rendu également l'état civil et politique aux protestans de France, aux catholiques de Hollande et d'Allemagne, et qui ait amené au bord de leur émancipation sept millions de catholiques anglais et irlandais? Je dis amené *au bord* de leur émancipation, car le Ciel est trop juste pour laisser ce grand œuvre imparfait. N'est-il pas aussi trop étonnant de voir accuser de haine contre ce culte l'agent général, le solliciteur universel de son affranchissement? Une pareille injustice se conçoit-elle? Qui a percé de ses traits l'Inquisition et qui a fini par la faire bannir de la législation après l'avoir perdue dans l'esprit des hommes? N'est-ce pas la philosophie? Dans sa lutte contre elle, la philosophie ne ressemble-t-elle pas à Apollon perçant de ses flèches le serpent Python, ou bien à Hercule abattant les têtes renaissantes de l'Hydre? Quel immense service rendu à l'humanité! Ce n'est pas nous, exempts des atteintes de ce monstre, qui sommes faits pour apprécier ce bienfait: ce sont les trois cent quarante-quatre mille victimes consignées sur les registres de la seule Inquisition d'Espagne. Ah! si cette philosophie libératrice était venue plus tôt, que de larmes et de honte

épargnées à l'humanité! Qu'est devenu le monachisme qui, pendant tant de siècles, avait couvert l'Europe? Où sont ces distinctions de naissance établies au pied des autels même de celui qui, né dans l'humilité, a fui les grands pour rechercher les petits, les simples et les enfans? Où trouver aujourd'hui cette immense matière bénéficiale, source de richesses réparties dans une inégalité choquante, et de milliers de procès qui n'éclataient qu'avec détriment de la dignité du sanctuaire? Tout cela est effacé pour faire place à la hiérarchie indispensable dans le culte, et aux rétributions dont il ne peut point se passer... Peut-on contester à la philosophie, au libéralisme que cette épuration ne soit leur ouvrage? Ils ont opéré ce que cent conciles n'avaient pu faire.

Quant à l'ordre politique, reconnaissez, si vous pouvez, dans l'Europe et dans l'Amérique d'aujourd'hui, l'Europe et l'Amérique de 1789, pour ne pas remonter plus haut... Recherchez en Europe une partie des procédés de gouvernement en usage à cette époque, on n'oserait plus s'en servir : tout est changé dans les deux contrées. A quelle voix la Grèce s'est-elle ressouvenue de sa gloire et de ses droits? A quelle

école a-t-elle appris à les reconnaître et à les défendre?

L'ordre civil a trois parties principales : la justice, la propriété et l'industrie. Que de changemens salutaires introduits dans ces trois branches par la philosophie et le libéralisme ! N'ont-ils pas fait abolir la question préparatoire, la torture, les supplices hideux ou exorbitans, inégaux entre les citoyens; les instructions secrètes, les plaidoieries occultes, la soustraction des juges naturels, les évocations, les cas prévôtaux, les surséances, les confiscations? A qui doit-on l'institution du jury, la suppression des aubaines, des corvées, des banalités, des droits féodaux, des dîmes, de l'exhérédation des enfans de la même famille par le droit d'aînesse, et les substitutions? Qui, à force de réclamations, a fait enfin triompher le principe de l'égalité de l'impôt entre tous les citoyens, et celui de la propriété la plus personnelle à l'homme, par conséquent la plus précieuse, celle de l'application de son talent au travail de son choix, par l'abolition des maîtrises et jurandes? On a trop accusé la philosophie de ces destructions, pour pouvoir lui en contester l'honneur... Mais allez plus loin; étendez vos regards vers d'autres climats : vous n'y verrez plus leurs habi-

tans condamnés, par le plus infâme des rapts, à arroser de leurs sueurs et de leur sang les champs d'un autre climat. Qui a porté cette grande cause au tribunal de l'univers, et qui l'a fait admettre dans les conseils des rois? Quelle voix a brisé ces prisons où, sous mille gênes, gémissaient déformés les frêles membres de l'enfance? Qui a rappelé les mères vers l'accomplissement de leurs devoirs, et leur a fait cesser d'aliéner les caresses de leurs enfans à des étrangères? Cherchez dans les asiles de la douleur les entassemens barbares d'hommes gisant l'un à côté de l'autre, et respirant la mort dans le dernier soupir exhalé de la bouche de ceux qui expiraient à leurs côtés; descendez dans les lieux destinés aux rigueurs de la justice: là encore, vous trouverez des diminutions de souffrances et des introductions d'humanité. Parcourez vos cités: qui a sollicité d'y faire pénétrer l'air, la clarté, la facilité des communications, l'élégance, la propreté; de les débarrasser d'immondices, et de mille traces de gothicité? Qui a appris aux deux sexes à se défaire de parures qui les surchargeaient plus qu'elles ne les ornaient, à substituer au luxe élégant, frais et commode, à ce luxe matériel, lourd, sans commodité et sans grâce? Qui a rendu vulgaires

parmi toutes les classes de meilleurs vêtemens, des logemens plus sains et plus commodes, et des jouissances semblables à celles qui jadis étaient l'apanage exclusif des privilégiés? A quelle voix ont cédé le duel, l'ivrognerie, la débauche bruyante et fière de ses éclats, l'effronterie du vice, la fureur du jeu, et cent autres choses qu'il serait facile mais inutile d'énumérer? A la voix de la philosophie, car c'est elle qui pendant cinquante ans, à travers les clameurs, les persécutions, a travaillé à cette révolution. Voilà son ouvrage en grand, et c'est de lui seul qu'il faut tenir compte : c'est le bien fait à l'espèce en général qu'il faut considérer, et non pas ce que peuvent avoir perdu quelques particuliers. Quand les gouvernemens se décident à ces grands hécatombes d'hommes qu'on appelle la guerre, est-ce le but général qu'ils considèrent, ou bien ce que chaque soldat pourra souffrir? Il en est de même ici : de cette sphère élevée, la philosophie, le libéralisme peuvent braver leurs ennemis; et quand la femme d'esprit parlait à d'Alembert de ses *fagots*, il semble que celui-ci aurait pu lui répondre : *Attendez... et vous verrez si nos* fagots *ne réduiront pas en cendres vos antiques réalités dont vous paraissez si fière et si sûre.* L'oracle est accompli.

oui ou non? Car, ici, il ne s'agit pas d'opinions, mais de faits. Ne prenons pas, comme il arrive trop souvent de le faire, pour règle d'appréciation le bien ou le mal que nous pouvons ressentir de telle ou telle chose, cela n'est pas juger mais prononcer dans un intérêt personnel, et voyons, 1°. si ces réformes sont l'ouvrage de la philosophie; 2°. si elles sont un mal pour l'humanité. Qui oserait nier le premier point et affirmer le second? Dans des causes de cette nature, l'erreur provient de ce qu'une voix seule se fait entendre, celle des accusateurs, c'est-à-dire des plaignans, soit par mal réel, soit par calcul; tandis que tous ceux qui jouissent du bienfait, gardent le silence. Ainsi, les nègres, les enfans, les prisonniers, les malades, les puînés des familles, les artistes, les ouvriers, et tous ceux qui vivent au milieu des effets propices de la philosophie, comme on vit au milieu de ceux de l'air sans s'en apercevoir ni y songer, ne passent pas le temps à célébrer les bienfaits de la philosophie et du libéralisme, tandis que des adversaires infatigables s'occupent sans relâche à les accuser et à remplir de clameurs des espaces dans lesquels ne se présentent point de défenseurs. Il n'est pas étonnant qu'on n'entende qu'eux, car ils sont seuls à parler. Ce-

pendant le silence des premiers fait-il que les bienfaits soient moins réels, et que la main dont on les tient soit moins certaine ?

Aussi rien n'est-il fastidieux à l'égal de ces déclamations sans cesse répétées, auxquelles on a répondu cent fois, et qui ne continuent pas moins dans le même style et dans la même ligne d'idées. En reprochant aux autres des déclamations, on les attaque avec des déclamations qui sont loin d'avoir quelque chose de neuf ou de piquant, et sur-tout de retracer le talent qu'au moins on ne contestera pas aux autres. Quand on dit : *La révolution a eu des échafauds pour autels, et des bourreaux pour prêtres*, on s'imagine avoir atteint le sublime dramatique, et pulvérisé la révolution ; eh bien ! l'on n'a fait qu'exposer les objets les plus vénérables à des représailles désolantes, sur-tout par leur vérité ; on a méprisé les avis de Montesquieu, qui, depuis soixante ans, a répondu d'avance à ces allégations inconsidérées, et le respect m'interdit des récriminations auxquelles de pareilles indiscrétions donneraient une ouverture légitime (1).

(1) Montesquieu a dit : « Si je voulais rappeler tout le mal qu'ont fait la religion, la royauté et la noblesse, je dirais des choses épouvantables ». Tout se trouve dans

J'ai cherché de bonne foi ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans tout ce que j'ai entendu sur le libéralisme; j'ai recherché les mots et les choses, et voici ce qui est resté clair à mes yeux.

1°. Les noms libéral, libéralisme : la racine du mot est liberté; l'origine est donc connue et elle n'est pas honteuse : le but est aussi indiqué, c'est encore la liberté; ce qui n'a rien dont on ait à rougir. Chez les anciens, dans l'acception commune, libéral se rapportait à ces professions que les hommes libres pouvaient seuls exercer; les autres étaient dites viles, parce qu'elles étaient l'apanage de la servitude : *viles* vient de *serviles*. Au physique comme au moral, vileté vient de servilité... N'est-ce pas aux arts et aux

---

ce peu de mots. Que les déclamateurs les méditent, et par elles apprennent à s'abstenir de ces accusations générales qui exposent les provocateurs à de justes, mais terribles représailles; et puis quand le mal est fait, quand l'irritation a forcé, pour repousser des accusations aussi injustes que cruelles, d'user de récriminations qui vont au vif des plus graves intérêts, à qui la faute? et quels sont les auteurs véritables de ce mal? Quand celui-ci est fait, il est bien temps de venir parler de ses intentions et de son zèle. C'est auparavant d'agir qu'il faut mesurer la portée d'une action pour n'avoir pas à en regretter les suites.

sciences les plus propices à l'homme que le nom d'*arts libéraux* a été attribué? Ne comprennent-ils pas la science qui veille à la conservation de l'homme, celle qui défend la veuve et l'orphelin; c'est-à-dire que sous ce nom générique se trouvent compris tous les emplois honorables de l'esprit humain: l'antiquité entendait le libéralisme comme nous, et quand il s'élevait à l'enseignement moral de l'homme, à la direction politique des états, alors elle lui décernait les plus grands honneurs, comme on l'a vu par le rang qu'elle assignait à ses orateurs et à ses philosophes; mais voilà tout le libéralisme de nos jours: il n'est que la recherche des meilleurs moyens de gouvernement pour les hommes réunis en société, et pour la réformation des institutions qui les ont régis jusqu'ici... Si des temps anciens vous descendez à notre âge, le libéralisme va aussi y trouver une filiation fort glorieuse, car il compte tous les beaux génies qui ont apparu depuis la grande révolution des sociétés humaines, qui a pris naissance à l'époque des grandes découvertes du quinzième et du seizième siècle, et qui s'est accrue et fortifiée par tous les progrès de l'esprit humain faits depuis elle et avec leur appui, de manière que le li-

béralisme a toujours marché à hauteur avec ses progrès, et qu'en définitif il n'est que l'organe et le représentant de la civilisation. Certes voilà un rôle assez beau pour ne pas le désavouer. Maintenant que l'on se demande à quels sentimens, à quel ordre d'idées répond plus particulièrement le libéralisme : n'est-ce pas à ces idées de liberté, à ces grands modèles, à ces paroles généreuses, à ces enseignes sublimes qu'on a proposés et montrés à notre enfance comme le beau idéal de la vie humaine, comme le but le plus honorable qu'elle puisse se proposer de réaliser et d'atteindre? Quelle idée vraiment utile à la société a proscrite le libéralisme? Quelle idée pernicieuse a-t-il cherché à y faire pénétrer? Quel acte criminel a-t-il approuvé, excusé, encouragé? Je m'adresse à la bonne foi éclairée : le reste ne doit pas être interrogé, il est hors de la question.

Qu'un marchand d'esclaves ou de privilèges, qu'un amateur d'argent public ou de voies occultes, trouve le libéralisme mauvais et le proscrive, il a ses raisons pour cela; mais ses raisons ne sont pas celles de tout le monde; ce qu'il blâme, un autre peut le louer. L'Amérique et l'Angleterre peuvent applaudir au libéralisme que poursuivent quelques parties de la popula-

tion européenne, dans leurs intérêts propres : ainsi, il faut revenir à ces actes qu'une convention générale consacre comme bons ou réprouve comme mauvais. Or, que l'on assigne ceux qui, émanés du libéralisme, ont mérité justement une flétrissure sociale : pour moi, je n'en connais pas un seul. Je reviens à ce que j'ai dit plus haut, que les pères et les soutiens du libéralisme étaient les génies les plus éclatans dans l'humanité, depuis le quinzième siècle. Le libéralisme est né avec les inventeurs de l'imprimerie, la première presse fut son berceau. Il continua de croître avec les grands navigateurs de cette époque, avec les savans qui fuyaient de l'Orient chargés des débris vénérables de l'antiquité, conservateurs des sciences, épouvantées à l'aspect des barbares; le libéralisme a grandi avec les observateurs du ciel, qui lui dérobèrent le secret de sa structure et de sa marche, comme avec les observateurs de la nature, occupés à rectifier les notions reçues sur la structure du corps humain; le libéralisme était avec Corneille agrandissant les grandeurs romaines transportées sur notre scène; avec Molière et La Bruyère dévoilant par des moyens divers les replis du cœur humain, et sur-tout avec Fénélon proclamant dans la cour du grand Louis la vérité

fondamentale, mais trop oubliée, que les peuples ne sont pas faits pour les rois, mais les rois pour les peuples. Massillon appartient au libéralisme par son chef-d'œuvre; toute la grande école politique de l'Angleterre depuis 1640 est entièrement libérale : Loke, Humes, Adisson, Robertson, Fergusson, Burke, Pitt, Fox, tous les puissans orateurs qui ont fait retentir pendant cent cinquante ans les voûtes de Westminster, sont dans les rangs des libéraux et brillent à leur tête, en regard des illustres athlètes qu'à son tour la France a produits dans la même cause, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Buffon, Mably, Condillac, d'Argenson, Raynal, Turgot, Malesherbes, Neker et son illustre fille, Rivarol (1), Lally, Mounier, Mirabeau, et beaucoup d'autres encore qu'il serait trop long de nommer, parmi lesquels un grand nombre avaient reçu l'affiliation glorieuse des

(1) La philippique la plus vive et la plus brillante qui ait été lancée contre la philosophie, est sortie de la plume de Rivarol... Elle se trouve dans la préface de son *Dictionnaire de la langue française*, ouvrage annoncé, mais non exécuté. C'est un chef-d'œuvre de verve, mais non pas de raison. Ce morceau confirme la renommée du talent de Rivarol comme écrivain, mais dément ses opinions

Frédérik, des Catherine, des Joseph, des Léopold; pendant que l'Italie avait ses Beccaria, ses Filanghieri, l'Amérique ses Franklin, ses Wasingthon, ses Adams, ses Jefferson. Fut-il jamais une plus riche et plus éclatante réunion de talens et de titres de gloire? Pendant un demi-siècle, l'école académique rendit à la France l'éclat et la supériorité qui avaient passé à d'autres drapeaux et à d'autres cabinets. Alors le libéralisme n'était pas dénoncé à l'univers comme le fléau des sociétés; naguères encore il était recherché et encouragé, lorsqu'à son feu se réchauffait la Germanie, se préparant à briser les fers de Napoléon : mais il n'y a rien de changé en lui; il est aujourd'hui ce qu'il était hier, c'est-à-dire la représentation de l'esprit du temps, qui n'est autre que l'état lui-même de la civilisation telle qu'elle se trouve réglée par l'état des lumières et de la raison publique de l'époque. Si le libéralisme contrarie cet état, accusez-

---

habituelles. L'auteur du *Discours sur l'universalité de la langue française*, du *Journal politique national* et de la *Correspondance avec M. de la Porte, pour la direction de Louis XVI*, était et ne pouvait être que libéral. Ceux qui ont joui de l'attachante société de ce bel esprit peuvent en rendre témoignage.

le, il est faux; s'il est d'accord avec lui, ne lui adressez pas de reproches, car il remplit son objet. Il ne s'agit donc que d'un fait, celui de son accord avec la civilisation, car c'est toujours là qu'il faut revenir; mais comme on sent bien qu'on ne peut point l'attaquer de ce côté, et comme c'est à ces progrès de la civilisation, comme science sociale, que l'on en veut, dans l'impossibilité évidente d'une attaque directe on se rejette sur des intentions et sur des faits particuliers. Quant aux intentions, Dieu seul en est le juge, lorsqu'elles ne se manifestent point par des faits; quant aux faits, le public est là pour les connaître et les tribunaux pour les juger. Sont-ils contraires aux lois, qu'ils soient punis; rien n'est plus juste, quand les lois elles-mêmes sont justes, c'est-à-dire quand elles sont conformes à la justice éternelle, source et modèle de toute justice; mais aussi, rien n'est-il plus injuste que de faire avec des actes privés des accusations générales, de confondre à dessein des opinions politiques ou des préférences sur quelques articles de législation ou d'administration (car au fond, c'est là toute la querelle), et tant de haines si vives n'ont pas d'autres alimens que des différences spéculatives sur quelques incidens, lorsque, pour le fond même

des choses, on est d'accord); de confondre, dis-je, ces choses accidentelles avec des intentions anarchiques et antisociales ? Tout corps nombreux compte des membres malsains; toute armée compte ses lâches et ses maraudeurs, c'est la loi générale des grands rassemblemens humains; mais est-ce par ces difformités et par ces exceptions qu'on doit les juger ? L'injustice nuit à toute cause, une accusation générale frappe l'innocent comme le coupable : lorsque ces criminations indéfinies et indéfinissables sont lancées sur des aggrégations d'hommes, elles irritent en frappant des hommes que les plus honorables motifs y ont fait entrer. Les dangers de cette manière de procéder sont incalculables, et quand à force d'appesantir l'absurdité de l'injustice, si l'on rencontre des hommes aigris, on ajoute avec un dédain insultant : *Ce sont des libéraux !*.. Alors que peut-il arriver ? Que de noms illustrés par tout ce qui mène à la considération publique sont inscrits parmi les libéraux ! Et l'on parle du libéralisme et des libéraux comme de la caverne de *Gil-Blas et de ses habitans !* et l'on s'irritera de l'irritation produite par ces injustices ! Elles sont cruelles et irréfléchies : dans leur étendue, elles embrassent des hommes en masse, comme le font les dénominations géné-

rales; elles peuvent aller plus loin, et tomber sur des nations entières, comme il arrive dans le cas actuel, ainsi que le prouve l'énumération suivante :

L'Amérique entière est-elle libérale, et dans le sens le plus étendu et le plus complet de ce mot? En effet, que sont les libéraux d'Europe à côté de ceux de l'Amérique? Hélas! les seconds doivent avoir pitié des premiers, chargés de tous les jougs et de tous les fardeaux qu'ont créés les institutions européennes (1). Les libéraux d'Europe, quels

---

(1) Il serait curieux de savoir ce que les Américains pensent d'une partie de nos institutions européennes, et le jugement qu'ils en portent. Pour assigner la valeur réelle d'une chose, il faut comparer : telles institutions dont nous pouvons être fiers ou contens peuvent paraître misérables ailleurs... Quand M. Galatin remplissait à Paris les fonctions de ministre des États-Unis, il m'a souvent dit qu'il ne concevait rien à une partie des institutions de l'Europe ; qu'elles lui semblaient être conçues dans le sens contraire à ce qu'elles devaient être... Jamais il n'a pu concevoir tout l'embarras que les gouvernemens de l'Europe se donnent pour les affaires religieuses. Aux États-Unis, disait-il, tout se réduit à deux chefs ; le trouble dans les fonctions ou dans la possession des objets du culte, c'est-à-dire qu'il n'y a, à cet égard, que deux affaires de l'ordre civil, et aucun culte ne manque de rien et n'est troublé

que soient leurs efforts, ne peuvent s'attendre à voir leurs libertes s'élever au niveau de celles qui sont établies au milieu des États-Unis. L'Angleterre entière, à quelques exceptions près, et celles-ci sont peu nombreuses, est libérale, comme il a paru dans la dernière ses-

---

dans toute l'étendue des Etats-Unis; il s'étonnait de même de la part que les gouvernemens européens prennent dans l'instruction publique; il ne pouvait concevoir que lorsqu'aux États-Unis il n'est pas un homme, même des dernières classes, qui ne sache lire, écrire et chiffrer, il fallait qu'en Europe les gouvernemens se chargeassent de ce soin, et de faire qu'au même jour, à la même heure, dans tout un pays, on expliquât Horace avant Virgile ou Virgile avant Horace, le grec avec le latin ou le latin sans grec... Il affirmait qu'à cet égard, comme sur une grande quantité d'autres, son gouvernement bornait son action à punir les instituteurs corrupteurs de la jeunesse, et que d'ailleurs il laissait au soin des parens le choix des maîtres et la nature de l'éducation. Il semble que le bon sens lui-même parlait par la bouche de M. Galatin. Aux États-Unis, la religion et l'instruction publique ne coûtent pas *un centime* au trésor public. Chacun pourvoit à ses besoins, et les Américains font un peuple très-religieux, très-éclairé et très-heureux. Rome et la Grèce ne connurent point de corps enseignans, et ce sont les peuples *modèles* pour la morale, la science et les arts. L'Angleterre, la Hollande, la Suisse, l'Italie, l'Alle-

sion, lorsque les questions d'intervention et de droit de donner des institutions aux peuples, ont été portées au parlement. La Suède et la Hollande sont libérales en corps de nation. Les villes anséatiques, les villes libres d'Allemagne, en leur qualité de grandes factoreries de commerce, sont dans la même ligne morale et politique ; toutes les classes commerciales, industrielles, savantes, enseignantes, sont de même en Allemagne et en Pologne ; la plus grande partie des non-nobles de ces contrées, possessionnés en terres, sont libéraux et ne peuvent être que cela ; l'Italie, avec sa population urbaine, ses nombreuses universités, ses arts, sa littérature, ses théâtres, ses réunions voluptuaires, ses professions industrielles, ses ports de mer très-nombreux, son soleil et son

---

magne, sont et étaient remplies d'universités libres. Les gouvernemens ne s'en mêlaient en aucune manière ; elles se suffisaient à elles-mêmes : mille institutions particulières étaient formées par des particuliers, suivant la trempe de leur génie. Chacun peut choisir l'école et le genre d'étude qui lui convient ; il y en a pour tout le monde : s'aperçoit-on que la morale ou l'instruction en souffrent, et que les lumières de ces contrées soient inférieures à celles des lieux où l'instruction publique est sous la direction exclusive et coûteuse du gouvernement?

génie, ne peut démentir tant d'attributs, qui la donnent au libéralisme comme un des plus beaux fleurons de sa couronne. Naples et Turin en ont fourni la preuve : qui les a arrachés ostensiblement au libéralisme pour les redonner au despotisme? Est-ce leur choix ou la force étrangère, les baïonnettes hongroises et esclavonnes? Que faisait-on à Milan au temps d'Eugène? En Espagne le libéralisme commence où finissent les grands et le clergé, et finit où commence la populace ignorante et monacale : tout ce qui remplit cet intervalle est libéral; encore serait-il injuste de comprendre parmi les ennemis du libéralisme tous les grands et tous les prêtres : il existe parmi eux une grande exception à cette règle; elle s'applique sur-tout à l'armée, dont la plus grande partie a scellé de son sang son attachement au libéralisme. Lisbonne et Porto, et ces deux villes sont presque le Portugal entier, en leur qualité de grandes villes de commerce, sont libérales. Vous trouvez en France la même répartition : tout le centre de la nation est ouvertement libéral; la partie inférieure, qui est la plus nombreuse, dépend de ce centre, dans lequel se trouvent tous les hommes qui ont l'habitude de desservir tous les besoins de cette classe; étant sans cesse mêlé avec elle, ce centre

ne peut manquer d'avoir sur elle une influence qui ne peut appartenir à ceux qui vivent loin d'elle, et qui tomberaient dans une grande erreur, s'ils mesuraient les degrés de leur influence sur elle, autrement que par ceux de leur séparation avec elle. Il est donc bien certain que le libéralisme, qui a de son côté l'esprit du monde, en a encore les bras numériquement comptés; et que, par conséquent, rien ne peut faire qu'il ne soit pas la représentation du monde civilisé, l'expression de l'état de la société, et le truchement des vœux de l'univers : ils s'accompliraient, ils seraient déjà accomplis sans l'opposition d'intérêts puissans, qui, dans une action continue et favorisée par les circonstances, ont trop réussi à borner son essor.

Les plus belles causes peuvent souffrir de la rencontre d'excès déplorables : toute cause a eu les siens, parce que toutes ont également pour agens des êtres passionnés, des hommes ; mais souvent ces excès ne proviennent pas du fond de ces causes ; elles leur sont étrangeres et ils leur sont funestes, car c'est par eux qu'on les attaque. Qu'ont de commun avec le libéralisme, né depuis trois cents ans, proclamé pendant quarante ans par les esprits les plus brillans et les plus polis, mis en œuvre en 1789, les excès

de 1793 et de 1794... La justice admet-elle ces anachronismes d'une haine confondant à dessein les hommes et les temps? Quelques hommes, il est vrai, attachés à la philosophie et marquant dans ses rangs, ont proféré des paroles du plus violent emportement : la philosophie les a-t-elle adoptées, sanctionnées. Une ou deux années ont vu des attentats détestables, et une hideuse série de crimes : qui les défend, qui ne les abhorre? Deux années sont-elles soixante ans de philosophie et de libéralisme. Pourquoi y revenir sans cesse quand ces tristes objets sont déjà loin de nous? Les libéraux ont-ils toujours à la bouche la mention de la Saint-Barthélemy, des massacres d'Irlande, des Dragonnades et des Armagnacs... Ces temps furent horribles, on le sait : ce ne sont pas toujours ceux qui en souffrirent le plus qui en parlent le plus souvent ; mais ne peut-on pas demander qui avait lâché la bonde à ce torrent de boue? Quand on a fait poursuivre tous les chefs, ne s'expose-t-on pas à n'avoir plus à faire qu'à une populace sans frein, parce qu'elle est sans lumières? Quelle part ont eue à tous ces excès, à cet épouvantable déchaînement, tant d'attaques ouvertes, de menaces furibondes, de complots renaissans, d'oppositions insultantes? L'histoire tiendra compte de

tout, et chaque jour apporte son tribut à la lumière, et par elle à la justice... Il y a eu deux années d'excès, un seul jour, un seul instant eussent été de trop; mais antérieurement n'y en avait-il pas eu des siècles? Il y a eu des souffrances et nombreuses et cruelles, on voudrait pouvoir les effacer, les compenser toutes; mais n'y aura-t-il pas des siècles de jouissance du bien qui a été fait... Raynal a déclamé violemment sur la traite, demandez à l'Afrique s'il a parlé *trop chaud*. D'autres s'en sont pris avec beaucoup d'ardeur à diverses parties des anciennes institutions, demandez aux accusés ce qu'ils pensent de la chaleur de leurs tableaux sur la torture, sur le secret, sur les procédures occultes; demandez aux malades ce qu'il faut penser des écrits chaleureux qui ont amené la réforme de ces inhumaines pratiques qui déshonoraient la charité elle-même, en faisant partager à un vivant sa couche avec un mort et un mourant; demandez à l'enfance ce qu'elle pense de cette palette brûlante sur laquelle Rousseau a pris les vives couleurs de ces tableaux qui ont forcé les mères à affranchir leurs faibles membres et à leur rouvrir leur sein. Accuser est bien facile, c'est ce qui coûte le moins à faire, et ce que l'on sait faire le mieux; mais il faut tenir compte des résistances

qu'éprouvent trop souvent les demandes les mieux fondées : il faut voir si l'obstination des premières, presque toujours intéressées, ne réduit pas trop souvent à frapper fort pour frapper juste... Les hommes armés du pouvoir, ou bien parlant dans son sens et à son aide, ont une tâche bien facile à remplir; elle se borne à recommander d'attendre d'eux et du temps; mais ceux qui souffrent, mais ceux qui, en leur qualité d'hommes, sont vivement affectés du spectacle des maux de leurs semblables, qui voient que l'attente n'a pas de fin, que tant de douleurs ne troublent pas les jouissances du pouvoir; ceux-là, dis-je, sont-ils si coupables pour n'avoir pas toujours gardé la juste mesure dans les termes; car pour les faits, ils ne s'en sont permis aucun, et si l'on reproche des déclamations, au moins ne pourra-t-on pas alléguer des actions à leur charge... Que l'on dise si, sans les vives insistances des philosophes et libéraux, aucune des réformes indiquées plus haut auraient été effectuées : les maux existaient depuis mille ans; depuis mille ans il existait des gouvernemens, avaient-ils songé à les guérir? Que n'a-t-il pas fallu faire pour arriver enfin à ces redressemens ? Quel est l'abus dont la réforme soit venue spontanément de la part des gouver-

nemens ? Presque toujours c'est le cri public ou bien une voix généreuse qui les retire du sommeil ; ce sera un fait hideux qui frappera les yeux du monde, et qui commandera à la pudeur de chercher quelque remède : et qu'on ne m'accuse pas d'exagérer ; car n'est-ce pas le cri public qui mettra désormais, il faut l'espérer, les écrivains à l'abri du traitement éprouvé par M. Magalon : l'administration y songeait-elle (1)? Faut-il donc attendre que l'excès des maux attire enfin quelques regards, et l'humble langage de la plainte suppliante est-il donc seul permis à l'humanité souffrante. Oh, qu'il y a loin de cela aux idées que je me fais des sociétés humaines, ces

(1) A Naples, à Madrid, à Lisbonne, les abus les plus crians, les plus nuisibles au pays, les institutions les plus contraires à la raison et à l'humanité n'existaient-elles pas depuis des siècles ? Les gouvernemens les voyaient, avaient-ils fait un pas pour les réformer ? Il a fallu la révolution pour les écarter, et quand ces gouvernemens sont redevenus les maîtres, n'en ont-ils pas réintégré quelques-uns ? Lisez les *Souvenirs de M. le comte de Forbin-Janson sur la Sicile*, et vous verrez si le gouvernement avait depuis des siècles songé à la réforme d'aucun de ces abus révoltans qui ont fait l'asile de la misère et du brigandage de ce pays, qui fut jadis la modèle du bonheur par une bonne organisation sociale.

réunions d'êtres doués d'attributs égaux, et devant s'en servir pour travailler continuellement à leur bonheur commun. Voilà ce que l'on voudrait que l'on en fît et que l'on eût fait toujours.

Depuis plusieurs années, une école a introduit la méthode de se servir du temps passé contre le temps présent; celui-ci a, sous beaucoup de rapports, jeté un grand éclat : comme cet éclat blessait les regards de beaucoup de personnes, on s'est rejeté sur le passé. On a voulu éclipser ce présent importun par le rappel de ce que l'on a appelé *le grand siècle*, on n'a plus entendu parler que du grand siècle. On a présenté les libéraux comme des détracteurs des âges écoulés, et partant comme des révolutionnaires ennemis de l'ordre actuel... Qu'est-ce à dire? Qui a dénié à ces temps ce qu'ils ont d'éclatant et de louable? Mais ces qualités empêchent-elles que les difformités dont la philosophie et le libéralisme nous ont débarrassés, n'existassent alors? Philippe-Auguste fut un prince très-distingué; mais le tableau de sa cour n'est pas celui de l'état où se trouvait alors la nation. Quels reproches les philosophes ont-ils adressés à ce prince? Saint Louis fut un modèle des vertus religieuses et royales: ce prince valait mieux que son temps. Les philosophes lui ont-ils

adressé d'autres reproches que ceux qui appartiennent à ce temps, les croisades ? Ont-ils refusé à Louis XII les hommages dus à ses excellentes qualités, et lui ont-ils reproché autre chose que ses guerres d'Italie, guerres funestes, guerres de famille et étrangères à la France? Que d'éloges n'ont-ils pas prodigués à François Ier. ? Il les mérite sous beaucoup de rapports; il fut brave, il aima les lettres, il dit de ces mots où l'honneur respire et qui font tout pardonner par une nation idolâtre de l'honneur; mais il n'en a pas moins abîmé la France avec ses guerres d'Italie, avec sa haine personnelle pour Charles-Quint, haine qui ne faisait rien au bien de la France; il n'en a pas moins ouvert la carrière des persécutions auxquelles pendant deux cents ans les protestans furent exposés : c'est très-beau d'être le père des lettres, de bâtir le Louvre et Chambord; mais avec tout cela quel était alors l'ordre de la justice, l'état des mœurs et celui du peuple ? C'est pourtant de cela que se compose la condition d'une nation. Henri IV fait proverbe parmi les rois bons, spirituels et vaillans; il fit l'Édit de Nantes, acte de lumières et de justice ; cependant quelle réforme sociale a-t-il opérée? N'est-ce pas lui qui a fait la loi qui condamne aux galères perpétuelles celui qui

tue un cerf dans ses forêts? Les philosophes, les libéraux se sont-ils montrés ennemis de sa gloire? Qui l'a rehaussée à l'égal de Voltaire? C'est lui, qui a inauguré sa statue parmi nous... Il en est de même pour Louis XIV : son règne est une grande époque dans notre histoire et dans celle du monde civilisé. Jamais il n'y eut plus de dignité personnelle, plus de splendeur autour du trône, plus d'appuis solides et brillans près de lui pour le défendre et l'illustrer; mais à côté de cette grandeur, au milieu de cet éclat, que de choses inhumaines, scandaleuses! Quel régime tortionnaire, quelles longues profusions! quelle ruine à la fin! Soixante ans de guerre et douze ans des plus dures humiliations! Les philosophes ont-ils jeté des voiles sur la partie la plus resplendissante de ce règne? Qui l'a plus célébré, qui a plus étendu sa renommée que l'a fait Voltaire? Pendant cent ans, l'Académie n'a pas laissé échapper une occasion d'ajouter à la pompe de ses panégyriques. Soyons justes, les philosophes et les libéraux ont porté dans leurs écrits le discernement que commandent la raison et la justice; ils ont blâmé ce que chaque âge avait de mauvais, sans refuser à ce qui était bon les hommages qui lui revenaient de droit; ils ont attaqué les choses et point les personnes,

les vices des institutions et non pas les institutions; ils ont insisté vivement parce qu'on résistait avec tout le poids du temps, de l'intérêt, de l'habitude et du pouvoir, et ces résistances ne cèdent pas à de simples requêtes; ils ont triomphé, parce qu'ils avaient la raison publique pour eux; ils triompheront encore, parce que ce puissant auxiliaire ne leur a pas abandonné et grandit tous les jours. Jugez de la valeur des reproches qu'on leur adresse, par la justesse de ces paroles que l'on rencontre souvent : *la France a péri par la révolution ; les pertes de la France,* et vingt autres locutions semblables; et cette France qui *avait péri* était maîtresse de l'Europe; et cette France qui avait vingt-sept millions d'hommes en 1789, en compte plus de trente millions en 1823; alors la France comptait un revenu inférieur à cinq cents millions, en 1823 elle paie neuf cents millions au trésor public, et cent millions encore en octrois et centimes locaux; en 1789, un emprunt de cinquante millions faisait suer un contrôleur général pendant six mois; en 1816, la France a trouvé quinze cents millions, et en 1823 on s'est disputé à qui lui prêterait quatre cents millions. La production agricole a pris un immense développement, l'industrie et les arts ont aussi

pris un essor supérieur à celui du reste de l'Europe, les villes ont changé de face, tout enfin est entré et court dans les voies d'une amélioration qui s'accroît de ses propres progrès. Voilà ce pays perdu, ce pays qui avait péri, s'il faut en croire des déclamateurs! En 1812, 1813, 1814, on parlait des malheurs de la guerre comme si tout le monde était mort; en 1816, ont commencé des lamentations en sens contraire; il fallait que, par un secret de création nouvelle, les hommes fussent venus fort vite, car, dès cette époque, on nous menaçait d'une superfétation de population qui devait nous conduire très-prochainement à nous dévorer mutuellement.

Sortons de ces bas lieux où se dégradent ces magnifiques questions! Rapportons-les à ce point culminant des intérêts des sociétés humaines, d'où l'on domine l'ensemble de tous leurs intérêts, d'où l'on embrasse toute leur étendue, d'où l'on peut distinguer leurs besoins, et d'après ces hautes considérations, du haut de ce *panorama*, dans un horizon pur, calme, dégagé des nuages formés par les intérêts privés, voyons, par les résultats généraux, par l'état comparatif des sociétés humaines, seule base raisonnable d'appréciation dans de causes de cette nature; voyons, dis-je, si la

philosophie et le libéralisme, aussi nobles par leur origine que par leur but, en réclamant les droits des hommes en société, en poursuivant l'abolition de mille difformités sociales, en promouvant l'essor de la civilisation dans tout l'univers, ont été ses bienfaiteurs réels, ou bien *s'ils n'ont fait que des fagots.*

Le désir de mettre un terme, autant qu'il est en mon pouvoir, à des équivoques, à des allégations vagues dont la fin serait à-la-fois celle de beaucoup d'injustices et d'irritations, et les unes sont les suites nécessaires des autres, m'engage à poursuivre un examen déjà trop concluant pour tout esprit dégagé de préjugés; je voudrais, une fois pour toutes, solder ces comptes. Je vais donc continuer la discussion de quelques allégations répandues contre le libéralisme et les libéraux... On entend dire : Les libéraux sont les instigateurs et les apologistes des révolutions qui ont lieu en tous pays. Je vois l'accusation, elle est grave : je demande où sont les preuves? Les produit-on? non. Et pourquoi? parce qu'il n'y en a pas, et qu'il est plus facile d'accuser que de prouver; mais s'il existe des causes évidentes, historiques, morales et matérielles de ces révolutions, quelle nécessité y a-t-il d'aller chercher les libéraux pour en faire les auteurs de ces évé-

nemens ? Or, il n'est rien sur la terre de plus constaté que l'existence de ces causes. Quel homme, même médiocrement attentif aux affaires du temps, ne les connaît pas ? *Depuis l'Orénoque jusqu'au Bosphore*, pour me servir d'expressions connues, *les libéraux ont remué le monde* : voilà l'accusation. Eh bien ! suivons le temps et les faits depuis l'Orénoque jusqu'au Bosphore, puisqu'on attache de la valeur à ces mots sonores et à ces lointains rapprochemens. Si même le voyage ne paraît pas fatigant, nous pourrons aller jusqu'à Lima et à Mexico. Ce sont donc les libéraux qui ont fait la révolution d'Amérique ! Voici comme ils y ont contribué. Les libéraux avaient fort peu de crédit sous l'empire; ils n'ont pas fait les Cortès de Cadix en 1810, ils n'étendaient pas encore leurs bras jusqu'en Amérique; alors ils n'avaient pas les bras si longs, ou plutôt, alors en Europe, il n'y avait qu'un seul bras qui fût long. Eh bien ! en 1810, la guerre était déjà allumée sur l'Orénoque entre l'Espagne et l'Amérique : les députés américains du Mexique et du Pérou siégeaient dans les Cortès, mais ils n'y opinaient pas. Déjà ils se sentaient là comme en terre étrangère. Venezuela et Buénos-Ayres n'avaient pas de représentans à Cadix ; loin de là, ils étaient en guerre avec

l'Espagne. Comment, à la vue de tous ces faits incontestables, venir dire que les libéraux ont fait la révolution de l'Amérique? Sont-ce les libéraux ou le roi de Portugal qui ont importé la révolution au Brésil? Est-ce un libéral ou bien l'empereur du Brésil qui a dit : *Le temps de tromper les hommes est passé, et toute domination qui n'a pas le bien public pour base est de peu de durée?*

Sont-ce les libéraux qui ont dit au Brésil que le temps était arrivé pour lui de se séparer du Portugal? Non, ce sont les douleurs de sa liaison avec lui et la voix de son empereur... Les libéraux ont-ils fait, à Saint-Domingue, Dessalines empereur, Christophe roi, Péthion et Boyer présidens? La révolution du Portugal est-elle provenue des libéraux ou bien de l'absence du roi, de la misère du pays et de la fermentation produite parmi les militaires par le généralat suprême d'un officier anglais? Les contresens, les fautes, les malheurs s'accumulent dans un pays, tout le monde souffre, le présent est misérable, douloureux; l'avenir menaçant, les hommes souffrans cherchent une porte de sortie pour tant d'embarras; une révolution s'opère, et l'on vient dire que les libéraux en sont la cause!

Belle conclusion et digne de l'exorde.

Pour la révolution d'Espagne, l'accusation est encore plus curieuse... Qu'on veuille bien suivre ceci avec calme et raison.

Un despotisme de trois cents ans, élevé sur les débris des libertés nationales et aboutissant au Prince de la paix, pour ne nommer que lui; les scènes de Saint-Ildefonse, d'Aranjuez, de Baïonne; les abaissemens de Valençay; les violences armées pour dissoudre les cortès; les plus opiniâtres défenseurs qu'un trône ait jamais comptés, pour leur récompense, jetés dans les bagnes d'Afrique, ou portés sur les échafauds; les promesses d'une constitution aboutissant au pouvoir absolu; les moines et l'Inquisition rétablis; six ministères croulant l'un sur l'autre, s'exilant, se torturant tour-à-tour; la guerre dévorant en Amérique quarante mille soldats, desséchant le commerce, ruinant la fortune publique; dix-huit mille soldats entassés pendant une année sur les plages de Cadix, sans pain, sans vêtemens, sans solde, avec la perspective de l'Océan à franchir sur des vaisseaux pourris (1), et tout ce bel ordre de choses couronné *par la*

(1) Les sept vaisseaux de ligne achetés en Russie. On sait que celui qui était appelé l'*Alexandre* ne put tenir la mer qu'un instant, et fut obligé de rentrer à Cadix.

Camarilla. Voilà la révolution d'Espagne dans sa pureté native : qu'était-il besoin des libéraux pour l'amener ? Ne présentait-elle pas assez de moteurs sans eux ? A quoi bon charger ceux-ci des iniquités d'une révolution qui sortait, pour ainsi dire, de tous les pores de l'Espagne et de tous les actes de son gouvernement ? Conçoit-on une injustice aussi déraisonnable ? Long-temps avant que la révolution éclatât en Espagne, tout le monde ne la voyait-il pas arriver, et ne l'annonçait-il pas ? On a entendu dire que les libéraux avaient payé l'insurrection de l'île de Léon... Il n'est pas besoin de payer pour faire ce qui est tout fait par soi-même. On peut douter que les libéraux aient de l'argent de reste et destiné à payer les insurrections, on n'a pas pu montrer encore la trace d'un seul de ces écus provocateurs... En tous cas, si les libéraux ont payé l'armée de l'île de Léon, ils se sont mis à la place du gouvernement, qui avait oublié de le faire ; car c'est pour n'avoir pas été payée et pour l'être à l'avenir que l'armée a demandé une constitution, comme le seul ordre de choses dans lequel on soit toujours payé.

Le gouvernement espagnol s'était complétement trompé sur l'état de sa propre nation, comme de leur côté l'avaient fait les étrangers ;

il croyait opérer encore sur l'Espagne de 1600 ou de 1700; il se croyait encore au temps de Charles II et de Philippe IV... Il ne s'était pas aperçu du changement immense que le cours des temps et l'introduction de la civilisation avaient amené en Espagne, sur-tout parmi toute la classe intermédiaire : l'Espagne, en combattant contre la France, s'était rapprochée d'elle sous les rapports moraux; un jour, les ministres espagnols, endormis sur le chevet du lit des *Olivarès* et des *Delerme*, se réveillèrent au bruit de la voix du dix-neuvième siècle : ils se trouvèrent vis-à-vis d'un monde nouveau qu'ils avaient devant les yeux, sans s'en douter, et que tout homme éclairé apercevait distinctement, excepté eux. A Naples, le sentiment de la nationalité, *les promesses, bien plus, les offres de constitution*, transformées en pouvoir absolu, ont fait la révolution. Tous ces faits sont connus du monde entier. En Grèce, six millions d'hommes civilisés se sont lassés d'être sous le cimeterre des exterminateurs de Scio; ils se sont lassés de l'esclavage honteux, horrible qu'ils endüraient de la part de quatre millions de Turcs stupides, féroces, qui n'ont de l'homme que le visage. Quand on a devant soi des causes aussi claires et aussi efficaces de ces événemens,

à quoi bon les attribuer à des causes étrangères et dont on ne peut fournir aucune preuve? Il est des hommes pour lesquels le cours ordinaire de la nature a l'air de ne pas exister, qui cherchent les choses là où elles n'ont jamais été, et qui ne veulent pas les voir là où elles sont en réalité.

Quant à ces joies, à ces applaudissemens que les révolutions répandent ou bien obtiennent parmi les libéraux, il faut s'entendre, et pour cela distinguer deux choses qui n'ont rien de commun ensemble. Lorsque les libéraux applaudissent à une révolution, à quoi se rapporte leur satisfaction? Est-ce au plaisir d'une destruction ou d'un changement? Mais que leur fait un changement? en quoi leur importe-t-il? Comme destruction? mais c'est les assimiler à ces animaux d'instinct malfaisant, dont l'industrie est tournée tout entière vers la destruction des objets qu'ils peuvent atteindre. Ces joies ont donc un autre principe et un autre objet, et pour l'assigner avec justice, il faut remonter au principe même du libéralisme. Quel est-il? N'est-ce pas le redressement des institutions sociales en ce qu'elles ont de difforme avec la justice ou la raison, ainsi que l'introduction d'un ordre régulier et légal, franche-

ment exécuté? Voilà tout le libéralisme ; je n'en connais pas d'autre. *Le libéralisme est la nature et l'ordre, ou bien l'ordre de la nature dans la société;* car ce serait une plaisante société que celle qui serait contre l'ordre de la nature, et malheureusement on n'en a guère vu d'autres! et c'est pour qu'il n'y en ait plus ainsi, qu'il y a des libéraux et un libéralisme... Par conséquent, tout ce qui ramène les sociétés vers leur but véritable, tout ce qui en écarte, ou qui le contrarie, rentre dans le libéralisme, et ne peut manquer d'être accueilli par ses sectateurs : ainsi les libéraux, dans la révolution de l'Amérique, ont applaudi à la fin du plus grand contre-sens qui ait jamais existé, l'asservissement d'un monde entier à un petit pays d'Europe éloigné de lui de plus de deux mille lieues, qui le stérilisait par système pour le dominer plus facilement ; ils ont applaudi à la naissance des générations que la liberté y fera éclore, à la lumière qu'elle y répandra, à la richesse qu'elle versera sur l'Europe, privée par un seul de la participation aux trésors que renferme le sein de l'Amérique. Que fait, hors de cela, aux libéraux, à qui appartienne l'Amérique? Il en est de même pour les autres révolutions. Les libéraux ont dû voir avec satisfaction la fin de

l'ordre despotisque, qui, en Espagne, menait à sa suite l'Inquisition et mille autres fléaux; en Grèce, ils ont vu un peuple chrétien arraché à la domination d'un culte insensé et féroce, les descendans des pères des arts et des lettres sous-traits à l'empire de la brutale ignorance : des joies produites par des motifs aussi nobles sont bien légitimes. Tout ce qui étend et fortifie ces précieuses conquêtes de l'humanité, ne peut manquer de satisfaire les libéraux, car il rentre dans leur système. Trouvera-t-on mauvais qu'ils soient bien aises d'acquérir des appuis? Et quel parti n'en cherche pas? Ne se réjouit-on pas d'un autre côté de toutes les contre-révolutions? Ne va-t-on pas les invoquer chez tout ce qui est armé, parmi les peuples les plus séparés de la civilisation ? La même chose est-elle donc un droit d'un côté, et un crime l'autre?

On a parlé de sept cent mille carbonaris existans dans la seule Italie. Une pareille allégation était fort propre à absoudre les libéraux; car une agglomération aussi considérable d'hommes formant les classes éclairées de cette contrée, montre la représentation véritable de son état moral, et paraît beaucoup plus propre à exprimer le vœu d'une nation, que ne le sont les cris de *vive le roi absolu* poussés par des soldats

corrompus par leurs chefs, ou par une populace ignorante et monacale.

De plus, les noms de parti, d'hommes de parti, volent de bouche en bouche; rien n'est plus commun dans notre temps, rien aussi n'est plus commode et ne dispense mieux de tout examen. Comme de raison, on ne cesse d'appliquer ce nom aux libéraux; mais comment sont-ils un parti? Existe-t-il un parti parmi eux? Comment et de quoi se forment les partis? Un parti est une réunion d'hommes partant de principes communs, agissant en concert, et se dirigeant vers un but déterminé par des moyens convenus. Là, on voit une action et des acteurs, une origine certaine, une organisation déterminée, un but fixe. Quel est celui de ces signes qui apparaît dans le libéralisme? Je crois y avoir regardé d'aussi près qu'un autre; et il m'est resté démontré que, nulle part, l'absence de parti n'avait été aussi marquée que parmi les libéraux. Expliquons ceci.

Le libéralisme est un parti comme l'air et la lumière qui sont par-tout, qui influent sur tout, sans plan, sans chef, sans direction commune, mais par leur nature propre. Le libéralisme, étant une tendance vers les rectifications sociales, doit agir comme les vérités démontrées, comme

le font les choses intellectuelles et morales : c'est ainsi qu'il agit sur l'esprit humain. Quand on découvrit la circulation du sang, la fixité du soleil, la mobilité de la terre, la vérité nouvelle pénétra dans un grand nombre d'esprits : formaient-ils pour cela un parti ? Galilée était-il un libéral ? Ses adversaires, composés des anciennes écoles et des possesseurs du pouvoir, formaient évidemment un parti ; mais les nouveaux convertis ou nouveaux croyans n'en formaient pas un, répandus comme ils l'étaient sur la surface de l'Europe, n'ayant ni centre d'action, ni d'autre liaison que celle de l'opinion. Ce qui se passa alors se renouvelle de nos jours ; de meilleures notions se sont formées sur l'ordre social ; en tous pays, en toute condition elles ont pénétré ; elles ont frappé les hommes par leur évidence ; ceux-ci ont appris à comparer leur état avec celui des hommes qui vivent dans un autre ordre de sociabilité, ils ont désiré s'associer au bonheur dont ils sont les témoins. Je vois là une réunion de pensées, de vœux et de désirs, mais je ne vois rien de ce qui constitue un parti ; tout s'y borne à l'ordre spéculatif, et quand il y a action, c'est toujours action générale comme on l'a vu en Amérique, en Espagne, en Grèce et en Portugal. Or, toute action gé-

nérale exclut l'idée de parti : autrement les nations seraient des partis, les partis ne se trouvant jamais dans les grands nombres en raison même de l'étendue de ce nombre. Comment les discipliner, faire concourir au même but des hommes séparés par les mœurs, les climats, le langage, les intérêts ? Quand donc des hommes divisés sous tant de rapports se tiennent par une conformité de vœux, ce n'est point parce qu'ils sont du même parti, mais c'est qu'étant tous également des hommes, tous sont également affectés par la clarté des mêmes lumières et par le désir du même bien. Montesquieu a dit *que rien ne nous rendait plus semblables aux bêtes que de voir les autres hommes libres, et de sentir que nous ne le sommes pas.* Tout le libéralisme, à le bien prendre, se trouve dans ce peu de mots ; il se réduit à dire que les hommes sont portés naturellement à désirer le bonheur là où ils l'aperçoivent, c'est-à-dire que le libéralisme, en définitif, ne signifie que le désir du bien-être, inné dans le cœur de l'homme, désir réalisable en raison de ses lumières. Ceux qui travaillent à l'accroissement de ces lumières et à procurer l'accomplissement de ce désir du cœur de l'homme, sont les libéraux ; au lieu de le désavouer, qu'ils s'en glorifient. Fut-il jamais une

occupation plus noble ? Les voilà, par cela seul, placés auprès de Trajan, quand il proférait ces admirables paroles : *Je suis homme, et rien de ce qui touche à l'humanité ne m'est étranger.* Ces paroles retentiront à jamais dans l'univers ; elles survivront aux colonnes, aux arcs de triomphe, aux monumens qu'éleva la puissance de ce prince, et que toute puissance peut élever à son tour ; mais toute puissance n'inspire pas des pensées semblables à celles-là. Ce que disait ce maître du monde, chaque vrai libéral le dit à son tour dans la sphère où il lui est donné d'agir : Je suis homme, les intérêts de l'humanité sont les miens ; *le genre humain, voilà mon parti, je n'en connais pas d'autre.* Le libéralisme, c'est la nature elle-même ; par là les libéraux sont ses représentans et ses agens, la civilisation est leur levier, l'amélioration sociale leur but. De quelque manière que l'on retourne cette question, elle retombe à ce point ; c'est toujours là qu'on la retrouve : chaque chose a sa tyrannie, voilà la sienne.

Les siècles à venir décideront de la place qui revient à ceux qui, sous le nom de libéraux, se consacrent à cette grande entreprise de l'amélioration des sociétés ; le temps actuel les persécute, comme il a toujours fait pour toute vérité nou-

velle opposée à d'anciens intérêts et préjugés : la postérité rendra à chacun ce qui lui est dû, et alors, mais seulement alors, on saura si le libéralisme et les libéraux ont été les fléaux du monde, et si leur pouvoir s'est borné à *faire des fagots*. En attendant, que d'un ton léger on ne prétende pas juger des questions de cette gravité par l'application de quelques mots souvent invoqués fort mal à propos, ou par quelques minces faits qui n'ont rien de commun avec elles, ni avec les intérêts auxquels elles tiennent : il ne s'agit pas ici d'apologie du libéralisme pas plus que de censure contre d'autres ordres de choses et d'idées; toute vue privée ou personnelle est loin de nous : il n'est question que du fonds même des choses, et elles valent bien la peine d'être examinées avec maturité et impartialité.

CHAPITRE XV.

Du pouvoir absolu.

La loi royale de Danemarck, article 3, dit : *Il n'y a que le roi qui jouisse du pouvoir suprême de faire et d'interpréter les lois, de les abroger, d'y ajouter, ou d'y déroger ; il pourra accorder des exemptions tant réelles que personnelles à tous ceux qu'il jugera à propos de dispenser d'obéir aux lois :* voilà le pouvoir absolu dans son essence et étendue. L'article 2 déclare *le roi au-dessus de toutes les lois humaines, et que dans les affaires ecclésiastiques, il ne reconnaît d'autre juge ou supérieur que Dieu seul :* voilà les extensions que ce pouvoir fait pour lui-même, maître dans l'Église comme dans l'État. Art. 26 : *Et pour rendre notre volonté plus stable, nous voulons et entendons que si quelqu'un, de quelque rang qu'il fût, osait faire ou obtenir quelque chose qui, de quelque manière que ce pût être, fût le moins du monde contraire à l'autorité absolue et à son pouvoir monarchique, soit puni comme coupable du crime de lèse-majesté,*

et comme des gens qui ont violé d'une manière criminelle l'éminence du pouvoir absolu et monarchique du roi : voilà le langage de ce pouvoir, voici ses procédés. Six ans après la confection de cette loi, son auteur principal, Schumacher, secrétaire de Frédéric III, qui l'avait rédigée et écrite de sa propre main, devenu grand chancelier, est accusé en vertu de cette même loi, condamné à la peine de mort, commuée en prison perpétuelle, d'où il sortit au bout de *vingt-trois ans*, pour mourir quelques jours après : hors des sentimens de l'humanité, à quel titre pouvait-il prétendre à la pitié?

En Espagne, les ministres qui, en 1814, pour rétablir le pouvoir absolu, chassèrent à main armée les cortès qui avaient défendu héroïquement le trône de Ferdinand, ne tardèrent pas à en porter la peine : tous tombèrent sous ses coups, exilés et cruellement maltraités. Le chanoine *Escoiquiz* lui-même, compagnon de toutes les infortunes de Ferdinand, mourut en exil. M. Macanaz, chef des proscripteurs, à son tour fut proscrit ; le panégyriste de toutes ces horreurs, le moine Ostalaza, subit le même sort. Dans l'Orient, les ministres du pouvoir absolu finissent par être étranglés : heureux quand il se borne à les dépouiller, et à les

laisser traîner une vie misérable dans un lieu d'exil éternel ! En Angleterre, Wolfey finit de même. Les fourches de Montfaucon ont porté malheur à tous ceux qui ont pris soin de les rétablir : il y a de l'instruction là-dedans.

Qu'est le pouvoir absolu en lui-même ? La loi de Danemarck l'apprend ; la faculté, le droit d'un seul de faire la loi pour tous : par là tous les pouvoirs de la société sont réunis dans une seule et même personne, puisque de plus à elle seule appartient l'exécution, sans contrôle à son égard, sans garantie pour les membres de la société. Un seul commande ; tout le reste n'a qu'à obéir, sans pouvoir s'enquérir des motifs, des moyens ni des conséquences du commandement.

La vie et la propriété sont évidemment, quoique indirectement, placées dans la dépendance de ce pouvoir : par exemple, la guerre attaque la vie, l'impôt atteint la propriété, et toutes les deux dépendent entièrement de ce pouvoir ; de plus, il fait le Code civil, le Code pénal : il les interprète, il désigne ceux qui les appliquent ; il ne lui manque donc rien pour être le maître de tout. Créateur exclusif de la loi, il peut en dispenser comme l'ouvrier le fait de son ouvrage, ainsi que le porte la loi de Danemarck, ainsi que l'ont prétendu les Stuarts : telle est la

nature de ce pouvoir ; ses effets varient et peuvent varier à l'infini. Ainsi le roi de Danemarck en use avec modération, tandis que le sultan en use avec violence : c'est la civilisation qui fait cette différence. Par-tout il ne donne pas au prince, comme il le fait en Perse, le droit de disposer directement de la vie et de la propriété; par-tout il ne procède point par excès et par sévices continuels, car il se détruirait lui-même : mais alors c'est l'usage qui manque au droit, les mœurs corrigent celui-ci ; mais ce n'est pas le droit qui manque au pouvoir, car il a celui de faire ce dont il s'abstient volontairement, soit par une considération, soit par une autre.

Recherchons le droit de ce pouvoir.

Est-il de droit divin ? où est son titre ? Quelle loi émanée du Créateur, quel signe attestant sa volonté a fait connaître qu'entre des créatures qu'il a faites semblables, une seule, et souvent la plus faible, était maîtresse de toutes les autres, et que ce privilége appartenait éternellement à ceux qui descendraient d'elle ? Où se trouve la trace d'une pareille aliénation de l'humanité à un seul de ses membres, sans compensation pour celle-ci ? Mais quand une dynastie absolue s'éteint, il faut donc une nouvelle manifestation de la volonté céleste ; car le pouvoir n'est rien

par lui-même, il n'est et ne peut être que ce que l'on le fait. Le droit ne se suppose pas, le droit divin pas plus qu'un autre; il ne peut résulter que de la manifestation authentique de la volonté divine, déclarée par les interprètes désignés par elle : quand ce signe et cette assignation manquent, alors sur quoi porte l'allégation du droit divin ? Dieu, comme auteur de la société, protège toutes les associations humaines : il est le père commun de tous les hommes ; mais il n'a ni fait ni ordonné aucune forme de gouvernement. S'il a fait le pouvoir absolu dans un lieu, comment a-t-il fait ailleurs les républiques, les gouvernemens mixtes ? Ceux-ci n'invoquent-ils pas la protection du Ciel comme le font les gouvernemens absolus ? Sont-ils hors de cette protection céleste ? A quelles conséquences absurdes mènent de pareils systèmes ?

Le pouvoir absolu est-il de droit naturel ? Quelle partie de l'organisation humaine assujettit un homme à son semblable, organisé comme lui, et, à plus forte raison, tous à un seul qui leur est semblable ? Est-il de droit social ? Il est l'extinction formelle de la société ; société et pouvoir absolu s'excluent : l'un signifie association égalitaire et action commune ; l'autre, domination et action exclusives.

De quel droit est-il donc ? D'aucun, puisqu'il n'est ni de droit divin, ni de droit humain, ni de droit social; on ne connaît pas encore la quatrième espèce de droit qui peut lui servir de titre : or, quelle est la chose qui peut exister sans droit ? Ce pouvoir est-il favorable à l'homme ? Jugez-en par son ouvrage. Regardez, d'un côté, l'Afrique, l'Asie, la Turquie, l'Espagne et l'Amérique espagnole; voyez, de l'autre côté, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse et les États-Unis. Rappelez-vous Rome de la loi, et Rome du pouvoir absolu des empereurs, la Grèce de la liberté et la Grèce des maîtres de Byzance : les faits dans cette étendue dispensent de tout raisonnement.

Le pouvoir absolu finit-il même par être avantageux à ses possesseurs ? Quel fut le sort de presque tous les empereurs de Rome, d'un grand nombre de ceux de Constantinople ? Quel a été celui de centaines de despotes asiatiques et africains, de vingt sultans ? Dans les temps modernes, qui a perdu les Stuarts ? Qui a fait perdre les Pays-Bas à Philippe II ? Qui a fait les catastrophes de Pierre III, de Paul Ier., de Gustave IV ? Qui a amené la famille d'Espagne à Baionne ? Qui a valu à Ferdinand VII les scènes de l'île de Léon ? C'est un dangereux instru-

ment pour la main même qui le manie, que le pouvoir absolu; il rebrousse facilement sur elle, et ses dangers ne s'atténuent qu'autant qu'il s'atténue lui-même dans son exercice : preuve certaine qu'il ne vaut rien par lui-même, à la différence des gouvernemens modérés, qui valent mieux, et qui sont plus appréciés à mesure qu'ils se développent davantage d'après leur nature. Louis XIV relevait la puissance du grand-turc devant un de ses ambassadeurs revenant de Constantinople : Il est vrai, répondit celui-ci, ce pouvoir est grand; mais cela n'empêche pas que, pendant mon séjour à Constantinople, je n'aie vu étrangler trois sultans.

Le pouvoir absolu est-il convenable à la dignité de l'homme? Comme le sont les fers et l'esclavage.

Est-il favorable au développement de l'esprit humain? Comme les langes, en comprimant les membres de l'enfance, aident à leur développement : c'est ce développement même qu'il surveille et empêche, comme la chose qui lui est le plus directement contraire.

Est-il propice à l'esprit de ceux qui l'exercent? Comme tout ce qui porte à l'orgueil, à l'irritation contre toute résistance, au mépris de ce que l'on voit si loin de soi; comme ce qui fait vivre au sein de la flatterie craintive, ou in-

téressée, et dans l'absence de la vérité : combien y a-t-il d'hommes qui s'approchent de ce pouvoir pour la dire, comme Montausier allait à la cour, et combien de ces pouvoirs voudraient l'entendre?

Comment s'exerce-t-il? D'après sa nature : absolu dans son principe, il l'est de même dans l'exécution, et ses agens suivent nécessairement la nature du pouvoir qu'ils représentent : ainsi chacun, dans sa sphère, voudra être absolu comme le pouvoir qui l'a créé et qu'il représente; tout pouvoir tend à s'accroître, tout agent du pouvoir tend à étendre le cercle de son autorité : il y a donc autant de pouvoirs absolus secondaires, qu'il y a d'agens de ce pouvoir. L'homme se prévaut et s'enfle facilement du pouvoir qu'il peut exercer sur son semblable; voyez, en tout pays absolu, le langage et les manières des agens de l'autorité, ce qu'il y a de modération dans ces lieux se trouve dans les classes supérieures du commandement; la rudesse se rencontre dans les classes subalternes : combien de premiers commis inabordables, méprisans, auprès de maîtres affables et humains? Je crains peu les princes, même absolus; je craindrais peu d'avoir à faire à eux seuls; je sais combien de choses mitigent leur commandement direct; mais à combien peu de

choses celui-ci peut-il s'étendre? C'est toute la haine qui commande sous eux, qui fait ma terreur; le prince ne peut ni la voir, ni la connaître, ni la surveiller; cependant c'est parmi elle que se trouvent ses yeux, ses oreilles, ses bras, et c'est-là ce qui m'effraie : *Dieu est bien haut, le roi est bien loin, et je suis le maître ici*, répondit un douanier de l'Amérique espagnole à un homme qui se plaignait d'une surtaxe de tarif : voilà les agens du pouvoir absolu jusque dans le dernier degré.

Quel est le but des sociétés humaines? Le bonheur par les garanties : le pouvoir absolu présente-t-il quelques garanties? Son essence est de les exclure. Une seule suffirait pour le détruire... comme il arrive à Constantinople, où le mufti peut faire déposer le sultan, qui, à son tour, peut le faire piler dans un mortier. Les hommes peuvent-ils se livrer sans garanties? Ce serait consentir à échanger la condition d'homme pour celle de bétail, de champ, de pré? Un homme sans garanties ne vaut guère mieux que cela. On ne transige pas sur le plus mince intérêt matériel, sans garanties; les gouvernemens exigent, et avec raison, des cautionnemens pour un grand nombre d'emplois, et les sociétés humaines existeraient sans cautionnement quelconque! Cela est fort! Ce n'est

point parce que le pouvoir absolu n'est pas nécessairement tortionnaire que les garanties sont nécessaires, c'est parce qu'il peut l'être, et c'est contre cette possibilité que les hommes doivent se prémunir... Le sophi, le sultan ne tuent pas, ne confisquent pas à toute heure, ni tout le monde ; mais qui les empêche de le faire quand ils le veulent, et ne le veulent-ils pas toutes les fois qu'ils y aperçoivent quelque intérêt, précisément par là même qu'ils le peuvent ? C'est contre ce qui peut faire naître cette volonté que les garanties sont requises ; c'est dans leur absence que consiste l'infraction au droit de l'humanité. L'humanité sans garanties, à la discrétion d'un seul ! Ciel ! l'as-tu faite pour cela ?

Cependant un cri de pouvoir absolu s'est fait entendre au milieu de l'Europe étonnée ; il se retrouve à-la-fois dans les plus hauts rangs et dans les plus bas lieux de la société. A Laybach il a été dit : *Les changemens utiles et nécessaires dans la législation et l'administration des États, ne doivent émaner que de la volonté réfléchie et éclairée de ceux que Dieu a rendus responsables du pouvoir :* voilà le pouvoir absolu et le droit divin réunis dans ce peu de mots. A Naples, après beaucoup d'offres et de promesses constitutionnelles, le pouvoir absolu, *in plano*, a été

rétabli; à Turin, le pouvoir absolu est en plein exercice. Le chevalier de Revel, gouverneur du duché de Gênes, répond à un magistrat : *Dans ce pays, il y a un roi qui commande, une noblesse qui l'entoure, un peuple qui lui obéit* : voilà le pouvoir absolu au grand complet... A Lisbonne, à Madrid, la basse population, la soldatesque, devenue d'abord arbitre du sort de l'État, et après juge de la constitution, crie d'une voix forcenée : *Vive le roi absolu;* en d'autres pays, les succès accroissant la confiance et développant les intentions dissimulées jusque-là, les publications en faveur du pouvoir absolu, les imprécations contre des modifications indiquées de haut, ont retenti ouvertement; une lutte s'est établie pour savoir si une grande nation rentrerait sous le pouvoir absolu qui l'a perdu deux fois, ou si elle repasserait sous un régime tempéré; par-tout les droits des souverains rappelés seuls; nulle part une mention de ceux des peuples, ce mot même évité soigneusement : tel est l'état tout-à-fait nouveau dans lequel on se trouve, et qui prête aux plus graves réflexions... Je me borne à quelques-unes : comment concilier la demande de l'application du pouvoir absolu au gouvernement des nations dans l'état actuel du monde, avec

ses lumières acquises, avec les efforts que les gouvernemens eux-mêmes font pour les étendre, avec les établissemens de liberté déjà formés en Europe, avec celle de l'Angleterre, avec cette masse immense de liberté qui s'élève en Amérique sur les ruines du pouvoir absolu?

Ceux qui cherchent à faire prévaloir de pareils systèmes ont-ils bien réfléchi à la contradiction directe que leur projet établit entre les deux moitiés de l'Europe, qui, dans leurs principes du gouvernement, n'auraient rien de commun ensemble? Se sont-ils préparés à soutenir la discussion avec l'Angleterre, dont le ministère et la tribune démentent, à la face du monde qui les écoute, les principes avancés sur le Continent? Quelle impression croient-ils que ce rejet de la part du gouvernement et du peuple le plus avancé dans la science du droit politique produit sur l'esprit des Européens? De quel côté pensent-ils que leur esprit est enclin à se ranger? Ont-ils calculé l'effet ressenti par des millions d'hommes éclairés, qui, amis des pouvoirs modérés, combinés pour le bien de la société, s'éloignent indignés quand ils aperçoivent un joug avilissant et désastreux? Se sont-ils demandé combien par là ils détachaient d'hommes de la royauté; combien ils faisaient tourner de re-

gards vers l'Amérique lorsqu'ils imploraient tous les bras armés de l'Europe à rétablir le pouvoir absolu ; combien ils faisaient naître de réflexions sur la différence de gouvernemens si exigeans et si chers d'un côté, si insensibles et si peu coûteux de l'autre, si libres dans un lieu, si restrictifs et coercitifs dans d'autres ? Comment n'ont-ils pas vu que les hommes d'aujourd'hui savent faire tous ces calculs ; que le plus sûr moyen de les détourner de les faire est d'en exiger peu, et que par conséquent le plus sûr moyen de les faire renaître sans cesse dans leur esprit est d'en exiger beaucoup et contre leurs penchans raisonnables ? Je le dis dans une conviction entière et sincère, comme dans un sentiment ami, si je voulais faire du mal à la royauté, je ne parlerais pas autrement : qu'ils sont donc ignorans des hommes et des choses ceux-là qui, profitant de quelques avantages matériels, à l'exemple du navigateur qui profite d'un coup de vent pour accélérer sa course en déployant toutes ses voiles, cherchent dans ces avantages momentanés le moyen de pousser le pouvoir jusqu'à ses dernières limites ! Les flots ne résistent pas au vaisseau qui les fend ; mais l'esprit humain résiste à la main qui veut le saisir, au bras qui s'appesantit sur lui : il n'est pas de la

nature de ces choses qui ne jugent et ne sentent pas, qui se laissent comprimer ou déplacer; en lui tout est sensitif, tout est juge. A son tour, il règne; il est absolu dans l'ordre moral, et en définitive, c'est l'ordre moral qui décide de tout dans l'univers; rien ne tient que par la conformité avec cet ordre : les gouvernemens eux-mêmes ne sont que sa représentation en chaque pays; ils périssent quand ils cessent d'être en harmonie avec lui. Pourquoi le despotisme est-il général et incontesté en Afrique et en Asie? c'est qu'il est en harmonie avec leur système de mœurs, leur civilisation; mettez-y celle de l'Europe, le lendemain, il ne sera plus. Suivez la dégradation du despotisme en vous avançant de l'Orient vers l'Occident, vous le verrez décroître avec les degrés de la civilisation, qui va en s'accroissant d'Orient en Occident, et quand vous toucherez les rivages de l'Amérique, déjà il ne sera plus: pourquoi cela? Parce que, dans ces lieux, le système des mœurs est en harmonie avec le gouvernement, et que le second s'appuie sur le premier; par conséquent, proclamer le pouvoir absolu au milieu de la civilisation européenne, qui est toute de liberté, est demander aux Européens de mettre leur civilisation en opposition avec leurs gouvernemens : c'est, de plus, contrarier

les intérêts véritables des gouvernemens, qui, dans l'état actuel du monde, ne peuvent être bien servis que par ce qui rend le joug doux et léger, conforme à la raison générale, approuvé par elle, consenti par tous, et fortifié par le sentiment du bonheur commun. Voilà où j'aperçois les services dont les gouvernemens ont besoin; tous les autres ne peuvent que leur être nuisibles: les invocations au pouvoir absolu sont un grand anachronisme; on se trompe de siècle. L'Europe n'est plus dans celui qui vit Philippe II aveugler Naples et l'Espagne pour la commodité de son pouvoir absolu; ce temps dans lequel, à son tour, l'Espagne rendant à l'Amérique ce qu'elle recevait de son roi, la stérilisait par système pour la dominer plus facilement, et se montrait jalouse de sa force, comme son roi se montrait ombrageux de ses lumières à elle; doux commerce, heureuse réciprocité, et dont les succès sont assez connus! telle était la civilisation de ce temps; mais telle n'est plus la nôtre. La civilisation est un cinquième élément dont les hommes ne peuvent pas être tirés pour être transportés dans un autre: autant vaudrait essayer de faire vivre les poissons dans l'air, et les oiseaux dans l'eau. Aujourd'hui, toute question est de civilisation.

Il est vraiment bien singulier d'entendre préconiser le pouvoir absolu en pleine civilisation de l'Europe, tandis que, dans son absence, il n'existait point parmi les peuples de cette contrée ; ce qui établit un contraste frappant entre ce qui a été et ce qui aurait dû être à cette époque, et ce que l'on veut qui soit dans celle-ci. Personne n'est assez ignorant de l'histoire de l'Europe pour ne pas savoir qu'il n'est aucune de ses parties qui n'ait possédé des institutions de liberté, qui, sous différens noms, tels que ceux de champs de mars et de mai, d'états généraux, d'états provinciaux, de diètes, de cortès, de parlement, partageaient avec les princes le droit de souveraineté législative, souvent même dans un degré supérieur à celui qui était assigné à ces princes : ces faits sont consignés dans l'histoire. D'après son témoignage, le pouvoir d'un seul, qui forme la loi presque générale de l'Europe, n'a pas trois cents ans de plein exercice dans cette contrée : tout le reste du temps de son existence, depuis la chute de l'empire romain, appartient à la liberté, c'est-à-dire au partage du pouvoir avec le prince; un coup d'œil rapide sur l'histoire de l'Europe va le montrer. Depuis la grande charte, l'Angleterre n'a pas cessé d'avoir des parlemens : les princes les plus absolus, tels que Henri VIII,

Élisabeth, Marie, Édouard VI, ont exercé leur tyrannie par la main des parlemens, et ne s'en sont jamais passés (1); les Stuarts l'ont tenté, on sait comme cela leur a réussi. L'Irlande et l'Écosse avaient chacune leur parlement : les diètes ont toujours eu lieu en Suède; le grand pouvoir royal date, dans ce pays, de 1773. En Danemarck, le pouvoir absolu provient de l'extension de la concession que deux ordres en 1660 avaient faite au roi Frédéric III, en haine des vexations de la noblesse : on ne comptera pas la Pologne au nombre des domaines du pouvoir absolu; elle a toujours appartenu à l'anarchie sarmatiquement féodale. La Hongrie avait une constitution écrite, jurée par le prince, et qui dépassait les bornes légitimes de la liberté; car elle sanctionnait le droit d'insurrection.

Outre la diète de l'Empire, tous les États d'Allemagne avaient leurs états particuliers; il n'était pas une seule partie des Pays-Bas autrichiens qui n'eût ses États, ils s'étaient conservés dans les provinces hollandaises depuis la formation de ce pays en république, tant ce droit était général en Europe. Jamais sous ses trois

(1) Voyez l'ouvrage de lord John Russel, sur la Constitution anglaise.

races, à aucune époque, la France n'a connu légalement le pouvoir absolu ; toujours elle eut des champs de mars et de mai, ou des états généraux, ou des parlemens enregistrans, ou trois ordres distincts, des états provinciaux, *un clergé accordant des dons gratuits*. Certes, il y a loin de là au pouvoir absolu : les seize monarchies espagnoles avaient chacune leurs cortès, le Portugal de même, Naples son parlement : l'ordre de la liberté était donc l'état général de l'Europe ; il constituait son droit public. Comment en a-t-elle été déchue ? Quel droit a-t-on eu de l'en dépouiller ? Quel droit a-t-elle de le rétablir ? Ces questions ne trouvent point place ici ! dans ce moment on n'a en vue que de prouver que tel a été le droit commun de l'Europe au temps où elle manquait de civilisation, et qu'il est étrange qu'on lui proposa le pouvoir absolu au temps où cette civilisation abonde parmi elle ; mais comme les prétextes ne manquent jamais et qu'on aime à faire des emprunts aux sophismes, on allègue des motifs de bien public, et l'on dit que c'est dans l'intérêt du bon ordre que cette demande est faite : ce qui nous conduit à examiner ce qu'est le bon ordre dans les sociétés, et ce qu'il faut entendre par ce mot.

CHAPITRE XVI.

Du bon ordre dans les sociétés humaines.

Qu'est-il ? *La règle dans la société d'après le droit*, voilà son essence ; la satisfaction qu'elle procure, et d'après laquelle les citoyens s'attachent à l'ordre qui les régit, vivent dans le calme, et y laissent leur gouvernement, voilà ses effets : nous avons donc le principe et les conséquences du bon ordre, et cette connaissance nous suffit pour savoir parfaitement ce qu'il est. Le droit en est la base ; à le bien prendre, il est celle de tout ; l'*ordre* lui-même n'est que le droit mis en action, car tout ce qui est contre le droit est un désordre. L'application de ce principe à la société y constitue ce qu'on appelle le bon ordre, c'est-à-dire le droit généralement appliqué. Si le droit était généralement violé, comment l'ordre y trouverait-il place, et à quel titre, dans l'absence du droit, le réclamerait-on ? L'ordre public est la représentation du droit, comme la chose jugée est la représentation de la vérité, et c'est là le principe du res-

pect qui est dû à celle-ci. Si cette présomption de droit n'existait pas dans la société; si cette présomption de vérité n'existait pas non plus dans la justice, prononçant entre les citoyens, quel serait le moyen de maintenir les hommes en paix; car quel moyen y aurait-il de leur faire trouver satisfaction dans la société? Que demandent-ils à celle-ci? Que viennent-ils chercher chez elle au prix de tant de sacrifices qu'elle exige d'eux? *Le droit*, avec les garanties qu'il renferme. La condition primaire du bon ordre est donc *le droit*. Il serait bien superflu d'opposer des convenances sociales, des avantages plus grands, des inconvéniens à prévenir : prétextes vains que tout cela! Le droit ne s'annulle pas plus qu'il ne se suppose; il ne se transforme, ne s'amincit, ne s'étend, ni se resserre : il est, ou il n'est pas: Dire que l'on peut négliger le droit, passer outre au droit pour le bien public, c'est dire qu'il y a quelque chose de meilleur que le droit; blasphème subversif de toute sociabilité : car si le droit ne surpasse pas tout, s'il ne domine pas tout, alors, dans le monde, tout peut devenir le domaine du sophisme prévalant par la force. Alors, il aurait pu avoir raison, le pirate disant à Alexandre : *Si j'avais trente vaisseaux comme toi!*.. En y regardant de bien près,

on verrait que tous les despotismes se sont établis par des substitutions de prétextes de bien public *au droit*. C'est ainsi que les décemvirs le violaient et tyrannisaient Rome, en appuyant leurs vexations sur de beaux prétextes; celui qui a dit : *Non violandum jus, nisi regnandi causâ*, a péché contre l'humanité entière; il a fait une chose secondaire à l'usage des intérêts inférieurs, avec ce qui est supérieur à tous, avec ce qui est également indispensable pour tout; il a proclamé l'amnistie de l'ambition contre le droit, et celle des attentats de la force contre les droits des nations.

J'ai ajouté que la satisfaction provenant de l'accomplissement du droit contribuait au bon ordre, et cela est naturel. L'homme est un être à-la-fois intelligent et sensible; il voit, juge et ressent : s'il est blessé dans ses facultés, le ressentiment de ces blessures l'empêche d'être tranquille; si ses facultés sont satisfaites, comment ne le serait-il pas? Ne raisonnons pas des hommes comme de machines qui obéissent à toute impulsion, et qui restent là où on les met : les choses ne se passent pas ainsi dans l'humanité, et c'est là que s'ouvre pour les gouvernemens la carrière de l'art de conduire les hommes, et de les diriger en accomplissant à leur égard les conditions

de la société. Placez des hommes sur des siéges trop hauts ou trop bas pour leur stature naturelle, ils vont s'agiter; hors de leur assiette ils travailleront à la reprendre, en se rétablissant dans leur centre de gravité; ils chercheront à mettre fin à leur gêne. Un homme serré dans un vêtement qui ne va pas à sa taille est toujours en mouvement, rendez-lui un habillement commode, qui, pour ainsi dire, *fasse droit* au mouvement de ses membres, le voilà tranquille. Il en est de même dans la société : pour y maintenir le bon ordre par la tranquillité, le gouvernement doit joindre à l'observation des droits, des satisfactions à la *taille morale des peuples*, si l'on peut parler ainsi. Leurs besoins varient suivant les degrés de leur esprit; la variété de ces besoins crée pour eux de nouveaux droits; car s'ils ont le droit d'avoir ces besoins, par là même ils ont le droit d'exiger qu'ils soient satisfaits, comme, dans l'ordre de la nature, l'homme a le droit de satisfaire ses appétits légitimes, c'est-à-dire ceux qui évidemment résultent des lois qu'elle-même a faites. Par conséquent, à mesure que les hommes s'éclairent et vivent dans un ordre plus épuré, ils ont aussi droit à une direction plus éclairée, et le bon ordre ne peut être maintenu que par la satisfaction de ce

besoin. Des hommes plus éclairés, plus polis à-la-fois, voyant plus clair et plus loin, étant plus sensibles aux convenances, aperçoivent plus facilement les difformités, et sont blessés par elles plus sûrement et plus profondément qu'ils ne l'auraient été dans un état inférieur de civilisation. Les gouvernemens, pour maintenir le bon ordre parmi ces hommes plus civilisés, doivent donc mettre leurs procédés en harmonie avec les lumières nouvelles de ces mêmes hommes, car sans cela ils n'agiraient pas sur eux, ou bien ceux-ci agiraient en dehors des gouvernemens. Un Russe de 1823 ne supporterait pas ce dont un Russe de 1700 ne se serait pas même aperçu. Lisez les *Mémoires* de la princesse Amélie de Bareuth : quand quatre-vingt mille Russes perdaient la bataille de Narva contre Charles XII avec ses huit mille Suédois, ces hommes grossiers s'en prenaient à saint Nicolas : aujourd'hui, si cinquante mille Russes ne battaient pas cinquante mille ennemis quels qu'ils fussent, ils s'en prendraient à leurs généraux et riraient du pieux imbécille qu'ils auraient admiré et écouté il y a cent ans. Le bon ordre ne peut donc être maintenu parmi eux en 1823 par les moyens qui auraient suffi aux besoins de 1709 ; par conséquent, cette question retombe à ce terme iné-

vitable que nous avons souvent indiqué, celui de la civilisation, et c'est elle, concurremment avec le droit, qu'il faut consulter et qu'il faut observer pour maintenir le bon ordre dans la société.

Tacite a répondu à ceux qui voient le bon ordre de la société dans l'absence de tout bruit, de tout mouvement : *Ubi silentium faciunt, pacem appellant ;* mais le silence est l'attribut des tombeaux et non pas celui de la vie : c'est par lui qu'elle finit et non pas qu'elle se soutient; mais le silence n'est pas la paix, il n'en est que le signe, souvent mensonger; mais le silence n'est pas l'apaisement des besoins; mais le silence n'est pas éternel ; mais le silence a divers degrés; mais, dans les sociétés policées, le silence parle et se communique comme la parole ; mais le silence public ne pénètre pas dans l'intérieur, et n'empêche pas que la collection des paroles secrètes ne prévale sur le silence général, et ne devienne à son tour le langage universel.

Il y a ici une distinction essentielle à faire : Dans les sociétés policées, qui sont des sociétés *de droit*, le but de la société étant *le droit*, le calme ne peut résulter que *du droit ;* car c'est par lui seulement que son but est rempli : au contraire, dans le despotisme, le calme seul

étant le but de la société, à part du droit, dès qu'il y a calme, le but est rempli. C'est Montesquieu qui nous l'apprend lorsqu'il dit : En Turquie, le cadi fait distribuer des coups de bâton à l'un des deux contendans, l'affaire est finie, le calme est rétabli : par là le gouvernement a tout ce qu'il lui faut et tout ce qu'il cherche ; mais il en est tout autrement chez les peuples civilisés. Parmi eux, le droit est tout-à-la-fois le but et le moyen, et la lumière fait la nécessité d'observer le droit : ordre de choses admirable, vraiment digne de l'homme, qui fait servir la lumière à la consolidation du droit ; qui force les gouvernemens à mieux observer le droit, par une crainte respectueuse de la lumière, et qui à-la-fois porte les gouvernés à s'éclairer davantage, pour que la lumière croissante, faisant mieux ressortir le droit, le fasse aussi mieux observer. Que de choses dans un seul principe bien entendu ! C'est là vraiment de la quintessence sociale.

Des hommes, les yeux fixés sur les temps de violence et d'ignorance, et la première ne peut aller que par la seconde, regardent l'esprit humain comme un mutin, toujours prêt à faire explosion, dont la nature indocile ne cède qu'à la contrainte, et contre lequel on ne saurait

trop se prémunir. Mais qu'est l'esprit humain, sinon l'ensemble des facultés intellectuelles de l'homme dirigées par la raison ? Qu'y a-t-il de mutin là-dedans par nature ? L'instrument est naturellement juste ; il prend les formes qu'on lui donne. Si de fausses notions, des gênes inutiles ou mal calculées, des pratiques tortionnaires, des exemples corrupteurs ont faussé cet instrument, à qui la faute si on le retrouve vicié ? On ne l'a que comme on l'a fait. Voyez ce qui se passe en tous pays, de quelles notions en tout genre on remplit l'esprit des hommes dès l'enfance, et puis étonnez-vous de son penchant à l'erreur. Mais est-ce une raison de le châtier des défauts qu'on lui a donnés ? On veut les hommes ignorans pour les dominer, comme les Scythes voulaient que leurs esclaves fussent aveugles, pour qu'ils n'eussent pas de distractions en battant leur laitage ; mais les Scythes ne battaient pas les aveugles qu'ils avaient faits. Les sociétés humaines apparaissent à quelques hommes comme des cloîtres où règne une discipline régulatrice de tout, ou comme une troupe semblable à une machine dont tous les mouvemens dépendent de l'action d'un ressort unique : la société leur plaît sous cet aspect, en leur présentant l'image d'un calme parfait, qui est la

seule chose qu'ils y cherchent ; mais c'est là délustrer la société, la matérialiser, la réduire à sa plus simple expression. La société n'est pas bornée à l'idée du calme seul : l'homme, en y entrant, en lui faisant journellement d'immenses sacrifices, a porté ses vues plus haut ; il a visé au bonheur, il en a cherché les garanties dans la société. Le calme, la possession paisible de ce que l'on a, sont de grands biens ; mais ils ne sont pas tous les biens sociaux : l'homme a droit à tous ceux-ci ; il les a eus en vue en formant la société, et il a le droit d'être pour quelque chose dans le choix des moyens qui peuvent le lui procurer. Il y a loin de là à l'adoption du système qui attribue à un seul la garde de la société, dans l'intention principale de faire prévaloir le bon ordre comme but de la société, au lieu d'en faire seulement un moyen de son bonheur : toute la question est là, et la difficulté roule sur l'assignation de celui auquel il appartient de faire choix des moyens d'entretenir le calme dans la société.

L'histoire nous a prêté son flambeau pour éclairer quelques questions traitées dans les chapitres précédens : interrogeons-la de nouveau pour apprendre d'elle si la force, sans le secours du droit et de la civilisation, a jamais

suffi pour établir et pour maintenir le bon ordre.

Chez les anciens, le droit et la civilisation ne pouvaient pas exister dans leur intégrité : leur principe, qui est la liberté de l'homme, manquait. Avec l'esclavage, on ne peut prononcer généralement les noms de liberté et de civilisation ; elles sont l'apanage du très-petit nombre : le grand est exclus de l'un et de l'autre, et cependant, dans cet état faussé de la société, le droit a toujours suivi les degrés de la civilisation, et l'ordre a toujours résulté de ce qui a été fait d'après ces deux mobiles. A Rome, à mesure que le peuple s'accrut et s'éclaira, il fallut l'associer aux magistratures, lui en attribuer de particulières ; il montait sur le Mont-Sacré, ou bien il en descendait, suivant le droit reconnu et conforme à sa nouvelle position : mais comme le droit et la civilisation étaient viciés par l'esclavage et par d'autres causes encore, il n'y eut jamais de repos réel dans la cité, et cependant les licteurs n'y manquaient pas. A Athènes, vingt-huit mille citoyens et sept cent mille esclaves, dans une balance aussi inégale, ôtaient au droit toute son efficacité, et firent de cette république le siége de beaucoup d'agitations ; dans toutes les républiques de la Grèce, on trouve de même l'autorité distribuée par le hasard, saisie par les inté-

rêts privés, exercée par l'arbitraire : aussi voit-on en même temps des peuples agités, et plus susceptibles d'agitations à mesure de la lumière croissante parmi eux, qui leur faisait mieux sentir les défauts *du droit* qui les régissait, et ses contradictions avec la civilisation qui vivait au milieu d'eux. Quand Démosthènes faisait retentir Athènes des plus nobles accens de la liberté, de quel œil une immense population d'esclaves devait-elle regarder ses propres chaînes ? et comment pouvait-elle rester persuadée que ce qui était si précieux pour leurs maîtres ne valût rien pour eux-mêmes, et qu'ils n'eussent ni droit ni intérêt à y prendre part ? L'antiquité tout entière, avec son esclavage, toutes les fois qu'elle a parlé de liberté, n'a proféré qu'une contradiction, et des républicains qui ont des esclaves ne s'entendent pas eux-mêmes : voyez aussi quelles violences furent nécessaires pour maintenir cette infraction continue du droit.

Dans le despotique Orient, dans la féroce Afrique, le droit et la civilisation se réduisent à tuer tout ce qui remue : dans ces lieux on en sait jusque-là pour le maintien du bon ordre ; aussi les agitations recommencent-elles sur les cadavres fumans des victimes de ces mouvemens, dont on prétend noyer le principe dans le sang. En An-

gleterre, depuis Henri VIII jusqu'en 1688, a-t-on compté un quart d'heure de ce qu'on peut appeller *bon ordre?* Que de complots, que de combats, que de lois répressives, atroces, que de suplices! et le tout en vain. Le droit manquait, la civilisation aussi : ils ont reparu en 1688, et le bon ordre avec eux. Les républiques italiennes du moyen âge ont offert un spectacle semblable, et par la même cause : sûrement, depuis deux cents ans, les sévices n'ont pas été épargnés à la malheureuse Irlande. Aujourd'hui même le soin de son repos occupe une partie des forces britanniques, quel est le résultat ? Des troubles renaissant, pourquoi ? Parce que six millions d'Irlandais catholiques ne voient pas le *droit*, chez quinze cent mille Irlandais protestans, de tout posséder à leur exclusion ; la même chose se répète en Grèce : cinq millions de Grecs n'aperçoivent pas le *droit* dans le traitement que leur font éprouver les Turcs, inférieurs en nombre dans le pays et en civilisation. Charles-Quint chercha plusieurs fois à calmer les protestans par des édits pacificateurs, en cela il faisait à-la-fois acte de justice et de raison : il ne réussit pas, parce que ses concessions ne remplissaient pas le droit ni les besoins de la civilisation à laquelle les protestans s'étaient élevés. Pendant deux cents

ans, ils ont été hors du droit naturel, civil et politique en France; les lois répressives abondaient, mais le bon ordre n'existait pas, parce que le droit et la civilisation n'avaient pas satisfaction à leur égard... En 1787, le généreux Louis XVI a rétabli ce droit, les agitations ont disparu; en Espagne, les moyens les plus durs ont été fréquens, et rudement employés depuis 1814... Ont-ils empêché les complots de se succéder jusqu'aux scènes de l'île de Léon? Pourquoi? C'est que toutes ces rigueurs n'établissaient pas le droit, et ne satisfaisaient pas les besoins que sa nouvelle civilisation avait donnés à l'Espagne. En France, quand les notions du droit sur toutes les parties de la vie humaine ont été généralisées; lorsqu'en 1788, le prince et les cours de judicature se demandèrent mutuellement *qui avait le droit d'imposer*; quand le ministère invita tout le monde à rechercher la constitution de l'état, l'absence du droit se trouva proclamée, et comme une nation éclairée ne peut pas exister sans *le droit*, comme elle ne peut pas tomber au-dessous de sa civilisation propre, une révolution fut indispensable : dans son essence, elle avait le bon ordre pour but... Bon ordre veut donc dire règle par le droit et d'après la civilisation : hors de-là, il ne peut y

avoir que désordre. Ceux-là ont une ambition bien restreinte, qui se contentent de ce calme qu'opère la présence de la force : de sa nature, cela est peu durable, d'autres temps amènent d'autres chances, d'autres forces et d'autres résultats : le monde est plein d'exemples de ces variations. Le bon ordre est la santé des corps politiques, il est pour eux ce que la bonne organisation, la liberté du jeu dans leurs ressorts sont pour les corps physiques; la santé des uns s'entretient comme celle des autres, par eux-mêmes, et non point par les remèdes, triste ressource des corps malingres, science funeste des empiriques.

CHAPITRE XVII.

Grandeur des événemens pendant 1822 et 1823.

Burke, en comparant les événemens politiques qui avaient occupé les premières années de sa vie, avec ceux que déjà, en 1796, enfantait la révolution, dit : *Les événemens de cette époque paraissaient alors d'une grandeur que les révolutions survenues de notre temps ont réduite à l'importance d'une affaire de paroisse, et les débats qui agitaient alors la nation, ne paraissent pas aujourd'hui d'un plus grand intérêt que des discussions de marguilliers* (1). Tel est à-peu-près le rapport des affaires auxquelles on était accoutumé à celles qui, de notre temps, occupent la scène. Que dirait Burke à la vue du tableau qui se déroule devant nos yeux? Quand Burke écrivait, l'ancien édifice était sur pied, tant en Europe qu'en Amérique; Napoléon paraissait à peine sur cet horizon qui, pendant dix-huit

(1) Lettres de Burke sur la paix du Directoire, 1796.

ans, n'a guère brillé que de son éclat. Les grands changemens datent de temps postérieurs à ceux dans lesquels écrivait cet Anglais célèbre, qui a porté la chaleur de son talent sur des sujets quelquefois contradictoires entre eux. De Stockholm à Cadix, de Buenos-Ayres à Mexico, rien ne resemble plus à ce qui existait en 1796. Burke n'a pas vu un empereur à Rio-Janeiro, un autre empereur venant manger à Livourne une pension mexicaine; Burke n'a pas vu renfermé à Cadix le prince qui fut enfermé à Valençay pendant un autre siége de Cadix; Burke n'a pas vu la Grèce sortir de son tombeau : voilà ce qu'il nous est donné de contempler, et ce qui forme, du spectacle auquel nous assistons, le plus vaste comme le plus singulier tableau qui ait jamais été exposé aux regards des hommes.

L'accroissement de ce développement était inévitable; car, ici, il ne s'agit pas d'un mouvement politique, borné à quelques lieux et à quelques intérêts isolés; nous nous trouvons dans un mouvement social qui embrasse le monde; tous y ont pris part, tous y sont compris; le mouvement se multiplie par les dimensions du théâtre et par le nombre des acteurs... Aussi le soleil se lève-t-il chaque jour sur plus d'événemens qu'il n'en éclairait jadis dans le

cours d'une ou deux années : c'est ce qui fait que les traits particuliers se perdent dans l'immensité du tableau; les résultats restent et datent seuls; les individualités ne sont rien, entraînées et absorbées dans le tourbillon qui emporte tout : grande leçon pour l'ambition, et qui l'avertit de bien choisir sa place, pour laisser quelque trace... Jusqu'ici les individus avaient occupé la scène; aujourd'hui c'est l'espèce, et pour la première fois depuis la création : aussi cette scène a-t-elle acquis une grandeur devant laquelle disparaissent les colysées et les amphithéâtres de Rome et de la Grèce, comme ils lui cèdent aussi en intérêt; car, aujourd'hui, c'est de ceux de l'humanité dont il s'agit, sphère immense, et qui n'a pas d'autres bornes que celles mêmes de monde.

CHAPITRE XVIII.

Partage de l'Europe en deux parties.

Dans les deux premiers écrits sur *l'Europe et l'Amérique*, nous avons tracé une ligne de démarcation pour les deux régimes qui se partagent cette contrée; d'un côté, l'ordre constitutionnel à des degrés divers; de l'autre, l'ordre absolu. Sur les deux terrains, existent deux peuples différens, l'ancien et le nouveau; le peuple régénéré par les nouvelles institutions, et le peuple des anciennes institutions. Y a-t-il quelque chose de changé dans cet état? Nous ne l'apercevons pas. La ligne de démarcation entre les deux régimes n'a pas fléchi; l'habitude y a apposé son sceau; tous les actes faits d'après l'ordre nouveau l'ont affermi, et sont comme autant d'ancres qui le retiennent. Si l'Espagne et le Portugal en sont sortis pour un temps, d'un autre côté, l'Amérique et la Grèce ont étendu et consolidé la part qu'elles y avaient prise : ainsi il n'y a pas perte ni diminution matérielle dans les assignations qui avaient été faites : le partage est

resté tel qu'il était en 1821. En revanche, il a pris un immense avancement moral par les lumières répandues au moyen des discussions qui ont eu lieu, par les sentimens excités d'après les faits qui ont rempli cette époque, par les intérêts nouveaux créés dans ce laps de temps, enfin par le plus puissant et le plus irrésistible des mobiles, l'arrivée à la vie, soit naturelle, soit sociale des générations qui, destinées à remplacer les générations précédentes, porteront dans tous les emplois de la société, qui leur appartiendront à leur tour, de nouvelles idées et de nouvelles habitudes.

CHAPITRE XIX.

Occupation principale en 1822 et 1823.

Maintenir ou bien arrêter l'ordre constitutionnel, telle a été l'occupation dominante de 1822 et de 1823 dans les deux hémisphères. Ainsi, quand le christianisme et la réformation parurent, toute occupation retombait sans cesse à ces deux points opposés, favoriser ou bien empêcher, faire pour ou contre; l'Europe en est là aujourd'hui : elle renferme deux modes d'existence sociale qui se combattent et se rencontrent par-tout : elle n'est pas au bout de la lutte. Ce qui s'est passé en 1822 et en 1823 se représentera encore long-temps : la nature des choses le veut ainsi, on peut s'y préparer. Entre deux intérêts privés, le combat serait fini depuis long-temps; entre des intérêts sociaux, des intérêts d'*espèce humaine*, il n'y a de terme à la lutte que par le triomphe complet d'un système sur l'autre. Il faudra voir si ce sera *l'espèce* qui cédera, ou bien les individus.

Ce qui a lieu de la part des gouvernemens, se

retrouve chez les individus : de quoi sont-ils occupés? Du mouvement général du monde sous le nom générique de *politique :* chaire, tribune, littérature, théâtre, barreau, entretiens et sociétés privées, tout fait *pour ou contre;* cette cause fait le fonds de tout, par-tout s'agite en sens contraires, et remplit tous les esprits et tous les instans.

CHAPITRE XX.

Toutes les questions ont été de sociabilité et de civilisation.

Ainsi le droit d'intervention dans les affaires des États voisins est une question de droit social ou de sociabilité : la guerre de Naples fut une guerre sociale, car elle signifiait seulement ceci : *Peut-on faire la guerre à un peuple pour l'empêcher de se constituer, dans la crainte que la présence d'une constitution ne donne aux sujets d'un autre pays le désir d'en avoir une à leur tour.* La guerre d'Espagne est une guerre de sociabilité, puisqu'il s'agit de faire que le roi donne les institutions au lieu de les recevoir, comme il l'a fait. De même en Portugal, puisqu'il y a report du pouvoir constituant du peuple au prince : tout cela est de pure sociabilité. En Amérique et en Grèce, il y a à-la-fois questions de sociabilité et de civilisation ; car on demande à-la-fois le changement de l'autorité gouvernante et la conformité à la civilisation existante. La traite des nègres est une question de simple sociabilité, ou droit social, à l'égard des habitans de l'Afrique

non civilisés ; mais elle devient complexe relativement aux nègres de Saint-Domingue qui sont civilisés. La question des douanes appartient à la civilisation, car elle dépend des divers degrés d'industrie qu'en tous genres chaque peuple peut posséder, et que chaque perfectionnement peut changer. Les douanes sont une arène dans laquelle l'industrie et le sol du monde entier viennent combattre ; les champs de la Pologne et les plaines de la Beauce, comme les animaux des bords du Rhin et de la Suisse avec ceux de la Normandie, comme les fabriques de Manchester avec celle de Louviers : on sent que là il n'y a que civilisation. La liberté de la presse est une question mixte, composée de droit social et de civilisation : de droit ou contrat social, car l'homme a naturellement le droit d'exprimer sa pensée par quelque moyen que ce soit ; de civilisation, parce que l'exercice de sa liberté naturelle doit suivre les degrés de sa civilisation. Ce qui peut nuire dans un temps est tout-à-fait indifférent dans un autre ; on ne peut dire devant les enfans ce qui n'a aucun inconvénient devant les hommes qui ont l'usage des choses de la vie. En 1822 et 1823, l'Europe n'a pas eu à traiter de questions de quelque importance, différentes de celles qui viennent d'être assignées. Il est

déplacé de lui attribuer une autre occupation, relative à des intérêts matériels ou territoriaux; c'était l'étoffe de l'ancienne diplomatie : celle de la nouvelle, dans l'époque actuelle, est morale : de grandes transaction sont réglé les intérêts territoriaux : il n'est ni au pouvoir ni dans l'esprit de personne de les déranger. Une garantie générale les protège, un ébranlement général serait la suite d'une tentative contre ce nouvel ordre, et les différens de cette nature sont destinés à mourir dans le sein des négociations.

Sous ces rapports, il y a une amélioration morale dans la politique, elle a renoncé aux anciennes pratiques. Attribuer aux cabinets d'autres vues est à-la-fois une injustice et une maladresse; car c'est leur fournir des armes contre les demandes légitimes, qui peuvent ensuite partir du côté qui leur aurait donné le droit de leur reprocher cette même injustice. On a retrouvé le fruit de ces inculpations dans les négociations de Vérone : le ministre français a répondu que des mesures vives, prises par la France contre la traite des nègres, obtiendraient peu de faveur, par l'opinion généralement répandue dans ce pays de l'intérêt de l'Angleterre dans cette question; de son côté, lord Liverpool a dit que le moyen de populariser en France la guerre d'Es-

pagne était de faire paraître une armée anglaise sur ce terrain, tant en France il y avait de défiance contre tout ce qui se présentait avec une bannière anglaise. Quand, pendant trente ans, on a appris à un peuple à dire indistinctement sur tout : *Ce sont les Anglais*, comme, en 1794, on disait *Pitt* et *Cobourg*, voilà ce que l'on trouve au jour où le besoin du rapprochement se fait sentir.

CHAPITRE XXI.

Deux zônes de sociabilité en Europe : effets de cette division.

D'un côté, tout apparaît sous des rapports étrangers ou bien interdits à l'autre côté : ainsi en Angleterre, et dans les pays constitués, comme dans la totalité de l'Amérique, toutes les questions peuvent se traiter *à priori*, c'est-à-dire d'après les principes ; il en était de même en Espagne et en Portugal. En un mot, dans ces lieux, *le droit* est la base d'où tout part ou doit partir ; elle est reconnue comme telle, et c'est à ce titre qu'on l'invoque. De l'autre côté, il n'en est point et il ne peut pas en être question ; car au moment où l'on en parlerait, il y aurait changement dans le gouvernement, ce que l'on appelle une révolution. En Angleterre, en France, en Amérique, on dit : *Le droit des sujets est de n'être pas imposé sans consentement ; de n'être pas emprisonné sans formalité ; de n'être pas exproprié sans indemnité.* De l'autre côté, il serait impossible de proférer une seule de ces paroles : d'une part, est la sociabilité, de l'autre, sont

les droits de la domination pour les gouvernans et les devoirs de cette domination pour les gouvernés ; il y a donc deux zônes de principes et de langage. Cette opposition s'est manifestée dans la discussion qui s'est élevée entre les alliés de Vérone et l'Angleterre, au sujet de l'intervention espagnole ; les principes et le langage se sont trouvés diamétralement opposés : d'où il suit, 1°. difficulté à s'entendre, et même impossibilité de le faire dans certains cas ; 2°. gêne et inquiétude, comme il arrive toujours quand on ne s'entend pas ; 3°. penchant de la partie qui est privée, à s'assimiler à celle qui jouit devant ses yeux. Aussi comment pourrait-il se faire que la moitié de l'Europe, qui voit l'autre moitié à l'abri de l'impôt et de l'emprisonnement arbitraires, ne désirât point participer aux mêmes avantages, ainsi qu'à tous ceux qui sont le fruit du régime dont elle est privée, pendant qu'elle le voit établi dans beaucoup d'autres lieux et à ses portes, à leur profit et à son détriment propre ?

CHAPITRE XXII.

État réel du monde social.

Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont de beaux génies, des hommes irréprochables relativement à la révolution, Montesquieu, Robertson, Hume, Burke, et cent autres encore : la réformation sociale du monde a commencé, il y a trois cents ans, non par les hommes, mais par les choses, c'est-à-dire par les nouveaux élémens de la société, dont l'introduction date des découvertes du quinzième et du seizième siècle; le mouvement entamé à cette époque a grandi, s'est développé, et est parvenu à son plein et entier effet par les événemens si vastes, si variés, si expressifs, qu'a successivement fait éclore la révolution. Maintenant il remplit le monde; on le retrouve par-tout. Burke, dans ses *Lettres sur les Négociations de* 1796, dit textuellement : *Une révolution silencieuse dans le monde moral précédait la révolution politique et la préparait; il s'était formé d'autres intérêts, d'autres dépendances, d'autres connexions, d'autres communications.*

Burke a fait précéder ces judicieuses observations par une autre qui n'est pas moins sensée, lorsqu'il dit : *Louis XVI aimait beaucoup à lire l'Histoire ; mais la lampe même de la prudence l'aveugla, le guide de la vie humaine l'égara.* La liaison des deux phrases montre la conviction profonde formée dans l'esprit de Burke sur l'impossibilité de diriger le monde de ce temps d'après les principes et les faits des temps antérieurs ; quand les élémens d'une société changent, sa direction doit concorder avec ce changement. Un monde rempli de lumières, de commerce, de livres, de mouvement de communications et de relations de toute espèce ; un monde où les productions du génie et des arts sont entre les mains ou sous les yeux de tout le monde ; un monde de science et de civilisation exquises, répandues dans toutes les classes ; un monde élevé à ce degré de puissance intellectuelle et de dignité, nourrissant des générations qui s'accumulent sans s'entasser, et qui se font prospérer par leur propre multiplication : un monde pareil ne peut plus être conduit, comme il avait l'habitude de l'être, avant qu'il eût fait ces immenses acquisitions. Le monde ressemble en quelque sorte aux hommes qui ont fait fortune : ne revêtent-ils pas une nouvelle existence so-

ciale ? Les traite-t-on dans leur opulence, comme on le faisait dans leur obscurité ? Eh bien ! le monde a fait fortune, traitez-le donc d'après son nouvel état, et ne voyez pas en lui un parvenu.

Que l'on se persuade bien que le monde de ce temps n'est plus *sensitif*, comme il l'avait été antérieurement ; il attache aux mots et aux choses une autre valeur et une autre signification ; il le fait, non point d'après un penchant à la destruction ou à l'anarchie : parler ainsi est avoir mal observé ou consulté des intérêts. Loin de là, il ne fait que chercher, d'après ses lumières et ses élémens constitutifs, le meilleur ordre pour sa direction. Il arrive aujourd'hui dans un sens ce qui eut lieu à l'époque de la découverte des *Pandectes* de Justinien : à leur aspect, toute la jurisprudence du temps croula : une ardeur démesurée de connaître et d'appliquer les nouvelles règles de droit se manifesta ; par là, il y eut révolution dans l'application de la justice, mais il n'y eut pas destruction dans le *droit* : au contraire, il y eut amélioration, car il y eut augmentation dans les moyens de le reconnaître, de le fixer, et de le faire prévaloir. La même scène se représente aujourd'hui, et donne l'explication de ce qui se passe parmi nous. Des notions plus justes et plus étendues se sont formées sur l'ordre social :

cette connaissance s'est étendue et enrichie; comme celle de la géographie, par la découverte des deux Indes ; un nouveau monde social s'est formé par les nouvelles connaissances, comme un nouveau monde géographique s'était révélé par les découvertes des trois cents dernières années. Les anciennes institutions venaient des barbares; c'est un point de fait qui forme la base de l'histoire depuis quinze cents ans; à compter de ce temps, les inondations du Nord ont couvert l'Europe de leur limon ; les anciennes institutions avaient péri avec les anciens habitans ; tout le droit avait la force pour principe et pour but. Peu-à-peu on est sorti de ce cercle vicieux ; on a cherché dans la nature de l'homme celle des institutions destinées à le régir : rien n'était plus simple, et de là on a passé et voulu passer à la formation des institutions, d'après ces notions nouvelles reconnues les seules vraies : telle est toute l'histoire de ce changement social ; il est tout entier dans la nature; là s'est établi le combat entre les nouvelles notions et les intérêts subsistans d'après les anciennes. Ce combat dure encore, et cause l'agitation à laquelle le monde est livré.

Dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, une seule chose doit régler le juge-

ment, c'est la statistique sociale de l'Europe et du monde : voilà le point à fixer. S'il résulte d'un examen approfondi autant qu'impartial, que le monde est au même point où l'avaient placé les anciennes institutions, gouvernez-le d'après elles, c'est sa nécessité; s'il les a dépassées de beaucoup, ne prétendez pas l'y tenir attaché, guidez-le d'après sa nouvelle direction, c'est encore sa nécessité; toute contradiction contre la nécessité produit des combats, finit par être vaine, et porte au-delà des bornes légitimes. Depuis le commencement du monde, il n'est pas arrivé une seule fois que les hommes aient été dirigés autrement que d'après leurs penchans naturels, ou contractés par diverses causes. La destruction a toujours accompagné la résistance. Maintenant, à le bien prendre, il n'existe plus en Europe qu'une question de fait, celle de son état de civilisation. Celle-là domine toutes les autres, en forme le faîte, et doit leur servir à-la-fois de jalon et de règle.

Les débris de vingt empires et d'autant de peuples avertissent qu'il est une loi de nécessité qui soumet tout, et qui, dans son cours inexorable, ne se laisse ni fléchir ni détourner. Quand Rome lui a cédé, qui peut se flatter de s'en défendre?

CHAPITRE XXIII.

Des élémens sociaux en Europe.

Quand les nobles combattaient seuls à cheval, la force des États était représentée par la cavalerie seule : alors l'infanterie ne comptait pas ; quand l'art a transporté la force principale des armées dans l'infanterie, celle des États a pris un autre point d'appui. La cavalerie représentait l'aristocratie, c'est-à-dire la partie haute, éclairée, riche, et par conséquent la plus efficiente dans l'État, car en elle s'en trouvaient toutes les réalités. L'infanterie représentait la démocratie, c'est-à-dire le peuple, qui, dépourvu de lumières, de propriétés, et même de liberté, manquait par là même des réalités sociales. L'aristocratie et la démocratie ont toujours suivi les mêmes lois de réalités : les hommes n'ont jamais été assez dépourvus de raison pour s'abandonner à de simples fictions, c'est toujours aux supériorités effectives qu'ils ont cédé, ou à ce qui en tenait lieu à leurs yeux... De quoi se compose le monde social et intellectuel? De

science et de richesses;... l'un fait tout connaître, et l'autre fait tout payer : que manque-t-il à celui qui réunit les deux attributs? L'aristocratie était donc du côté où elle se trouvera toujours, *celui où l'on sait le plus et où l'on a le plus*, car c'est là ce qui constitue la puissance. L'aristocratie n'est que supériorité de puissance; c'est la loi de sa nature; sa loi de fiction serait celle que lui affecterait la puissance, à part des élémens mêmes de telle puissance; ce serait celle qui la dénierait à la présence des élémens de la puissance réelle : *mettez la démocratie en carrosse et l'aristocratie le parapluie sous le bras*, et vous verrez combien de temps cela durera. Les descendans des Paléologues et des Cantacuzènes dans les rues de Constantinople, sont-ils de l'aristocratie? Voilà ce qu'il faut bien entendre pour se guider dans le monde actuel. Il a comporté un autre ordre de civilisation que celui qui existe, d'après les découvertes et les progrès qui ont eu lieu depuis trois cents ans... On ne peut plus le juger ni le diriger que d'après les degrés auxquels, dans cet espace de temps, la civilisation l'a élevé, et d'après ceux auxquels ses progrès actuels vont encore le porter.

La différence des anciens élémens sociaux était

marquée par les dénominations des individus. On pourait dire que les noms étaient territoriaux, et qu'il n'y avait qu'à se nommer pour faire connaître ce que l'on possédait. Les noms de l'aristocratie dérivaient tous de la propriété (1) : ainsi, en Angleterre, les noms de beaucoup de pairs sont ceux des comtés qui composent ce pays; l'image d'une grande supériorité sociale est attachée à cette dénomination. Il en était de même dans tous les autres États de l'Europe, et cet ordre était bon, car il représentait la réalité de la société, telle qu'elle existait alors; mais lorsque cet ordre de choses est entièrement changé; lorsque les élémens des pouvoirs sociaux, la lumière et la richesse, sont devenus des biens communs, des biens répandus dans tous les rangs, que cha-

(1) Cela est si vrai, que les noms propres n'ont commencé qu'avec la féodalité : jusque-là on ne se désignait que par les noms de baptême. A cette époque, les féodaux introduisirent l'usage des dénominations par les possessions territoriales, et les noms patronimiques disparurent. Les hommes du peuple, n'ayant pas de propriétés, n'eurent pas de nom et continuèrent de s'appeler *Louis*, *Pierre*, *Antoine*, fils de *Jacques*, de *Charles* et de *Paul*. Voyez le président Hénault.

cun peut atteindre, qu'aucune loi ne prohibe, qu'aucune barrière ne défend, lorsque ces biens sont passés du petit nombre au grand, dans la proportion de mille à un: alors la place des élémens sociaux a changé à l'égard les uns des autres; la séparation principale entre les sections sociales a disparu; les goûts, les jugemens, les manières de ceux qui *savaient et qui avaient*, différaient des attributs correspondans chez ceux qui *ignoraient et qui n'avaient pas*; mais quand par mille mobiles, ces derniers *ont acquis et qu'ils ont appris*, l'ouverture de l'accès vers les mêmes choses a effacé l'ancienne disparité, et a amené une parité inévitable et invincible, car elle est dans les choses.... La pairie n'était égalité qu'entre les pairs; elle était disparité avec les non égalitaires, *les non pairs*. En Espagne, la preuve de la *pairie* entre les grands est de se tutoyer; ils réservent le pluriel pour leurs *non pairs*. Toute la question actuelle est de constater jusqu'à quel point les nouveaux élémens sociaux mettent le monde entier dans le cas *de se tutoyer* (1). On s'est élevé

(1) J'espère que l'on ne se méprendra pas sur le sens de ce mot, et qu'il ne rappellera chez aucun esprit bien fait les tutoiemens de 1793.

contre un mot de M. Royer-Collard, mot plein de sens et de justesse d'observation, comme tout ce que dit ce profond penseur : *La démocratie coule à pleins bords*, a-t-il dit, *et il faudrait même que la démocratie se baissât beaucoup pour l'apercevoir*. L'expression était neuve et piquante, aussi a-t-elle causé scandale et douleur; son apologie s'est trouvée dans l'Exposition de 1827. Le Louvre a justifié l'orateur et lui a donné solennellement gain de cause : qu'a-t-il montré? Les miracles des arts, sources de richesses pour leurs auteurs, témoins vivans de leurs lumières, monumens de leur utilité et de leur influence dans la société, dont ils desservent tous les besoins, dont ils ornent et embellissent l'existence; l'Europe attentive, le monarque s'énorgueillissant d'être placé au faîte d'une nation si féconde en génie, et dans tous ces noms revêtus de la gloire attachée à de pareils travaux. Quel était le partage entre la démocratie et l'aristocratie? C'est du résultat de ces comparaisons qu'il faut former son opinion, et se demander d'après des faits aussi parlant, si, lorsque les sociétés modernes renferment une masse d'hommes si abondans en lumières, si appuyés et consolidés par la richesse, si assurés de leur assiette dans la pensée publique, si af-

férens à la société, si fort à portée de se procurer tout ce qui circule dans le monde en jouissances intellectuelles et matérielles; si, dis-je, cette démocratie représente encore la démocratie qui ne *savait pas* et qui ne *possédait pas;* si, dans nos sociétés modernes, le poids de vingt aristocrates qui ne font rien correspond à celui d'un démocrate qui à-la-fois sait remplir son pays de jouissances et ses coffres d'argent, et qui établit sa fortune sur la plus honorable base, le bien qu'il procure à sa patrie et à ses semblables.

L'Angleterre se serait passée, avec moins de dommages, de dix de ses aristocrates, que des démocrates inventeurs des machines de Manchester et de la vaccine; en parlant ainsi, je ne fais que retracer l'histoire du monde : *il est démocrate par nature;* l'aristocratie est l'exception à la loi générale, qui l'a faite démocrate. L'aristocratie s'est toujours formée par les voies que j'ai indiquées, la lumière et la richesse : elle a commencé par en être la vérité, elle a pu finir par en être la fiction; mais l'origine est certaine. Quand les lumières étaient rares; quand la liberté l'était aussi par l'esclavage du peuple, loi générale de ces temps d'ignorance, car l'une a créé l'autre, l'aristocratie était-elle autre chose

que le pouvoir exercé par les lumières et par la liberté de ces temps ? Ainsi ce qui se passe aujourd'hui entre les élémens sociaux n'est que la répétition de ce qui a toujours eu lieu : toujours la lumière et la richesse ont formé les premiers rangs de la société, l'histoire de tous les pays en fournit la preuve : bornons-nous à deux exemples. En Angleterre, lorsque ce pays ignorait l'art de filer et de teindre la laine; lorsqu'il n'avait ni commerce, ni vaisseaux, ni colonies ; lorsque toute richesse était formée par la propriété territoriale, où se trouvait alors l'aristocratie ? N'est-ce pas dans ces possessions, source de toute la richesse du temps, et par elle de toute la lumière qui brillait alors ? Mais où se trouve-t-elle depuis que l'Angleterre est devenue maîtresse de l'Inde, du Canada, du commerce, de l'Océan ; depuis que le seul port de Londres fait annuellement quinze cents millions fr. d'affaires, et que la bourse de cette cité est le régulateur de la richesse des deux mondes ? M. Riccardo, membre de la chambre basse, meurt riche de quarante millions : sa richesse intellectuelle égalait sa richesse matérielle ; il était un des hommes les plus éclairés de son pays. En certaines matières, son opinion faisait loi : en quoi ce membre de la démocratie était-il séparé de l'aris-

tocratie ? Quelle nuance pouvait être assignée entre elle et lui ? Multipliez ce parallèle par le nombre infini d'hommes qui, en Angleterre, approchent plus ou moins des lumières et des trésors de M. Riccardo, et jugez par là des degrés relatifs de l'aristocratie et de la démocratie en Angleterre : aussi est-il bien évident que s'il y a entre elles, dans ce pays, permanence dans les places législatives, il y a changement dans les places sociales. L'Angleterre avait très-bien compris son aristocratie, en la plaçant dans ses sommités sociales effectives, à la différence de ce qui existait en d'autres lieux, où elle ne se composait pas avec la même exactitude ; mais cet ordre a été *débordé* par la somme des richesses et des lumières qui circulent en Angleterre, qui, par leur effet soutenu, ont multiplié les sommités sociales, en ont fait une espèce d'état commun, et ont élevé la nation au niveau de son ancien faite, de manière à l'aplanir en quelque sorte. La chambre des pairs ne peut absorber tout ce que l'Angleterre renferme d'aristocratie réellement sociale ; par la force des choses, le surplus se trouve donc rejeté dans la chambre des communes ; ce qui en fait une chambre de même nature que celle des pairs. C'est ce qui explique la permanence de la con-

formité de son action avec celle de la chambre aristocratique : elle appartient au ministère autant que celle des pairs, qui est son apanage naturel, et son refuge en cas d'opposition exagérée de la part des communes ; ce qui n'avait pas lieu quand les élémens des deux chambres ne se ressemblaient pas autant, et ce qui fait que dans le temps actuel l'Angleterre n'a réellement qu'une seule chambre en deux sections ; ce qui a changé tout-à-fait la nature de son gouvernement. Aujourd'hui, les députés des communes ressemblent à des députés de grands colléges, de manière à ce que la civilisation y a placé l'aristocratie, comme la loi l'a fait en France ; et ce qui est bien à remarquer, c'est que l'ordre régulier et naturel dans lequel l'Angleterre avait rangé ses élémens sociaux, était précisément celui dans lequel l'Europe avait placé les siens avant la civilisation : preuve certaine que, de son côté, celle-ci n'agit aussi que d'après l'ordre naturel. Avant elle, l'aristocratie était dans le savoir et dans le pouvoir, c'est-à-dire la richesse ; mais alors le savoir et le pouvoir n'appartenaient qu'au petit nombre, il était donc l'aristocratie. La civilisation a doté tout le monde des mêmes attributs ; elle a donc généralisé les effets de l'aristocratie par là même qu'elle en a

généralisé les moyens. En Espagne, les grands et les églises possédaient seuls, savaient seuls ; ils étaient la lumière et la force du pays, et par conséquent son aristocratie : le commerce a fait Cadix, Barcelone, Bilbao; il a fait fructifier les champs de Valence et de Grenade. Voilà une lumière et une richesse nouvelles créées et répandues dans la nation ; voilà un déplacement dans ses élémens sociaux, aussi qu'est-il arrivé? L'Espagne est envahie, la nouvelle nation accourt pour la défendre ; une révolution éclate pour corriger les vices de l'état, la nouvelle nation l'embrasse et la défend, pendant que les classes supérieures, stationnaires en lumières, et les classes inférieures nulles en lumières, s'en éloignent, ou s'insurgent contre elle : car voilà l'explication de tout ce qui s'est passé en Espagne. D'autres élémens sociaux amènent nécessairement d'autres combinaisons ; il faut donc bien reconnaître ce dont en tout pays se composent les premiers, pour juger sa position et sa direction : celle-ci a toujours dû suivre ce qui fait la force réelle des états. Quand la cavalerie la formait, l'état devait être régi d'après cette circonstance; quand le tour de l'infanterie est venu, il a fallu faire pour elle et par elle ce qu'on faisait auparavant pour et par la cavale-

rie, et toujours par le même principe, l'impossibilité de régir une société autrement que d'après la nature des élémens qui dominent dans sa formation : c'est la loi qui régit tous les corps animés ou bien inanimés, appliquée au corps social; toute force réside dans ce qui fait *la bataille de l'armée*, comme on disait jadis, c'est-à-dire dans l'élément social qui prévaut d'après l'état de la civilisation. En Turquie, en Orient, c'est la cavalerie qui fait encore la force des armées; en Europe, c'est l'infanterie : aussi les Turcs sont-ils toujours battus par les Européens, et dans ce contraste, se trouve une image très-vraie de ce qui se passe dans l'ordre social de la nouvelle Europe, celle de la civilisation; et comme on voit, cette question, comme toutes les autres, n'est, en définitive, qu'une question de civilisation, et dans le fait il n'y en a plus d'autre dans le monde. La civilisation a démontré que l'aristocratie et la démocratie n'étaient pas permanentes ou immobiles, comme on l'a cru ou dit pendant long-temps, mais qu'elles étaient mobiles (1) et attachées à leurs propres

(1) Voyez les *Lettres de Saint-James*, par M. Hullin de Châteauvieux, citoyen de Genève. Les écrits de M. de Châteauvieux abondent en aperçus neufs, vrais,

degrés. Tout ce qui faiblit dans l'aristocratie retombe dans la démocratie ; tout ce qui grandit notablement dans la démocratie s'élève à l'aristocratie, et la constitue.

---

appartenant à lui seul, fondés sur la nature de l'homme et sur celle des sociétés, exprimés avec force et originalité, étrangers à tout système et à tout parti, propres à fixer l'état réel des choses... Les écrits de M. de Châteauvieux peuvent servir de correctifs à beaucoup d'autres : on ne peut trop en recommander la lecture et à ceux qui y trouveront la seule nourriture qui peut convenir à des hommes raisonnables, et à ceux qui peuvent en avoir encore besoin comme de bouclier contre le cours des erreurs vulgaires. Personne n'a mieux défini que ne l'a fait M. de Châteauvieux la nature de l'aristocratie, et celle de la démocratie et leur position respective dans l'Europe actuelle...

Ce chapitre, personne ne s'y méprendra, n'est pas une apologie calculée et complaisante de la démocratie, comme opposition à l'aristocratie, et comme objet de préférence sociale ; il renferme seulement le *statu quo* de la démocratie dans le nouvel état de l'Europe.

CHAPITRE XXIV.

Des emprunts publics en 1822 et 1823.

Ce chapitre est la suite et comme le complément du précédent : en lui, je ne place rien de matériel, rien qui ait trait à la quotité ou bien au taux de ces emprunts; j'y vois, et je veux y montrer des résultats sociaux, des signes évidens de l'immense changement social au milieu duquel nous vivons, changement qui perce dans tout à travers les oppositions que l'on multiplie autour de lui, mais bien en pure perte, comme tout le prouve.

Le montant des emprunts effectués au nom de divers états dans le cours des années 1822 et 1823, ne peut être moindre d'un milliard; la France seule y est comprise pour quatre cent vingt-trois millions. Tout le monde, moins l'Angleterre, a concouru dans cette arène emprunteuse, l'ancien monde s'y est rencontré avec le nouveau. O prodige! le Mexique et le Pérou ont imploré les secours de l'Europe; ils lui ont redemandé les richesses qu'ils avaient tirées de

leurs propres entrailles, et la patrie de l'or s'est humiliée devant celle du crédit. Voilà déjà un résultat social d'une grande importance, et un monument parlant du changement qu'a subi le monde. Un milliard de capital à six pour cent, établit un revenu annuel de soixante millions, payés par l'Europe et l'Amérique. Quels sont les propriétaires de ce revenu? Est-ce la démocratie ou l'aristocratie? Pour le connaître, il faut rechercher les sources des fonds qui ont rempli ces emprunts, n'est-ce pas le travail et ses perfections, c'est-à-dire l'industrie? N'est-ce pas l'économie? Mais qui prend le plus de part à cette économie, à cette industrie, de l'aristocratie ou de la démocratie? Qui fait jouer ces grandes pompes aspirantes de toutes les richesses éparses et disponibles dans tout le Continent, n'est-ce pas encore la démocratie? Qui recueille les profits de ce flux et reflux de richesses qui, dans un mouvement continuel, passent de mains en mains, de contrées en contrées? Où se trouvent les agens de ce mouvement? N'est-ce point parmi la démocratie? La voilà donc fortifiée d'un accroissement de revenus provenant des emprunts faits dans le cours des deux années, ainsi que de toute la richesse qui résulte des profits attachés à ces opérations

financières faites sur une aussi vaste échelle. Depuis 1814, les revenus acquis de cette manière par la démocratie, ne peuvent rester au-dessous de cinq cents millions. Ici revient la grande question : Que fera la démocratie de cet accroissement de fortune? Quels goûts, quels penchans inspirera-t-elle à ses enfans? A quelles écoles les formera-t-elle? Dans des mains savantes et laborieuses, ces acquisitions ne deviendront-elles pas le principe de nouveaux accroissemens? Par ce nouvel ordre de choses, ne se trouve-t-on pas dans un cercle qui n'a pas d'autre issue que celle qu'a si bien indiquée M. Royer-Colard, car il est évident que le résultat de tout le travail du monde est en faveur de la démocratie? Voyez aussi ce qui se passe, et jugez-le sans prévention et sans chagrin (1) : *Le haut du pavé,*

(1) On peut en juger par l'état de Paris, depuis qu'il est devenu la première ville manufacturière de France, et son premier entrepôt de commerce, ainsi que la seconde place de banque de l'Europe et du monde... La face de la société a changé : l'aristocratie occupe un ou deux quartiers ; les plus brillans et les plus nombreux sont à la démocratie ; c'est elle qui fait les embellissemens de la ville, et qui y donne le ton. Sous Louis XIV, on disait à Paris : Que dit-on à la cour de telle ou telle

en Europe, n'est-il pas occupé par les sommités de la démocratie, créées par le travail, c'est-à-dire par la lumière appliquée à cet usage? Ces colosses de fortune qui aujourd'hui dépassent toutes les autres sommités sociales, sont-ils autre chose que des enfans de la lumière? Comment, sans elle, auraient-ils acquis ces proportions? Un autre ordre leur aurait interdit l'accès vers les hauts rangs de la société dont par le nouveau ils occupent le faîte... Les choses en sont venues au point de rendre cette partie de la démocratie la régulatrice même de la politique; car, je le demande, sans l'assentiment pécuniaire d'une douzaine de maisons dictatoriales en crédit, comment un seul coup

---

chose? Sous Louis XV, on disait à la cour : Que dit-on à Paris? Là commençait à se faire ressentir le changement de l'état social, porté aujourd'hui à son entier développement. Louis XV était un prince d'un sens exquis et la meilleure tête de son conseil; s'il avait eu autant de fermeté de caractère qu'il avait de netteté dans l'esprit, son règne eût été de *lui* et glorieux. Le bon sens de ce prince éclate dans le mot qu'on lui prête : *Ceci durera autant que moi, mais je plains mon successeur.* Je connais une lettre écrite de sa main, dans laquelle, en parlant à son ministre de la direction que prenaient les esprits, il prononce le mot de *république pour l'Europe.* La lettre est à la date de l'année 1766.

de canon pourrait-il être tiré en Europe, et une coalition armée serait-elle plus difficile à renverser qu'une coalition bien liée entre douze des premiers banquiers de l'Europe? Et si l'on pouvait douter de la vérité de cette assertion, que l'on considère ce qui se passe dans les pays qui ont subi le rétablissement du pouvoir absolu dans sa plénitude : celui-ci commence par recourir à des emprunts, et quand les puissances financières de l'Europe ne lui accordent pas crédit, que devient-il? Voilà ce que dans l'ordre social de l'époque, on trouve au fond des emprunts publics de 1822 et de 1823, et ce qui vaut bien la peine d'y être recherché... Tout emprunt public est dorénavant accroissement de forces pour l'élément social appelé la démocratie.

CHAPITRE XXV.

Vœu de l'Europe.

Cette contrée est partagée en deux zones d'ordre social, comme nous l'avons montré. Il y a lutte entre l'ancien ordre de choses et le nouveau, on pourrait presque dire que l'Europe est en contestation; mais toute contestation suppose et renferme un vœu, car elle a un but. Il est donc indispensable de rechercher en quoi consistent ce vœu de l'Europe et le but vers lequel elle tend.

Chez l'homme, qui forme le désir? A-la-fois ce qui est en lui et ce qui est en dehors de lui, ce qu'il sent et ce qu'il voit : ainsi son cœur et son esprit sont les principes de ses désirs, c'est-à-dire que le désir de l'homme est l'homme tout entier. Avant tout, l'homme désire son *droit* : son cœur lui dicte ce désir ; il se forme au dedans de lui comme une partie de lui-même. De son côté, l'esprit avertit l'homme des moyens de réaliser ce désir, il lui fait comparer sa capacité avec les exigences attachées à l'accom-

plissement de son désir, et quand elle a été reconnue de mesure avec elles, alors l'homme veut, parce que *savoir et pouvoir est vouloir*. De plus, de la privation de l'objet désiré naît une peine secrète qui s'augmente par le spectacle de la jouissance d'autrui. Ce qui se passe chez l'homme comme individu, se retrouve dans ces collections d'individus que l'on appelle les peuples; les élémens de leur composition ne changent pas en s'étendant à un plus grand nombre de sujets, au contraire ils s'animent et s'échauffent par leur multiplication même : dès lors, pour reconnaître le vœu de l'Europe il ne s'agit plus que de constater son droit et sa capacité, c'est-à-dire sa civilisation; car son vœu ne peut avoir d'autres élémens, et de son côté elle ne peut être sans vœu. Ici revient de nouveau une question de fait, elle se réduit à ceci : La moitié de l'Europe manque-t-elle des droits et de la capacité reconnus chez l'autre moitié? Si elle lui est égale sous les deux rapports, nul doute qu'elle ne forme le vœu de lui être assimilée sous tous les autres? Qui a porté la première moitié dans la carrière qu'elle parcourt aujourd'hui? N'est-ce pas son droit d'y entrer et sa capacité de la fournir? Les anciennes institutions n'ont-elles pas cédé à cette double impulsion? La

moitié privée assiste au spectacle des jouissances de l'autre moitié; elle a devant les yeux les fruits que produisent chez celle-là les nouveaux établissemens, elle ne peut donc que désirer l'assimilation avec elle. Le désir d'imiter, de s'approprier les découvertes, les perfectionnemens, les nouvelles jouissances qui se rencontrent en tous lieux, agit fortement sur tous les esprits, et les porte à faire de grands efforts pour se les procurer; et les avantages attachés à des objets plus relevés n'exciteraient aucun désir? Cela est contraire à la nature, et par conséquent impossible : nul doute donc que l'Europe ne forme un vœu, et que ce vœu ne soit celui de la réformation sociale, qui a déjà atteint une partie de cette contrée. Prononcer ainsi sur la nature de ce vœu n'est pas tomber dans l'intrusion, en jugeant au delà de sa juridiction, c'est faire cette simple opération de l'esprit, qui tire des faits les conséquences qui en découlent naturellement, et qui assigne les effets inévitables de la constitution même de l'homme; un mouvement général, un accord général manifestés par des établissemens uniformes, est à-la-fois le résultat et la preuve d'un vœu général.

Tout ce qui se passe en Europe et dans le

monde depuis trente ans, atteste-t-il la généralité et l'uniformité d'un vœu? Qu'ont montré les faits? car c'est toujours à eux qu'il faut revenir... Toutes les fois qu'un peuple en a eu la faculté, qu'a-t-il fait? A-t-il demandé et établi de ses propres mains sa réformation sociale à tel ou tel degré, suivant les circonstances? Ce qui a eu lieu par-tout, peut-il servir d'indication pour ce qui se ferait généralement, si la liberté en était donnée? Le vœu de l'Europe n'est donc pas incertain; il a pour objet l'assimilation à celles de ses parties qui jouissent des biens de la réformation sociale... Mais ce n'est pas tout, les mobiles qui font désirer, de plus, font juger : ainsi, dans le vœu des institutions se trouve renfermé celui de leur bonté et de leur suffisance, avec celui de leur exécution complète et sincère. L'un de ces vœux ne peut être séparé de l'autre. Les lumières et les penchans qui les ont fait désirer, font aussi découvrir ce qui leur manque, et plus les hommes sont éclairés, plus ils sont blessés par les *déficit* et les tortuosités, plus aussi ils sont enclins à les rapporter à des causes fâcheuses. Les hommes se retrouvent, dans l'ordre politique, tels qu'ils sont dans les relations ordinaires de la vie, où on les voit plus sensibles aux difformités à

mesure que leur esprit s'éclaire et que leurs mœurs se polissent. Faisons l'application de ce principe à ce qui se passe en certains pays..... On voit donner à quelques peuples d'Allemagne des institutions qui offrent des images pâles et décolorées de celles que ces mêmes peuples voient régir si heureusement l'Angleterre. Quelles idées peuvent s'élever dans leurs esprits? A Dieu ne plaise que je cherche à dégoûter qui que ce soit de sa position; mais il n'est pas défendu de voir ni de raisonner sur ce que l'on voit distinctement : ainsi quand à Hanovre, à Dresde, en Bavière, et dans d'autres lieux encore, on forme et l'on maintient des établissemens excentriques aux principes reconnus pour les bonnes institutions sociales; quand des assemblées réunies chaque année en Angleterre, en France, ailleurs ne peuvent l'être que de trois en trois ans, par quels moyens pourrait-on faire que les hommes de ces pays ne comparassent leur état avec celui des Anglais, des Français, et ne ressentissent pas tous les effets de ces comparaisons? Quelle impression feraient aujourd'hui sur les Français les États de Bretagne et de Languedoc, s'ils en étaient encore réduits là? Que peuvent penser les membres des États de Moravie, de Styrie ou du Tyrol, en se comparant

à ceux qui forment les assemblées de Londres et de Paris? Tous ces établissemens avaient suffi aux besoins d'autres temps : alors les lumières et les objets de comparaison manquaient; alors les plus avancés en lumières et en richesses s'accommodaient fort bien d'un genre de luxe et de jouissances qui nous rebuteraient, parce que nos yeux sont plus ouverts et nos goûts plus épurés, ce qui ramène toujours la question de la civilisation.

Que l'on ne dise pas que ce vœu, même en supposant son existence, renferme une exigence injuste et déplacée à l'égard des gouvernemens occupés du bien-être des sujets et les traitant avec douceur. L'objection naît d'un défaut d'observation. Il est vrai, et je ne fais que répéter ce que j'ai eu lieu de dire plusieurs fois par le même sentiment de vérité, les gouvernemens ont cessé d'être tortionnaires; les princes sont humains, affables, jaloux de la prospérité de leurs États; les ministres, hommes généralement très-civilisés, les secondent dans cette direction, honorable pour eux, favorable pour les sujets. La sûreté publique et privée n'ont jamais été mieux établies; la propriété privée mieux gardée par les lois et par leurs ministres; les plaisirs plus faciles ni mieux en-

tendus; l'abondance règne dans les marchés, sous les auspices d'une civilisation croissante; le bonheur de chacun s'accroît aussi : tout cela est réel, et il serait aussi injuste qu'inutile de le méconnaître : ce sont les fruits naturels de la civilisation; mais elle ne s'est pas bornée à les créer seuls; par elle, l'humanité est devenue plus exigeante qu'elle ne l'était avant son introduction; par elle, l'homme ne borne plus ses jouissances à celles d'une vie heureusement sensitive, il se trouverait captif et dépouillé dans ce cercle; il lui faut de plus toute la vie intellectuelle, telle que l'a créée la civilisation, et pour qu'il se croie heureux, il faut qu'il se sente satisfait dans cette seconde région comme dans la première. Dans celle-ci, on ne demande pas plus l'origine que la nature de la jouissance, on la sent, on la savoure; mais on ne compare pas, on ne juge pas; le droit et ses règles sont inconnus; comme l'enfant, on reçoit des biens tout faits : au contraire, dans l'état actuel du monde, la vie moralement intellectuelle domine l'autre, enlève à celle-ci sa saveur, quand elle-même n'est pas satisfaite, fait mépriser ses dons, et demande que tout soit ramené à cet ordre de droit et de raison qui la constitue, et dans lequel ceux qui y prennent part peuvent se re-

connaître et se complaire. Sûrement les Français n'étaient pas malheureux sous le règne de Louis XVI : un prince vertueux, une cour pleine de sociabilité, une extrême abondance, une liberté plénière, pas le besoin d'un passeport en vingt années, pas un procès politique...

A cette époque, la France retraçait le tableau domestique de l'Angleterre peint par Hume à l'aurore de ses troubles (1). Il y a parité en-

---

(1) Hume, vol. 2, p. 205.

Au fond, les souffrances qui faisaient gémir le peuple anglais, méritaient à peine ce nom lorsqu'elles étaient considérées en elles-mêmes, elles n'étaient ni pesantes pour les revenus, ni révoltantes pour l'humanité. La taxe même des vaisseaux, considérée indépendamment des conséquences, était moins un mal qu'un avantage pour le public, par le judicieux usage que le roi faisait de l'argent qu'elle mettait dans ses coffres; et si l'on craignait avec raison que la patience, pour de tels exemples, ne conduisît à l'oubli total des parlemens, et de suite à l'établissement de l'autorité absolue, Charles n'appréhendait aucune opposition de la part du peuple, sur qui l'avenir fait ordinairement peu d'impression, et qui demande des motifs frappans pour s'engager dans une résistance ouverte au gouvernement établi. Toutes les affaires ecclésiastiques étaient réglées par la loi et par une pratique non interrompue, et l'Eglise même était

tre les vertus et la cruelle destinée des souverains des deux pays; et cependant, quelles tempêtes, quels chocs, quelles catastrophes! C'est qu'aux deux époques la vie intellectuelle des deux pays se trouvait blessée autant que la vie matérielle était satisfaite, et que cette dernière ne compose que la moindre partie de l'existence humaine. Voyez aussi comme à ces deux époques, on commença par réclamer des droits et le redressement de ces abus, qui n'empêchaient pas beaucoup de bonheur matériel, mais qui offensaient les esprits : la blessure était dans cette région. Voyez aussi quels sacrifices de jouissances matérielles on s'imposa sans balancer pour s'assurer ces jouissances morales. Le point de vue de cette grande question a généralement échappé : on n'a pas suivi assez attentivement tous les développemens de la ci-

---

une forte barrière pour l'exercice légal comme pour l'abus du pouvoir de la couronne. La paix, l'industrie, le commerce, l'opulence, avec la justice et la douceur de l'administration, étaient des biens dont le peuple jouissait pleinement; en un mot, il ne lui manquait aucune des bénédictions d'un heureux gouvernement, *à l'exception de la liberté, ou plutôt de l'exercice présent de la liberté et d'une sûreté convenable pour l'avenir.*

vilisation, ni la force avec laquelle, dans cette époque comme dans la nôtre, elle a porté les hommes vers la vie morale et intellectuelle. Que l'on y regarde bien, et l'on verra si l'Europe, dans toute sa partie civilisée, n'appartient pas à la vie intellectuelle : depuis quarante ans, n'a-t-elle pas procédé dans cet ordre? En France, ne sont-ce pas les classes les plus civilisées qui ont ouvert la carrière de la révolution? Qui a a mené le peuple au combat? Le clergé, la noblesse et la littérature : là se trouvaient la plus haute civilisation et la plus vive sensibilité sur ce qui la blessait. En Angleterre, aux deux époques des Stuarts, ce fut la même chose : qui du peuple ou des grands fut chercher Guillaume, comme garantie de la vie morale et intellectuelle de l'Angleterre? A Naples, les hautes classes, très-civilisées, ont donné le mouvement : par la même raison le peuple, voué à la vie matérielle, est retourné sans regret aux jouissances brutes qu'il y avait trouvées. En Espagne, la civilisation était l'apanage de la classe intermédiaire, elle a fait et défendu la révolution. Les grands, voués à la vie du palais, sont revenus frapper à la porte du palais. Le peuple, sevré entièrement de la vie intellectuelle, s'est déclaré contre la révolution, qui ami nissait le

produits de la vie matérielle, à laquelle il était accoutumé, et il a été facile de le faire marcher, par cette lisière, contre la révolution. Cet exposé montre que dans tous ces pays les degrés de la civilisation ou de la vie intellectuelle ont décidé de tout : d'où il est naturel de conclure que, puisque l'Europe est arrivée à ce haut degré de civilisation qui fait préférer la vie morale et intellectuelle, qui, chaque jour la développe, son vœu se rapporte à ce qui satisfait le plus ce genre de vie. Il serait superflu de dire en quoi il consiste après tout ce qui a déjà été prouvé dans cet écrit... La nature d'un vœu produit par le sentiment du droit, par l'action des lumières, par l'excitation des exemples et par l'exposition de leurs fruits, ne peut être douteuse.

CHAPITRE XXVI.

Du partage de la civilisation.

La lumière est indivisible, c'est un de ses premiers attributs ; elle luit et éclaire en tous sens : elle ne souffre pas le partage ; mais elle embrasse les objets sous toutes les faces qu'ils lui présentent. La civilisation est la lumière appliquée à l'état du monde et à tous les actes de la vie humaine : la civilisation, pas plus que la lumière, ne peut pas avancer d'un côté, et rester stationnaire de l'autre, ce qu'elle ferait en se partageant ; par sa nature, son action est générale, plénière, ou nulle. La civilisation est morale ou matérielle : la première agit sur les esprits en les éclairant, la seconde sur les objets matériels, en les rendant plus aptes aux usages de l'homme ; mais toutes les deux ont un principe commun, qui est la lumière, et qui ne varie que dans l'application, car les hommes qui ont créé les perfectionnemens matériels avaient commencé par se créer de nouvelles lumières, et ceux qui en jouissent ont acquis de nouvelles

connaissances avec elles et contracté de nouveaux goûts. Or, de cet ensemble il résulte un avancement commun dans la civilisation, ainsi qu'une preuve de son indivisibilité : il faut donc savoir faire son choix et se résigner, refuser les jouissances de la civilisation, ou l'accepter avec ses charges; mais vouloir en tirer à soi les profits matériels et rejeter les effets moraux, est une chose impossible. Ainsi quand on élève des palais, quand on appelle les arts, qu'on encourage les sciences, qu'on recherche des logemens meilleurs, des plaisirs mieux entendus, on ajoute à la civilisation, qui agit dans tous ces sens : la science a répondu à ces appels, et y a satisfait; mais les agens de ces améliorations ont commencé par acquérir de la science, et celle-ci leur vaut ensuite la richesse; quand donc on veut les bienfaits de la civilisation, on se soumet par là même à toutes ses conséquences..., cela est inévitable. Le soin de leur puissance commande aux princes de marcher à hauteur de civilisation avec leurs voisins; rester en arrière est se condamner à l'infériorité, comme il est arrivé aux Turcs et aux Espagnols : mais ce soin si honorable d'élever graduellement la civilisation, n'élève-t-il pas dans la même proportion les lumières des peuples? Et quand ceux-ci sont plus

éclairés, leurs yeux ne voient plus de même, leur esprit ne conçoit plus de même, leur cœur ne bat plus de même ; ils sont devenus d'autres hommes. Si alors on vient leur dire : Vous ne verrez que jusque-là, vous ne sentirez que jusque-là, vous ne désirerez que jusque-là, il est probable que la réponse sera : Le soleil luit en tous sens, la lumière est indivisible. La civilisation renferme cette espèce de piége ; si l'on veut l'admettre, il faut lui ouvrir toutes ses portes : elle sert, mais à condition de commander. Louis XIV a eu la gloire d'être le grand promoteur de la civilisation de l'Europe par ses encouragemens pour les arts et pour les sciences, par ses palais, par ses monumens, par les pompes journalières de sa cour : mais quand son peuple eut assisté, pendant cinquante ans, à ce spectacle ; quand il eut entendu Corneille, Racine et Fénélon ; quand une plus grande politesse d'esprit et de mœurs se fut répandue dans les classes supérieures de la société, et que de ces hauts lieux elle eut commencé à découler sur les classes inférieures, alors ce monarque ne se trouva-t-il pas vis-à-vis d'un peuple nouveau, qu'il avait créé sans s'en douter ? Et ne fut-il pas forcé d'adapter son action sur lui à cette nouvelle existence ? Maintenant il ne s'agit plus

que de rechercher si, par les effets du temps, la civilisation n'a pas agi sur le reste de l'Europe, comme elle le fit alors sur la France. A l'égard de celle-ci, l'action de la civilisation a été indivisible; elle s'est étendue à toutes les parties de la formation sociale de la France : elle n'aura donc point une moindre efficacité sur le reste de l'Europe; car elle agira sur elle d'après les attributs qu'elle a développés en France. Si elle a résisté à la main de Louis XIV et à celle de Napoléon, on peut présumer qu'elle saura encore résister à d'autres. Sous Louis XIV, on ne s'entretenait que de la cour; ses jugemens, ses goûts faisaient loi, parce qu'alors la civilisation lui appartenait en plus grande somme qu'au reste de la nation; mais lorsque la masse de celle-ci fut pourvue d'attributs correspondans par les progrès croissans de cette même civilisation, cette juridiction de la cour s'évanouit, elle passa à la ville, et sous Louis XV, toute l'autorité morale se trouva placée dans les cercles littéraires de Paris : ils entrèrent en possession de donner le ton, comme l'avait fait la cour, et toujours par la même raison, la supériorité de la lumière. Si l'on avait dit à ces hommes : C'est fort bien d'enrichir le théâtre, la littérature, d'ajouter aux arts; nous vous re-

mercions de nous procurer de meilleurs logemens, de meilleurs vêtemens, d'ajouter aux délices déjà connues de la vie : mais abstenez-vous de l'ordre social et politique, cela ne convient qu'à nous, là encore n'eût-il pas été répondu? Nous sommes fâchés de ne pouvoir céder à vos désirs ; mais la lumière nous a apparu, elle luit en tous sens, et la civilisation est indivisible : voyez ce que vous pouvez faire pour la diviser ou l'arrêter.

CHAPITRE XXVII.

Liberté de la presse en 1822 et 1823.

Ici va se trouver la confirmation de ce qui a fait le sujet du chapitre précédent, et c'est sous ce rapport que je traite cette question : avec elle, on est retombé dans le partage d'une chose indivisible. Qu'est la presse par sa nature ? En général un moyen d'éclairer les esprits : elle se partage en deux divisions : 1°. la presse purement scientifique, littéraire et civile, celle qui a rapport aux arts, aux sciences et à la discussion des intérêts privés ; 2°. la presse politique, celle qui traite des sociétés humaines, soit comme principes de droit social, soit comme faits privés de chaque société. Voici comme l'on procède à l'égard de toutes les deux. Aucun effort n'est épargné pour étendre la première ; des encouragemens honorables ou lucratifs lui sont attribués ; on s'honore du fruit de ses travaux. A cet égard tout est bien : d'un autre côté, beaucoup d'efforts sont faits pour restreindre la seconde. Voyez comme cela peut aller ensemble, et si de nouveau ce n'est pas là vouloir scinder la lumière ?

Par quel prodige pourrait-il se faire que les mêmes hommes que le travail et l'étude ont pénétrés de connaissances de toute espèce, forts d'accroissemens intellectuels qui leur donnent le pouvoir d'assigner la nature de tout ce qui compose la terre et les cieux, de débrouiller les temps passés, de marquer d'une main sûre sa place à chaque personnage historique; comment, dis-je, de pareils hommes pourraient-ils rester sevrés des connaissances relatives à l'ordre la de société? Comment pourrait-il se faire qu'à mesure qu'ils sont plus pourvus de science, ils ne fussent pas plus sensibles à ce qui peut blesser l'ordre social? Les savans qui dirigent le grand ouvrage de l'Égypte s'arrêteraient juste à Sésostris, aux Ptolomées! Ils n'auraient des yeux et des affections que pour l'aiguille de Cléopatre et pour les Pyramides! Ils resteraient immobiles comme des sphinx sur le seuil de l'édifice social sans oser y pénétrer! N'est-ce pas le puissant mobile de la lumière portée dans les esprits, qui a dirigé toute la grande école académique du dix-huitième siècle vers les recherches de l'ordre social? N'est-ce pas le même mobile qui a décidé la tendance qu'ont généralement montré vers la révolution toutes les classes scientifiques et littéraires de l'Europe,

toutes les professions studieuses, telles que le barreau, la médecine, et toutes celles qui valent dans la proportion de leurs lumières. On a été les accuser d'esprit d'indépendance et d'anarchie, point du tout; il ne se trouvait chez elles, par une plus grande abondance de lumières, qu'une disposition plus marquée à être blessées des difformités sociales qui existaient alors. Dans ces deux dernières années, la presse politique est devenue en Europe l'objet d'un redoublement de rigueurs : on sait ce qui s'est passé à Carlsbad et en France depuis 1814. Dans ce pays, la loi de 1822 a apporté à cette liberté les restrictions les plus sensibles. L'Allemagne et l'Italie sont sous la loi de la censure préalable ; en Espagne, en Portugal, l'ancienne autorité, dès qu'elle se rasseoit, se saisit de la presse, c'est l'usage ; cette Suisse, jadis si hospitalière, se tourne et retourne dans un cercle de prohibitions nées sur son sol ou bien importées. Chaque jour, on lit dans les papiers publics, sous la rubrique de divers endroits : *La censure devient plus sévère tous les jours ; on ne laisse plus rien passer de ce qui concerne les projets de la Sainte-Alliance* (1).

(1) *Moniteur*, 10 *août* 1823.

Francfort. Selon les dernières nouvelles de Munich,

Des écrits périodiques publiés dans les états du second ordre de l'Allemagne, ont été supprimés d'après des inspirations venues de haut, à ce qu'il paraît : des écrivains ont cru devoir

---

les censeurs du royaume de Bavière viennent de recevoir de nouvelles et sévères instructions, d'après la demande réitérée du premier cabinet de l'Allemagne. Il leur a été enjoint de ne laisser imprimer dans aucun ouvrage périodique ou autre la moindre phrase qui puisse porter ombrage aux grands pouvoirs : toute discussion sur leurs vues politiques est interdite.

Moniteur, 21 *juin* 1823.

Bale. Art. 1er. Nulle personne ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil d'État, vendre ou faire imprimer des ouvrages relatifs à la politique étrangère.

2. Cette autorisation ne sera accordée qu'après avoir examiné si le manuscrit ne renferme rien de répréhensible : dans l'un et l'autre cas, il doit être signé de l'auteur et de l'imprimeur, et déposé à la chancellerie.

Moniteur, 24 *mai* 1823.

Genève. Le Conseil d'État a publié l'arrêté suivant :

Art. 1er. Aucun écrit relatif à la politique extérieure, ou qui en traiterait incidemment, ne poura être imprimé sans l'autorisation du Conseil d'État.

2. Les peines pourront s'élever à trois mille francs d'a

donner au prince une preuve de respect en bornant d'eux-mêmes le cours de publications qui pouvaient devenir, d'après des exemples récens, des sujets de désagrément ; la diète germanique n'a pas cru déroger en faisant porter ses délibérations sur quelques mots bien peu significatifs d'un ouvrage obscur. Cette suite de faits établit la position réelle de la presse politique sur le Continent.

Maintenant on se demande comment cela peut se concilier avec l'ensemble du mouvement du monde : la presse scientifique est promue ; les gouvernemens usent de la presse politique, soit pour donner des relations, car on ne peut pas tenir tout caché, soit pour fournir des explications ou des réfutations. La discussion est donc ouverte par eux-mêmes, et l'appel fait à la presse politique ; car ils ne peuvent pas empêcher de discuter publiquement leurs publications propres. D'un autre côté, des relations continuelles sont ouvertes entre tous les peuples : les hom-

---

mende et une année de prison, et de plus à de plus fortes peines pour le contenu desdits écrits.

On pourrait ajouter à ceci : les faits ne manquent pas; mais ce qui vient d'être cité suffit pour montrer l'état réel de la liberté de la presse politique en Allemagne.

mes ont à coordonner leur fortune, les services publics dont ils sont chargés avec tous les intérêts publics qu'ils ont le plus grand besoin de connaître, les traductions, les contre-façons, les envois de livres par le commerce ou les voyageurs, les discussions des tribunes, les journaux des pays libres, qui circulent dans les pays de restrictions, et qui, pendant une partie de l'année, fournissent le fonds des publications autorisées : tout cela forme un *imbroglio* complet avec l'ordre restrictif, que l'on met tant de soin à établir. Que produit l'interdiction, sous des peines afflictives, de quelques réflexions sur des sujets d'un intérêt souvent secondaire, quand on laisse circuler toute la correspondance et les discussions anglaises sur l'affaire d'Espagne, ainsi que les discours du président de l'Amérique et des républiques américaines? *Que peut le moins quand on a le plus?* Il est évident qu'il y a du désaccord dans tout cela, et que cette question en cache une autre plus relevée, qui est celle de la civilisation, dans laquelle se trouve comprise celle de la puissance des livres. Celle-ci n'est rien par elle-même, sa force lui vient des temps : ceux-ci ressemblent aux hommes, devant lesquels on ne peut point parler dans l'enfance comme dans l'âge mûr. Les livres ont été

puissans quand ils étaient rares, quand ils présentaient des nouveautés : alors ils pouvaient parler aux passions, maintenant ils ne parlent plus qu'à l'esprit. Le monde est plein de livres; après le pain, c'est ce qui abonde le plus dans nos sociétés modernes : tout a été dit, tout est connu, tout est vulgaire. Après Montesquieu, Voltaire, Robertson, le *Contrat social*, les *Ruines* de Volney, que peut-on apprendre de plus aux hommes?

Les théâtres, des éducations à la grecque et à la romaine, c'est-à-dire républicaines, sont par-tout, disent tout, souvent contredisent une partie de l'ordre social des pays qui leur servent de siége; chaque matin, les préposés des gouvernemens font trouver à la porte des citoyens les registres publics des faits et des paroles de l'univers entier. Celles-ci ne sont pas toujours d'accord avec ce qui se passe aux lieux où ces distributions officielles sont faites, il est évident que des restrictions pénales à côté de tant de sortes de publications, sont une contradiction au sein de la civilisation actuelle. Les *Mémoires* publiés sans *encombre* depuis quelques années, mettent et mettront tous les jours cette vérité en lumière ; la publicité et la publication des discussions ont tout changé dans cet ordre ;

l'écrivain qui tire les conséquences naturelles des paroles et des faits dont la tribune a été l'organe, qui rapporte ces paroles, qui même les adoucit, et qui retranche à leur âpreté, peut être atteint par les lois. C'est une contradiction manifeste, et qui prouve qu'il existe parmi nous une grande innovation de civilisation dont la portée entière n'a pas encore été mesurée, et qui établit, dans ce point comme dans d'autres, un partage que la nature des choses n'admet pas. En Europe, on fait trop ou trop peu pour la liberté de la presse, comme il arrive presque-toujours aux hommes de faire; il y a trop de gênes pour tant de liberté, il y a trop de liberté pour tant de gênes... En Angleterre, aux États-Unis, pays plus avancés en civilisation sociale, la même opposition est beaucoup moins sensible, et les actes sociaux sont plus conformes aux principes constitutifs du gouvernement. Sur le Continent européen, les lois ne sont pas venues des principes, mais des mœurs; celles-ci ont eu quelque sorte forcé la création des lois; et comme les choses plutôt arrachées qu'inspirées, elles sont restées dans un état mal défini et comme partagé, de manière à présenter du *neuf cousu à du vieux*; ce qui leur donne une allure fausse, comme on acceptait la totalité de la civilisation matérielle

en se défendant contre la totalité de la civilisation morale, de même on accueillait la totalité de la presse purement intellectuelle, en bornant autant que possible la presse politique, ce qui mit tout en désaccord et dans une position à-la-fois fausse et pénible, et pénible parce qu'elle est fausse.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

00027497

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015